

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

Conseil Départemental
de l'Accès au Droit
de la Haute-Garonne



Juin 2022 | www.cdad-hautegaronne.justice.fr

“ La liberté commence où l'ignorance finit ”
Victor Hugo - Océan prose



Xavier PAVAGEAU
président du Tribunal Judiciaire de Toulouse,
président du CDAD de la Haute-Garonne

L'égalité de tous devant la loi et un libre accès à la justice constituent des principes fondamentaux de notre République. Ces principes n'ont de sens que s'ils s'inscrivent dans la réalité de notre société et dans le quotidien de chacun de ses membres. Dans un état de droit, la loi doit s'imposer à tous et doit s'inscrire dans le réel de chacun.

L'effectivité du droit nécessite que chacun ait connaissance de ses obligations et de ses droits, que tout le monde puisse y recourir concrètement malgré les barrières culturelles, les freins psychologiques, les contraintes financières ou géographiques.

La loi française a parfaitement conscience que **la loi ne vaut que si elle est effective** et a, à cette fin, instauré l'aide juridique pour un meilleur accès au droit et à la justice.

L'aide à l'accès au droit passe :

- Par l'information générale des personnes sur leurs droits et obligations ainsi que leur orientation vers les organismes chargés de la mise en œuvre de ces droits ;
- Par l'aide dans l'accomplissement de toute démarche en vue de l'exercice d'un droit ou de l'exécution d'une obligation de nature juridique et l'assistance au cours des procédures non juridictionnelles ;
- Par la consultation en matière juridique.

*“ Pour un accès au droit
au plus près des populations
et des territoires ”*

La mission du Conseil départemental de l'accès au droit (CDAD) de la Haute-Garonne se résume, en quelque sorte, à **informer, faire connaître, sensibiliser** toutes les populations afin que chacun puisse rapidement et concrètement s'emparer de ses droits et respecter ses obligations.

Cette connaissance et cette appropriation du droit sont les meilleurs moyens de faire vivre notre démocratie et notre « vivre ensemble » tant il est juste de dire que « la liberté commence où finit l'ignorance ».

•••

En 2021, nous nous sommes attachés à **développer diverses actions pour un accès au droit au plus près des populations et des territoires.**

► **Le CDAD a adapté son réseau de permanences aux besoins nouveaux et aux demandes les plus importantes.**

Les permanences en droit du travail ont été renforcées et certaines au profit de petits artisans ou commerçants ont été créées pour accompagner ces personnes au sortir de la crise sanitaire.

► **Le CDAD répond aux besoins des populations les plus fragiles.**

Le CDAD a créé des permanences au sein des plus grandes associations caritatives partenaires de la Justice dans le cadre de la charte nationale de l'accès au droit et a maintenu son dispositif de permanences pour les personnes sourdes et malentendantes. Nous avons également renforcé nos interventions en milieu pénitentiaire

► **Le CDAD soutient le développement des modes amiables de règlement des conflits (MARL).**

Le CDAD finance, dans le cadre de certains contentieux civils (référés, liquidation des régimes matrimoniaux, contentieux général) des entretiens d'information sur la médiation qui permettent le déclenchement de cette mesure apaisée de règlement des différends.

Le CDAD a organisé une première journée de sensibilisation sur la médiation civile, journée qui s'inscrit dans un cycle de promotion des MARL qui appelle d'autres journées à venir.

► **Le CDAD maintient plus que jamais sa politique ambitieuse de sensibilisation des jeunes à la citoyenneté.**

Même si la COVID a encore beaucoup entravé certaines actions en 2021, le beau dynamisme du CDAD en ce domaine a pu reprendre sa pleine ampleur en 2022.

De tout cela, il sera question dans le présent rapport qui expose l'activité, les objectifs et les actions du CDAD en 2021 et souligne les perspectives pour 2021.

L'année 2021 a été encore très gangrenée par la crise sanitaire qui a empêché la mise en œuvre de certaines actions et qui a, si besoin était, montré l'importance de l'accès au droit en période de crise.

Ce rapport rend compte du dynamisme des actions réalisées, de la réactivité du CDAD, et rend hommage à l'engagement de ses équipes et de ses partenaires.

Que chacun soit remercié de sa participation à cette mission d'intérêt général que constitue l'accès au droit !

Xavier PAVAGEAU



Sommaire

Editorial	1
Sommaire	3
01 Bilan général 2020 & perspectives 2021	13
01.1 Actions 2020 - 2021	15
Agir en direction de tout public	17
Agir en direction des jeunes	26
Les outils de communication	32
01.2 Activité 2020	35
L'essentiel	37
La fréquentation des points-justice	38
Les contentieux	39
Les orientations données	40
La satisfaction des bénéficiaires des consultations	41
02 Bilan des dispositifs d'accès au droit	43
Les dispositifs d'accès au droit en Haute-Garonne	45
Le point-justice du tribunal judiciaire en 2020	47
02.1 Les maisons de justice et du droit	49
L'essentiel	51
L'accès au droit au point justice des 3 Cocus	54
L'accès au droit à la MJD Reynerie	55
L'accès au droit à la MJD de Tournefeuille	56
02.2 Les points-justice renforcés	57
L'essentiel	59
Les points-justice renforcés en 2020	60
Le point-justice renforcé de Muret	62
Le point-justice renforcé de Ramonville	63
Le point-justice renforcé de Saint-Gaudens	64
02.3 Les points-justice spécialisés	65
L'essentiel	67
Les points-justice spécialisés des notaires	68
Les points-justice spécialisés des huissiers de justice	69
Droit de la famille	70
Droit des femmes et des familles - CIDFF 31	71

Droits des enfants et des jeunes - MDEJ	72
Droit des majeurs protégés	73
Droit du travail	74
Droit du logement - ADIL	75
Droit de la consommation et du logement	76
Droit administratif	77
Aide aux victimes - France Victimes 31 & ACCJSE	78
Permanences en langue des signes française	79

02.4 Les points-justice généralistes	81
Auterive	83
Bagnères de Luchon	84
Balma	84
Bessières	85
Blagnac	85
Boulogne-sur-Gesse	86
Caraman	86
Carbonne	87
Castanet-Tolosan	88
Cazères	89
Toulouse	
CCAS	89
Maison de la citoyenneté nord	90
Maison de la citoyenneté centre	90
Maison de la citoyenneté sud-est	91
Maison de la citoyenneté est	91
Maison de la citoyenneté Rive Gauche	92
Toulouse - mairie annexe Saint-Simon	93
Oncopole	93
Accueil - Welcome Desk	94
Colomiers	94
Cornebarrieu	95
Escalquens	95
Etablissements pénitentiaires	
Centre de détention de Muret	96
Centre pénitentiaire de Seysses	97
Fronton	98
Grenade-sur-Garonne	98
Labège	99
Lacroix-Falgarde	99
Montgiscard	100
Nailloux	100
Quint-Fonsegrives	101
Rieumes	101
Saint-Jean	102
Villemur-sur-Tarn	102

Bilan général 2021

Perspectives 2022

01

Actions marquantes 2021 • 2022

PERMANENCES RENFORCÉES

EN DROIT DU TRAVAIL pour les salariés au Conseil de prud'hommes de Toulouse et à la MJD de Tournefeuille
18 & 25 janvier 2021

POINT-JUSTICE ÉCONOMIQUE

pour les petits entrepreneurs en difficulté au tribunal de commerce de Toulouse
2 mars 2021

POINTS-JUSTICE CARITATIFS

aux Restos du coeurs, Secours Catholique et Secours Populaire
mai 2021

STAGE DE DÉCOUVERTE DU TJ

et des métiers du droit
14 > 18 juin 2021

JOURNÉE INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT

20 novembre 2021

STAGE DE DÉCOUVERTE DU TJ

et des métiers du droit
13 > 17 décembre 2021



PERMANENCE EN DROIT

DES ÉTRANGERS pour les étudiants au Welcome-Desk
4 janvier 2022

JOURNÉE DE SENSIBILISATION

à la médiation civile
11 février 2022



PERMANENCE EN DROIT

DES ÉTRANGERS au point-justice des 3 cocus
28 février 2022

PERMANENCE DE DROIT

NOTARIAL EN LSF au Tribunal judiciaire de Toulouse
14 mars 2022



STAGE DE DÉCOUVERTE DU TJ

et des métiers du droit
14 > 18 février 2022



PERMANENCE EN DROIT

DES ÉTRANGERS pour les détenus au Centre de détention de Muret
6 juillet 2022



RENCONTRES CINÉ-JEUNES-JUSTICE

4 > 22 avril 2022

PETIT-DÉJEUNER RÉPUBLICAIN

1^{er} juin 2022

SPECTACLE "ENRO(U)LEMENT"

9 mai 2022

JOURNÉE NATIONALE DE L'ACCÈS AU DROIT

24 mai 2022

POINTS-JUSTICE CARITATIFS

de l'Espace social du Grand-Ramier et du CIAS de Saint-Gaudens
5 & 6 octobre 2021

PERMANENCES D'INFO SUR LA MÉDIATION CIVILE

sur injonction judiciaire au Tribunal judiciaire de Toulouse
7 septembre 2021

POINT-JUSTICE GÉNÉRALISTE

à Villefranche-de-Lauragais
3 septembre 2021

NUIT DU DROIT

4 octobre 2021

OPÉRATION ASF

11 > 15 octobre 2021

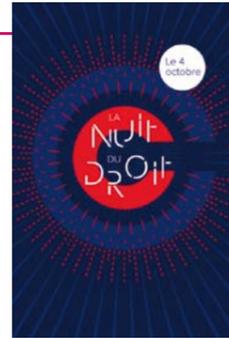
Agir en direction de tout public
Agir en direction des publics ciblés
Agir en direction des jeunes
Les outils de communication

01.1 Actions 2020 - 2021



Nuit du Droit

4 octobre 2021



Le thème retenu par le Conseil Constitutionnel pour cette édition 2021 de la Nuit du Droit était « **L'Etat de Droit face aux crises** ». A l'échelle du palais de justice de Toulouse et dans la continuité de ce choix fort, le Comité de pilotage de la Nuit du Droit, sous la direction des chefs de cour et des chefs de juridiction, et fort du soutien de nombreux partenaires institutionnels, a quant à lui souhaité que les différents événements qui devaient se dérouler le 4 octobre 2021 sur le site du palais de justice de Toulouse soient consacrés au thème de l'égalité devant la loi, déclinaison de l'Etat de Droit.



Au palais de justice de Toulouse, divers événements ludiques et pédagogiques se sont succédés tout au long de la journée parmi lesquels figuraient notamment des projections-débats, un forum des métiers du droit, **les expositions 13-18 – Questions de justice** et **Educadroit**, un Atelier du droit, une simulation de procès et pour terminer la journée une conférence-débat sur l'égalité devant la loi précédée d'une performance artistique.

Par ailleurs, plusieurs institutions partenaires de la Nuit du Droit ont participé de manière active à cette manifestation. Ainsi, l'Université Toulouse 1 Capitole a accueilli en ses murs un concours d'éloquence sur le thème : « Faut-il trancher le coût des mineurs ? », l'Ecole de la deuxième chance a proposé plusieurs conférences notamment sur les thèmes du droit des femmes et des discriminations tandis que le tribunal administratif de Toulouse a organisé une conférence à l'intention des collectivités territoriales sur le thème : « les collectivités territoriales et la protection de l'environnement ».



Opération au profit d'Avocats Sans Frontières (ASF)

Semaine du 11 au 15 octobre 2021

Le 22 novembre 2021, le président du CDAD de la Haute-Garonne et le bâtonnier du barreau de Toulouse remettaient un chèque de 8 704 € à Avocats Sans Frontières France.

Cette opération s'est déroulée en suivant 3 étapes :

1. Diffusion de la plaquette ASF au sein du Barreau et recensement des avocats potentiellement intéressés
2. Accord entre le Barreau, le CDAD et ASF France.
3. Versement par les avocats à ASF France des rétributions qui leur sont habituellement octroyées par le CDAD.





Visite de Madame Claire Hédon, Défenseure des enfants

25 janvier 2022

Le 25 janvier 2022 fut notamment l'occasion d'accueillir au sein du Palais de Justice la Défenseure des droits Mme Claire Hédon, venue à la rencontre des chefs de juridictions.

Journaliste depuis 1987 et réputée pour son engagement sans faille au sein du Mouvement international ATD Quart Monde dont elle fut notamment la Présidente de 2015 à 2020, **Mme Claire Hédon a succédé à M. Jacques Toubon le 22 juillet 2020** à la tête de l'autorité administrative indépendante.

Institué en 2011, le Défenseur des droits a pour mission de défendre les droits des citoyens face aux administrations (Ombudsman) et dispose également de prérogatives particulières en matière de promotion des droits de l'enfant, de lutte contre les discriminations et du respect de la déontologie des activités de sécurité.

Mme Claire Hédon était à Toulouse pour présenter les résultats du 14^e baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi consacré à la jeunesse à l'occasion d'une table ronde coorganisée avec Info jeunes Occitanie et l'association régionale des missions locales d'Occitanie.

Elle a profité de son passage dans la ville rose pour se rendre au palais de Justice avec M. Romain Blanchard, Chef de pôle régional Réseau et Accès aux droits Occitanie du Défenseur des droits et près d'une dizaine de délégués territoriaux.

Les chefs de juridiction du tribunal Judiciaire de Toulouse tiennent à remercier chaleureusement Mme Claire Hédon pour sa visite ainsi que pour la richesse des temps d'échanges et de partage qui s'en sont suivis.



Les conseils départementaux de l'accès au droit (CDAD) qui mettent en œuvre cette politique sont invités à organiser localement des événements (forums, journées portes ouvertes...) pour promouvoir l'accès au droit et ainsi donner à cette journée une dimension nationale.

A cette occasion, Xavier PAVAGEAU, président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, président du CDAD de la Haute-Garonne a appelé l'ensemble des partenaires du réseau de l'accès au droit à participer à un Guichet urbain rue Alsace-Lorraine à Toulouse.

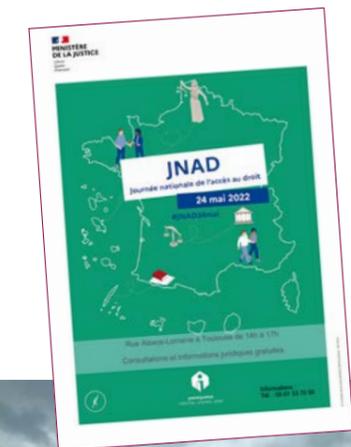
Des stands d'information ont été installés à l'attention du public. Des consultations juridiques gratuites avec un avocat, un notaire et un huissier de justice ont été proposées tout au long de cette journée.

Les partenaires de l'accès au droit que sont les juristes associatifs (ADIL, France victimes 31, EPE, CIDFF 31, MDEJ et Médiateurs ad'hoc), les délégués du défenseur des droits, les conciliateurs de justice ou encore les médiateurs civils et familiaux, les mandataires judiciaires à la protection des majeurs (UDAF 31 et NG2T) ainsi que la CAF 31 et des représentants des Maisons de la Justice et du Droit ont également répondu aux interrogations des personnes présentes sur leurs droits.



Journée Nationale de l'Accès au Droit

24 mai 2022



En complément de cette journée, les maires de Toulouse Métropole ont été conviés à un petit-déjeuner républicain au palais de Justice de Toulouse par les chefs de juridiction le mercredi 1^{er} juin 2022. Au programme : rencontre avec les chefs de juridiction suivie d'une visite des salles patrimoniales de la cour d'appel de Toulouse.



Participation à la mise en œuvre de la politique locale de résolution amiable des différends

Création de permanences de médiation civile au Tribunal Judiciaire de Toulouse

La promotion des modes de règlements amiables des différends figure au centre des priorités des CDAD.

La médiation est un outil moderne de gestion apaisée du conflit. Elle concerne tous les domaines du droit et ses avantages se révèlent nombreux et variés : économie de temps, coût diminué et maîtrisé, pérennité des relations contractuelles, accord durable car trouvé par les parties elles-mêmes, gestion des émotions etc. Le médiateur est un professionnel formé, un tiers neutre, indépendant et impartial, qui facilite la communication entre les personnes et les aide à trouver elles-mêmes des accords mutuellement acceptables.



Depuis le 1^{er} janvier 2020, le juge peut enjoindre les parties à rencontrer un médiateur qui leur présentera ce qu'est une mesure de médiation civile. Cette présentation est gratuite pour les justiciables.

Afin d'accompagner la mise en place de l'injonction de médiation au Tribunal Judiciaire de Toulouse qui a commencé le 14 avril 2021 (service des référés, service civil et contentieux des liquidations de régimes matrimoniaux/ indivisions/successions) et pour aider les associations à absorber ce surplus d'activité, il a été décidé de créer deux permanences hebdomadaires de médiation civile aux fins de recevoir des parties dans le cadre des injonctions judiciaires à rencontrer un médiateur. Ces permanences financées par le CDAD de la Haute-Garonne ont démarré le 7 septembre 2021.



Le 7 octobre 2021 se réunissait le comité de pilotage relatif à l'expérimentation de la médiation civile sur injonction judiciaire au tribunal judiciaire de Toulouse afin de dresser un premier bilan en présence des 4 services de médiation civile concernés :

- Le Centre de médiation du Barreau de Toulouse, représenté par Maître Frédéric Langlois, vice-bâtonnier et par Maître Laure Ferreol, avocate au Barreau de Toulouse
- L'association Daccord-Médiation, représentée par Madame Françoise Housty, présidente
- L'association Espace Médiation & Idées, représentée par Madame Samantha Wolters, vice-présidente
- L'association Médiateurs ad hoc, représentée par Maître Robert-François Rastoul, président

La prochaine réunion du comité de pilotage est prévue le 23 juin 2022.

Renforcement du maillage territorial

Aménagement d'une permanence en alternance à Nailloux, Caraman et Villefranche-de-Lauragais

A la demande de la Communauté de communes Terres du Lauragais, une permanence d'avocats généraliste mensuelle se tient en alternance à Nailloux, Caraman et Villefranche-de-Lauragais depuis le 3 septembre 2021.

Ainsi, un nouveau point-justice a été créé à Villefranche-de-Lauragais.

Articulation de la politique publique de l'accès au droit avec le développement du réseau des France services

Le recensement du ministère de la justice du 16 novembre 2020, précise que 34% des France services disposent d'un ou plusieurs types de permanences d'accès au droit

Le ministère de la justice est au 8^e rang sur 10 des partenaires dont les démarches sont les plus sollicitées.

En Haute-Garonne, 17 France services étaient labellisés au 1^{er} janvier 2022 : Aurignac, Auterive, Bagnères-de-Luchon, Baziège, Boulogne-sur-Gesse, Cadours, Carbonne (et les antennes de Saint-Sulpice sur Leze et Montesquieu-Volvestre), Castelnau d'Estretfonds, Cazerès, L'Isle-en-Dodon, Nailloux, Plaisance du Touch, Portet sur Garonne, Rieumes, Toulouse Le Mirail, Toulouse Les Pradettes, Villemur-sur-Tarn (et son antenne Bessières).

7 points-justice ont été déplacés, avec l'accord des collectivités territoriales, au sein d'une France services : Auterive, Boulogne-sur-Gesse, Carbonne, Nailloux, Rieumes, Villemur-sur-Tarn et Bessières.



Diversification des actions en faveur de publics ciblés



En faveur des salariés

Renforcement des permanences en droit du travail pour les salariés

L'objectif était de prévenir les effets de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur l'économie et l'emploi, 2^e thème abordé dans les permanences d'accès au droit en Haute-Garonne.

Parmi les thèmes abordés dans les permanences d'accès au droit en Haute-Garonne, le droit du travail figure en deuxième position (12%) après le droit de la famille (33% des consultations) soit 1 041 personnes reçues en 2021.

Permanences spécialisées au Conseil de prudhommes et dans les MJD

Des permanences spécialisées sont positionnées au tribunal judiciaire – site Antoine Deville (Conseil de prudhommes) à raison de 2 permanences hebdomadaires et dans les maisons de justice et du droit (une permanence mensuelle dans les 3 MJD).

Permanences saturées et forte demande au Conseil de prudhommes de Toulouse

Une enquête réalisée dans les points-justice du département du 16 au 27 novembre à la demande du CDAD de la Haute-Garonne met en évidence un taux d'appels téléphoniques pour une demande en droit du travail très important sur le site Antoine Deville (50% des appels), important au PAD de Balma cypré (29%) et modéré dans les autres PAD qui ont répondu à cette enquête (entre 7 et 17%).

Création de 2 permanences mensuelles de 3h de consultations juridiques d'avocats spécialisés en droit du travail

- **Tribunal Judiciaire de Toulouse – site Antoine Deville (ancien Conseil de prud'hommes de Toulouse)** : 3^e lundi du mois de 13h30 à 16h30 (1^{re} permanence le 18 janvier 2021)
- **MJD de Tournefeuille** : 4^e lundi du mois de 13h30 à 16h30 (1^{re} permanence le 25 janvier 2021)

En faveur des petits entrepreneurs en difficulté

Une initiative partenariale tripartite

Le 18 février 2021, le président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, président du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne, le président du Tribunal de Commerce de Toulouse, le bâtonnier et le vice-bâtonnier du Barreau de Toulouse ont signé une convention visant à mettre en place un point-justice à destination des entrepreneurs individuels, commerçants, artisans, associations, agriculteurs confrontés à des difficultés d'ordre juridique et économique.

Partant du constat des effets de la crise sanitaire liée à la COVID 19 sur l'économie et l'emploi, les contractants ont souhaité rendre accessible une permanence de consultations juridiques gratuites d'avocats pratiquant habituellement le droit des entreprises en difficultés dans les juridictions toulousaines adossée à la cellule de prévention du Tribunal de Commerce de Toulouse.



Ainsi, depuis le mois de mars 2021, place de la Bourse à Toulouse sont proposées :

- **une permanence de consultations d'avocats sur rendez-vous** le 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h.
Tél. : 05 61 33 70 90 - www.cdad-hautegaronne.justice.fr

Une permanence de consultations d'avocats par téléphone sur orientation du juge consulaire les autres mercredis du mois de 14h à 15h, mise en place au même moment, a été supprimée, les besoins étant couverts par la permanence physique.

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne, à l'initiative de ce projet, finance la mise à disposition des avocats. Le Tribunal de Commerce accueille la permanence dans ses locaux et le Barreau de Toulouse apporte la compétence de professionnels du droit rompus au droit des entreprises.

Cette action partenariale innovante, démontre l'engagement et la volonté des partenaires judiciaires de soutenir les acteurs essentiels à la vie économique de la Haute-Garonne et de participer ainsi à la sauvegarde des emplois.



Dans les permanences en Haute-Garonne, le droit du travail figure en deuxième position

Agir en direction de publics ciblés

En faveur des personnes en situation de pauvreté

et de précarité

Déclinaison locale de la charte nationale de l'accès au droit signée le 21 février 2017 entre le ministère de la Justice et sept associations (Droits d'urgence, les Restos du Cœur, le Secours catholique, la fondation Abbé Pierre, la Cimade, ATD Quart monde et le Réseau national d'accès au droit et à la médiation).

La crise sanitaire a fait basculer un million de français et de françaises dans la pauvreté selon les associations caritatives notamment parmi les étudiants, les intérimaires, les autoentrepreneurs et les artisans, qui s'ajoutent ainsi aux 9,3 millions de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté monétaire. Le nombre de bénéficiaires de l'aide alimentaire a augmenté de 30%.

Charte de l'accès au droit de la Haute-Garonne entre le CDAD 31 et 7 associations caritatives

La Charte nationale de l'accès au droit signée le 21 février 2017 par le ministère de la Justice et 7 associations (Droit d'urgence, les Restos du Cœur, le Secours catholique, la fondation Abbé Pierre, ATD quart monde, la Cimade et le RENADEM) a pour objectif de rendre effectif l'accès au droit pour tous les citoyens. Elle est conçue comme un outil permettant de lutter contre la pauvreté et en faveur de l'inclusion sociale. Elle définit des valeurs communes, des objectifs, des principes fondamentaux et un périmètre d'intervention laissant les CDAD libres de la mise en œuvre dans le département.

Afin de décliner les objectifs de cette charte au plan départemental, **une Charte de l'accès au droit de la Haute-Garonne a été signée le 14 mai 2018** par le président du CDAD de la Haute-Garonne et ces associations à l'exception de la fondation Abbé Pierre mais en adjoignant le secours populaire.

Rencontres avec les associations signataires de la Charte de l'accès au droit de la Haute-Garonne en 2021

Une réunion de suivi de la Charte de l'accès au droit de la Haute-Garonne s'est déroulée le 22 janvier 2021. Cette réunion a précisé les actions à mener :

- **création d'une adresse de messagerie** pour les associations
- **proposition d'espaces d'échanges** avec les professionnels du droit
- **mise en service d'un bus avec le Secours populaire**, solution favorisant la mobilité
- **mise en place de points-justice au sein des associations**

Le Comité de pilotage de la Charte de l'accès au droit de la Haute-Garonne s'est réuni le 7 mai et le 19 novembre 2021. Il a permis de dresser le bilan des actions menées et de définir les actions à venir.



Marc BEAUVAIS, président du Secours Catholique pour l'Ariège Garonne, Nicole VERDIE, responsable départementale des Restos du cœur, Houria TAREB secrétaire générale Haute-Garonne du Secours Populaire français et Marie-Claire TULLIEZ, responsable d'ATO Quart Monde Occitanie

Ouverture en Haute-Garonne de 5 points-justice pour les personnes en situation de précarité et de pauvreté

En complément du point-justice du CCAS de Toulouse, le CDAD de la Haute-Garonne propose des **permanences mensuelles d'avocats gratuites** au sein des **Restos du Cœur** (depuis le 11 mai), du **Secours Populaire** (depuis le 18 mai) et du **Secours Catholique** (depuis le 22 juin).

En octobre, **deux autres points-justice caritatifs** ont ouvert au **CIAS de Saint-Gaudens** (5 octobre) et à l'**Espace social du Grand Ramier** à Toulouse (6 octobre).



Le 1^{er} décembre 2021, le point-justice de l'Espace social du Grand-Ramier était inauguré par M. Xavier Pavageau, président du tribunal judiciaire de Toulouse et Mme Julie Escudier, Vice-Présidente de Toulouse Métropole chargée de la cohésion sociale en présence de M. Stéphane Cazeaux, responsable de l'Espace social du Grand-Ramier et de Maître Juliette Mercier, avocate au Barreau de Toulouse.

L'Espace social du Grand-Ramier est un établissement municipal gérant des prestations relevant de l'action sociale à destination d'usagers sans ressources et de bénéficiaires de minima sociaux isolés domiciliés dans la Ville de Toulouse.

Le service est structuré autour de ses trois principales prestations (restaurant, service douches et laverie et accueil social) et propose également des actions de prévention et de sensibilisation à la santé, d'accès au sport et à la culture.

Les personnes qui utilisent habituellement ces services (public vivant dans la rue, en grande précarité, bénéficiant des minima sociaux et souvent sans titre de séjour) peuvent désormais obtenir une consultation juridique gratuite avec un avocat généraliste ou bien un avocat spécialisé en droit des étrangers sur rendez-vous le 1^{er} mercredi du mois.

Les consultations du centre intercommunal d'action sociale de Saint-Gaudens s'adressent au public se rendant dans ce lieu d'accueil ou/et à l'unité locale de la Croix Rouge de Saint-Gaudens - Montréjeau, confronté à un problème de nature juridique. Elles ont lieu le 1^{er} mardi du mois de 13h30 à 16h30.

Rencontre entre les professionnels de l'institution judiciaire et les associations signataires de la Charte du 3 juin 2021

Le 3 juin 2021, **une réunion d'échange entre les professionnels de l'institution judiciaire** (magistrats et avocats) **et les associations signataires de la Charte** s'est déroulée en salle Minerve de la cour d'appel de Toulouse.

Cette rencontre a été l'occasion pour les participants d'échanger autour de sujets tels que le droit du logement, les expulsions locatives, le surendettement ou encore le droit des mineurs étrangers isolés avec Madame Gonca MURAT, vice-présidente chargée des fonctions de juge des contentieux de la protection, Madame Céline BRION, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants Maître Stéphane SOULAS, Maître Anita BOUIX et Maître Benjamin FRANCOS, avocats au Barreau de Toulouse, membres de l'association de défense des étrangers (ADE) ainsi que Maître Alexandre CORMARY, avocat au Barreau de Toulouse, délégué du Bâtonnier.

Les projets d'actions dans le cadre de la Charte de l'accès au droit de la Haute-Garonne

- **Participation à une Antenne mobile** en partenariat avec le Secours populaire
- **Réunion du comité de pilotage** et nouvelle rencontre avec les professionnels de la justice (18 octobre 2022)



En faveur des personnes sourdes et malentendantes

Approfondissement des permanences en LSF

Le handicap constitue un frein majeur dans l'accès au droit. Les usagers handicapés ont besoin d'un accueil et d'un accompagnement adaptés. Partant du constat du fort ancrage de la communauté sourde à Toulouse et Ramonville en raison de la présence d'établissements scolaires bilingues, le CDAD de la Haute-Garonne a souhaité rendre accessible ses permanences de consultations juridiques gratuites aux personnes sourdes et malentendantes vivant à Toulouse et sa métropole.

Une première permanence mensuelle de 3h de consultations d'avocats en LSF a été créée à la MJD de la Reynerie. A l'issue d'une expérimentation de septembre 2018 à juillet 2019, cette permanence a été pérennisée le 1^{er} juillet 2019.

Une convention relative à l'accessibilité de consultations juridiques en LSF a été signée entre la société d'interprètes en LSF Interpretis et le CDAD le 23 septembre 2019. Elle prévoit outre la pérennisation de la permanence de la MJD de la Reynerie, **l'expérimentation d'une seconde permanence mensuelle de 3h au point-justice de Ramonville** à compter de novembre 2019 et d'un dispositif à la demande au Relais d'accès au droit du tribunal judiciaire de Toulouse pour répondre aux situations d'urgence et aux demandes de consultations avec un notaire ou un huissier de justice.

A l'issue de l'expérimentation de la permanence en LSF au point-justice de Ramonville, un bilan partagé a montré l'utilité d'un tel dispositif mais la suspension des permanences liée à la grève des avocats (janvier et février 2020) et à la crise sanitaire (mars à juin 2020) n'ayant pas permis de dresser un bilan complet, il a été décidé en fin d'année 2020 de prolonger l'expérimentation durant une année supplémentaire. Une convention du 16 mars 2021 prévoit le **renouvellement des permanences en LSF au point-justice de Ramonville en ajoutant au dispositif existant des modalités supplémentaires : l'intermédiation** et la consultation supplémentaire avec l'avocat présent lors du premier rendez-vous à compter du 31 mai 2021.



Intermédiation

Les interprètes interviennent régulièrement pour des usagers sourds et entendants qui savent gérer une situation de communication en toute autonomie. Il arrive que la présence de l'interprète ne suffise pas à compenser la différence linguistique pour certaines personnes sourdes qui sont en grande difficulté.

Dans ce cas, l'interprète intervient en collaboration avec un intermédiaire sourd diplômé. L'intermédiation a pour objectif de donner à chacun équité et autonomie maximale, dans le mode de communication choisi par l'utilisateur sourd. L'intermédiaire permet de lever les obstacles linguistiques et culturels entre des interlocuteurs sourds et entendants.

Consultation supplémentaire

avec l'avocat et l'interprète présents lors du premier rendez-vous

Lorsqu'à l'issue de la consultation, sera identifiée la nécessité de compléter les informations données par l'avocat, l'utilisateur sourd ou malentendant pourra bénéficier d'une consultation supplémentaire d'1 heure au cabinet de l'avocat de permanence en présence, dans la mesure du possible, du même interprète.

Pérennisation du point-justice en LSF

de Ramonville • 25 janvier 2022

Une permanence de consultations d'avocats en LSF au point-justice de Ramonville s'adresse aux personnes sourdes et malentendantes en complément de la permanence existante à la MJD de la Reynerie. L'expérimentation de cette permanence a démarré en décembre 2019 et a été prolongée en décembre 2020 en raison de la crise sanitaire. Elle a été pérennisée à partir de janvier 2022.

Accessibilité d'une permanence

en droit notarial • 14 mars 2022

Des besoins ont été repérés en droit notarial et pour faciliter la prise de rendez-vous il a été envisagé de réserver 3 créneaux horaires (équivalent d'1 heure de rendez-vous) une fois par trimestre au sein de la permanence des notaires du tribunal judiciaire de Toulouse pour les personnes sourdes et malentendantes en présence d'un interprète en LSF de la SCOP Interpretis.

Le calendrier 2022 des permanences en droit notarial concernées sera le suivant :

- **Le 14 mars** (1h20)
- **Le 13 juin** (1h20)
- **Le 14 novembre** (1h20)

En faveur des étudiants

et enseignants chercheurs

Partant du constat du fort ancrage de la communauté étudiante à Toulouse en raison de la présence de nombreux établissements du secondaire, le CDAD de la Haute-Garonne et l'Université Fédérale de Toulouse Midi Pyrénées ont souhaité rendre accessible **une permanence de consultations juridiques gratuites d'avocats généralistes au sein de l'accueil du Welcome Desk.**

Ouvert en octobre 2021, ce point-justice a été aménagé et propose depuis le 6 octobre 2022 des permanences en droit des étrangers en alternance avec des permanences généralistes.



En faveur des personnes étrangères

Renforcement des permanences en droit des étrangers au point-justice des 3 cocus • 28 février 2022

En complément de la permanence existante

à la MJD de la Reynerie

Le CDAD de la Haute-Garonne propose des consultations juridiques d'avocats spécialisés en droit des étrangers au sein de la MJD de la Reynerie (sud de Toulouse) à raison d'une permanence mensuelle de 3h, le 2^e jeudi du mois de 13h30 à 16h30, depuis 2016. Cette permanence était saturée.

En complément des permanences des Points-justice

issus de la Charte de l'accès au droit de la Haute-Garonne

Des permanences mixtes (généralistes/droit des étrangers/droit du travail/droit de la consommation et du logement) ont été **créées au sein des Restos du Cœur, du Secours populaire, du Secours Catholique, de l'Espace social du Grand-Ramier et du CIAS de St-Gaudens.** Elles s'adressent exclusivement aux **personnes suivies par ces associations** en situation de pauvreté et de précarité. Un premier bilan de ces permanences a été réalisé le 19 novembre 2021 qui a montré la pertinence de cette action.

Expérimentation d'une permanence mensuelle

au Point-justice des 3 cocus

L'emplacement de cette permanence au sein du point-justice des 3 cocus, et à terme de la MJD Toulouse-Nord (ouverture prévue au 2^e trimestre 2022), permet de couvrir les besoins de la population issue des quartiers nord de Toulouse. **L'expérimentation a débuté le 28 février 2022** à raison d'une permanence mensuelle de 3h.

En faveur des détenus

Aménagement du point-justice pénitentiaire

du CD de Muret • 6 juillet 2022

Pour répondre à la demande du chef d'établissement, il a été décidé d'introduire une permanence trimestrielle de **consultations d'avocat en droit des étrangers** au centre de détention de Muret **à compter du 6 juillet 2022.**

Rencontres ciné-jeunes-justice, ateliers du droit & stage collectif



Les rencontres ciné-jeunes-justice

Un événement très apprécié par le jeune public

Édition 2021

La 12^e édition des Rencontres ciné-jeunes-justice devait se dérouler du 29 mars au 16 avril 2021 dans les cinémas de la Haute-Garonne. Elle devait réunir 2 385 élèves au cours de 25 projections-débats.

La crise sanitaire a eu raison de cette édition qui, comme la précédente, a dû être annulée.



Programmation 2021

1^{er} axe - Protection de l'enfance

- Pupille** de Jeanne Herry - 1h50
- Ma vie de courgette** de Claude Barras - 1h06
- Polisse** de Maïwenn - 2h
- Le gamin au vélo** de J.-P. & L. Dardenne - 1h27

2^e axe - Harcèlement en milieu scolaire

- Despues de Lucia** de Michel Franco - 1h43

3^e axe - Enfants victimes et co-victimes

- El Bola** de Acheró Mañas - 1h28
- Jusqu'à la garde** de Xavier Legrand - 1h34

4^e axe : Mineurs délinquants

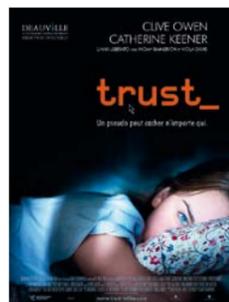
- La tête haute** d'Emmanuelle Bercot - 2h
- This is England** de Shane Meadows - 1h37
- La fille au bracelet** de Stéphane Demoustier - 1h35

5^e axe : Condition des jeunes filles

- Mustang** de Deniz Gamze Ergüven - 1h37

6^e axe : Notion de pardon

- Yalda, la nuit du pardon** de Mamoud Bakshi - 1h29



Édition 2022

La 13^e édition des Rencontres ciné-jeunes-justice s'est déroulée du 4 au 22 avril 2022 dans les cinémas de la Haute-Garonne. Cette manifestation a réuni 4 280 élèves au cours de 24 projections-débats.



Programmation 2022

1^{er} axe - Harcèlement en milieu scolaire et cyberharcèlement

- Despues de Lucia** de Michel Franco - 1h43
- 1.54** de Yann England - 1h46
- Trust** de David Schwimmer - 1h46

2^e axe - Violences faites aux femmes

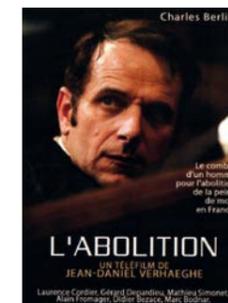
- Jusqu'à la garde** de Xavier Legrand - 1h34
- Les femmes du bus 678** de Mohamed Diab - 1h20

3^e axe - Abolition de la peine de mort Vérité judiciaire

- L'abolition** de Jean-Daniel Verhaeghe - 1h30
- L'hermine** de Christian Vincent - 1h38

4^e axe : Endoctrinement /radicalisation Pression de groupe

- Le ciel attendra** de Marie-Castille Mention-Schaar - 1h45
- La vague** de Denis Gansel - 1h48





L'accès au droit des jeunes, une priorité

Depuis la loi du 18 décembre 1998, l'accès au droit est consacré en tant qu'élément à part entière de la citoyenneté et comme une base de la cohésion sociale. De ce fait, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne met un point d'honneur à cibler prioritairement les nouvelles générations.

La construction du citoyen en devenir passe, de manière inéluctable, par la connaissance de ses droits et de ses devoirs. Or, il convient de constater que la plupart des jeunes ne l'appréhendent que dans sa dimension répressive, soit parce qu'ils sont personnellement confrontés aux autorités judiciaires, soit parce qu'ils en ont entendu parler dans les médias.

Dans ce contexte, le cinéma et les débats qui suivent les projections sont un support pertinent pour leur montrer que le droit est omniprésent au quotidien et qu'il est important de s'informer. **L'objectif visé est de donner une dimension concrète aux notions de liberté, d'égalité, de laïcité et de respect de l'autre.**

Un projet rendu possible grâce à la participation de divers intervenants

L'événement nécessite l'intervention de plusieurs acteurs dont la présence est indispensable. En effet, il est organisé en collaboration avec l'Inspection Académique associe onze cinémas du département.

Avant les projections, les professeurs abordent le thème retenu avec leurs élèves afin de préparer la séance et les questions éventuelles. Puis, à l'issue de chaque projection, un débat a lieu. **A ce titre, il faut souligner que près d'une centaine d'intervenants, professionnels du droit, participent bénévolement** à l'animation des débats. Il s'agit de magistrats, d'avocats, de juristes associatifs, mais aussi de policiers, de gendarmes, de délégués du défenseur des droits, ainsi que de délégués du procureur... Ils répondent ainsi aux nombreuses interrogations des élèves et les sensibilisent au droit et à la Démocratie.

L'expérience est très enrichissante pour chacun. En effet, cette collaboration permet d'engager une réflexion avec les élèves autour des questions de société.



Clôture

Action inter-CDAD Spectacle « Enro(u)lement » sur la prévention de la radicalisation violente en partenariat avec le CDAD de l'Ariège • 9 mai 2022

Témoignage artistique sur la question de la radicalisation Islamiste. Spectacle à destination d'un public adolescent et adulte, d'une durée de 50 minutes. **Un temps d'échange avec des professionnels de la question est prévu à la suite du spectacle. Ce spectacle a pour but la prévention de la radicalisation islamiste.**

Enro(u)lement parle des parcours de vie d'adolescent(e)s en voie de radicalisation. Cinq scènes se dégagent, exposant des témoignages non exhaustifs. Elles mettent en lumière les causes et les mécanismes variés du processus de radicalisation, défiant tous les préjugés et introduisant de la complexité... Le public suivra les aléas de ces personnages, leurs évolutions, leurs questionnements, leurs fragilités, leurs problématiques liées à leurs conditions sociales. Pour cela nous mêlerons de la danse, du théâtre d'objets, du théâtre d'ombre, un montage vidéo et des créations sonores. La création du spectacle est issue de recherches bibliographiques, d'une collaboration avec les membres de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et de nombreuses rencontres gravitant autour de ce sujet.



Les objectifs pédagogiques

- **Scène 1 : Les chemins de vie.** Illustrer les événements et les choix de vie pouvant mener à s'éloigner ou se rapprocher de la radicalisation violente. Illustrer la diversité des parcours, apporter du contenu théorique sur les causes sociales et sociétales de l'entrée dans un processus de radicalisation.
- **Scène 2 : L'écran.** Sensibiliser au rôle des réseaux sociaux dans le processus de radicalisation. Sensibiliser à l'instrumentalisation des médias par les prédicateurs du net.
- **Scène 3 : Le puissance 4.** Mettre en lumière les émotions qui font levier ou frein lors du processus de radicalisation, les mécanismes psychologiques qui sont à l'œuvre chez le personnage et le tiraillement entre les deux choix possibles.
- **Scène 4 : Nabil mon frère.** Témoigner d'un parcours de radicalisation utopiste, d'un enfant bon élève issu de l'immigration. Sensibiliser aux conséquences des discriminations en milieu scolaire. Évoquer des voies de luttes plus ou moins radicales mais non violentes.
- **Scène 5 : La randonnée.** Illustrer les compétences psycho-sociales développées dans un processus de sortie de la radicalisation (prise de recul, formulation d'émotions...), ainsi que les outils efficaces connus à ce jour : mise en place de loisirs, accès à un logement, accompagnement psycho-social, présence de l'entourage, formation à la pensée critique.

Le spectacle a été suivi d'un débat avec les comédiens et M. Romain Bertrand, chargé de mission Rad2citizen de Toulouse métropole

Agir en direction des jeunes

Les ateliers du droit

Jeunes à la découverte de la justice

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne en partenariat avec l'association des avocats des jeunes à Toulouse (AJT) propose aux jeunes des collèges et lycées du département de la Haute-Garonne de découvrir la justice.

Chaque année, le mois de **septembre marque la reprise des ateliers du droit**. Cette initiative se déroule tous les lundis et les vendredis, à partir de 13 h 30. Ces séances s'inscrivent dans une démarche pédagogique et sont généralement travaillées en amont par les professeurs dans les établissements.

Dans ce cadre, la découverte se déroule en deux phases. Tout d'abord, les élèves vont assister à une audience de comparution immédiate, procédure accélérée pour juger des prévenus ayant commis des faits punis entre 2 et 10 ans d'emprisonnement.

Ensuite, afin d'analyser l'audience et de répondre aux questions des élèves, un débriefing d'environ une demi-heure est proposé avec un professionnel du droit (magistrat, avocat, élève avocat, avocat de l'AJT) auquel sont associés des travailleurs sociaux du pôle observatoire du service enfance en danger du Conseil Départemental.

Aménagements en période de crise sanitaire

Depuis janvier 2021, un seul atelier hebdomadaire (jeudi de 13h30 à 16h) est proposé afin de respecter la jauge dans les salles d'audience (25 personnes) et permettre des places disponibles pour le public. Les élèves sont répartis dans deux salles d'audience puis regroupés pour le débriefing avec un avocat ou un élève-avocat.

En 2021, 510 élèves (1 716 en 2020) étaient inscrits dans les 17 Ateliers du droit programmés. Ces Ateliers du droit ont été partiellement suspendus en raison de la situation sanitaire.

En septembre 2020, un support pédagogique a été créé avec le concours de Mme Elora Michel, graphiste. Il est consultable sur le site internet du CDAD de la Haute-Garonne.

Pour proposer une alternative aux élèves et à leurs professeurs, en partenariat avec la Maison des Droits des Enfants et des Jeunes (MDEJ), le CDAD a mis en place des interventions dans les classes à compter du mois de mars 2021 consistant en une simulation d'audience TPE autour du jeu « 7 affaires de justice » de la MDEJ animée à la fois par l'élève-avocat du CDAD et un avocat de l'AJT ou bien une juriste de la MDEJ.

Parallèlement, le CDAD a développé son propre **jeu de simulation d'une audience correctionnelle "A la barre"**, qui sera disponible à compter de septembre 2021.

Le Stage collectif de découverte

du Tribunal Judiciaire et des métiers du droit

Chaque année, deux sessions de stage sont proposées aux élèves de troisième et de seconde en décembre et février. Ce stage collectif de 15 à 20 élèves leur permet de découvrir la justice et de préparer leur projet d'orientation. La sélection des candidatures est réalisée en octobre par les magistrats référents du stage, la priorité étant donnée aux établissements de REP et REP+.

Le planning prévoit une visite des salles patrimoniales de la cour d'appel de Toulouse et de la crypte, une Rencontre avec les magistrats du tribunal judiciaire, la découverte des métiers du droit, plusieurs Ateliers du droit, un déplacement dans un autre lieu de Justice et une simulation d'un procès pénal.



Aménagements en période de crise sanitaire

L'effectif est limité à dix élèves

Durant l'année scolaire 2020-2021, une session du stage de découverte du tribunal judiciaire et des métiers du droit s'est déroulée du 14 au 18 juin 2021, à la suite de l'annulation de la session du 8 au 12 février 2021 en raison de la crise sanitaire.

9 stagiaires, dont la moitié était issue des établissements de l'éducation prioritaire, ont participé à ce stage.

Au programme : visite des salles patrimoniales de la cour d'appel de Toulouse avec un conférencier de l'office de tourisme et visite du castelet (ancienne maison d'arrêt de Saint-Michel), atelier du droit (audiences correctionnelles et cour d'assises), rencontre avec les magistrats du Palais de justice (un juge des enfants, la secrétaire générale du parquet général, un juge du siège civil et un juge d'instruction) et présentation des métiers du droit en lien avec la Chambre interdépartementale des notaires, la Chambre départementale des huissiers de justice de la Haute-Garonne, le Barreau de Toulouse, la direction de la protection judiciaire de la jeunesse et le défenseur des droits.

Durant l'année scolaire 2021-2022, une session du stage de découverte du tribunal judiciaire et des métiers du droit s'est déroulée du 14 au 18 février 2022.



Journée internationale des droits de l'enfants

20 novembre 2021



Exposition Educadroit

Le Défenseur des droits a accepté de **mettre à disposition du CDAD de la Haute-Garonne l'exposition Educadroit** durant une semaine à l'occasion de la célébration de la journée internationale des droits de l'enfants. Cette exposition a été installée dans la salle des pas perdus du tribunal judiciaire de Toulouse du 10 novembre au 17 décembre 2021.

Les onze thèmes d'Educadroit

1. Le droit, c'est quoi ?
2. Qui crée le droit ?
3. Tous égaux devant la loi ?
4. Qui protège le droit et les droits ?
5. Les sanctions sont-elles les mêmes pour tous ?
6. Moins de 18 ans, quels droits ?
7. Est-ce que les droits s'appliquent tout le temps ?
8. Le droit international et le droit européen, c'est quoi ?
9. Les droits sont-ils les mêmes dans tous les pays ?
10. Défendre nos droits, changer la loi !
11. Monde numérique, quels droits ?

Le projet Educadroit n'a pas pour objectif de fournir un apprentissage académique de notions juridiques mais plutôt de faciliter un processus de questionnement et de réflexion des enfants et des jeunes.

Les outils de communication



Visuel des points-justice, enquête de satisfaction nationale & Numéro Unique d'Accès au Droit (NUAD)



Conformément à la dépêche du 9 décembre 2020 relative à la **création de l'appellation et du logo point-justice**, l'ensemble des lieux d'accès au droit (MJD, PAD, RAD et antennes de justice) sont désormais réunis sous cette nouvelle appellation visant à simplifier la lisibilité du réseau de l'accès au droit pour le grand public.

En mars 2020, le CDAD de la Haute-Garonne a déployé le visuel au sein de ses 55 points-justice.



En mars 2021, le CDAD de la Haute-Garonne a participé à l'enquête nationale de satisfaction des usagers des points-justice qui s'inscrit dans le cadre du **programme Services publics +**, le nouveau programme gouvernemental de l'amélioration continue des services publics centré sur l'expérience usager.

La justice de proximité, que le garde des Sceaux a à cœur de promouvoir, s'est concrétisée, le 6 septembre 2021, avec la **mise en service du numéro unique de l'accès au droit, le 30 39**. En janvier 2022, 28 593 appels avaient été reçus depuis l'ouverture du NUAD dont 7 000 appels reçus en septembre 2021. 83 % des appels ont pour motif le besoin d'une information ou d'un conseil juridique. Les 3 domaines les plus concernés sont le droit de la famille, le droit du travail et le droit de la consommation.



Le site internet

Le CDAD de la Haute-Garonne s'est doté d'un site internet, permettant une recherche efficace pour les utilisateurs quant aux différents points-justice dans le département de la Haute-Garonne.

Un annuaire des différents partenaires de l'accès au droit ainsi qu'une carte des points-justice du département sont proposés sur ce site.

Enfin, la documentation, la lettre d'info du CDAD et des liens vers les principaux sites à vocation juridiques sont à la disposition des utilisateurs.



Les réseaux sociaux

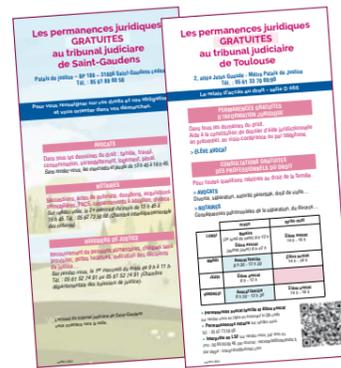


Les supports de communication

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne met à disposition du public, différents supports papiers recensant les permanences juridiques dans le département de la Haute-Garonne.

Un fascicule relatif aux maisons de justice et du droit répertorie l'ensemble des permanences avec des professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers de justice), des juristes associatifs (France Victime 31, MDEJ, ADIL), des délégués du défenseur des droits, des conciliateurs et des mandataires à la protection des majeurs.

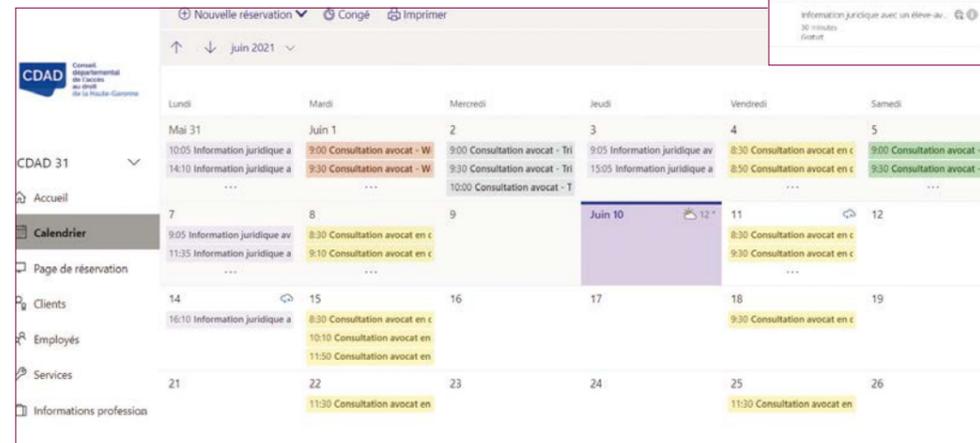
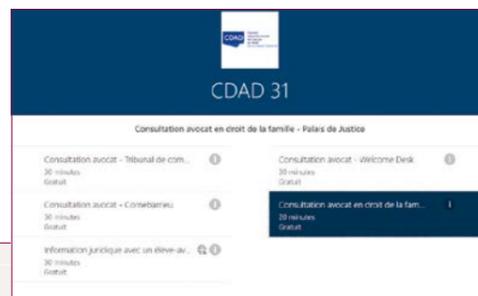
Un flyer présente le relais d'accès au droit ainsi que les permanences de médiation familiale et d'aide aux victimes du Tribunal Judiciaire de Toulouse. Enfin un flyer indique les permanences d'Information et de Soutien aux Tuteurs Familiaux en Haute-Garonne.



Prise de rendez-vous en ligne

Une page de réservation en ligne a été créée pour 5 permanences d'accès au droit :

- Point-justice droit de la famille du TJ de Toulouse,
- Point-justice de Cornebarrieu,
- Point-justice du Welcome-Desk,
- Point-justice du Tribunal de Commerce de Toulouse.



L'essentiel

La fréquentation des points-justice

Les contentieux abordés

Les orientations données

La satisfaction des bénéficiaires

01.2 Activité 2021



L'essentiel

Indicateurs d'efficacité & de satisfaction

Personnes informées ou impactées

15 531

8 170 bénéficiaires de consultations juridiques auprès de professionnels du droit, 4 175 (France Victimes 31, MDEJ, ADIL 31) entretiens par le secteur associatif, 768 par les délégués du défenseur des droits, 410 par les conciliateurs de justice, 298 par l'ACCJSE. 368 personnes informées par l'élève avocat du CDAD dans le cadre du relais de l'accès au droit.
41 personnes informées dans le cadre des permanences d'information sur la médiation civile, 445 jeunes dans le cadre des ateliers du droit.
24 élèves de 3^e ont participé au stage de découverte du TJ et des métiers du droit
721 personnes ont assisté à la Nuit du droit

Satisfaction des bénéficiaires

97%
ACCUEIL

86%
COMPRÉHENSION
DE LEUR SITUATION

86%
CLARTÉ
DES EXPLICATIONS

Fidélisation des partenaires
des manifestations

Indicateurs d'efficience

Optimisation des permanences

2/3
PERSONNES REÇUES
PAR HEURE

Ce taux de référence est en très légère baisse en 2021. On constate pour l'ensemble du département un taux moyen de 1,80 personnes reçues par heure de permanence (moyenne départementale).

Ratio journées de préparation / nombre de participants

En raison de la crise sanitaire les actions prévues par le CDAD de la Haute-Garonne (les rencontres ciné jeunes justice, les ateliers du droit, la journée nationale de l'accès au droit) ont été partiellement annulées.

Indicateurs de pertinence

Délais d'obtention d'un rendez-vous

82%
DE BÉNÉFICIAIRES
SATISFAITS

La diminution des désistements reste toujours en 2021 une préoccupation prioritaire des personnes en charge de l'accueil comme des permanenciers, de même que l'orientation sur la permanence ou un point-justice dans des délais satisfaisants.

Localisation des points-justice

-30 min
DU DOMICILE

Cette localisation dans des lieux visibles et identifiés, à moins de 30 min de son domicile (mairies, tribunaux, CCAS, Maisons de la Citoyenneté, Maisons communales de la Solidarité) s'avère une condition nécessaire de leur fréquentation.

Communication sur les services

Les principaux vecteurs d'information restent les mairies, les services sociaux, le "bouche à oreille", et le site internet du CDAD

Liens réguliers entre les relais de l'accès au droit et le CDAD

La fréquentation des points-justice

2021 • La fréquentation globale retrouve son niveau d'avant la crise sanitaire



2020
6 893

2021
11 972

11 972

BÉNÉFICIAIRES D'ENTRETIENS & CONSULTATIONS JURIDIQUES

dans les différents points-justice en 2021
dont 8 170 pour les consultations de professionnels du droit.

8 170 bénéficiaires de consultations juridiques gratuites auprès de professionnels du droit : 7 752 avec des avocats, 306 avec des notaires et 112 avec des huissiers de justice.

368 personnes renseignées par l'élève avocat du CDAD.

41 personnes informées dans le cadre des permanences d'information sur la médiation civile au tribunal judiciaire de Toulouse

1 908 bénéficiaires d'entretiens avec le secteur associatif dans les MJD : 1 653 avec France Victimes 31 au titre de l'accès au droit et de l'aide aux victimes, 137 avec l'ADIL et 118 avec la MDEJ.

En dehors des MJD, 298 entretiens ont été comptabilisés avec l'ACCJSE au point-justice renforcé de Saint-Gaudens.

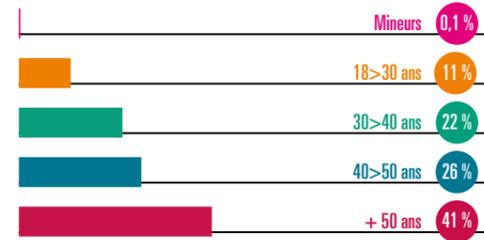
768 bénéficiaires d'entretiens avec les délégués défenseur des droits
419 avec des conciliateurs de justice.

Le profil des bénéficiaires des consultations

57%
DES BÉNÉFICIAIRES
SONT DES FEMMES

Ce pourcentage est stable (56% en 2020).

Tranches d'âge du public

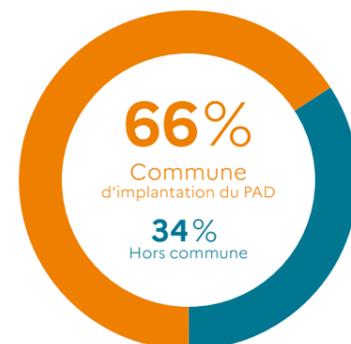


En 2021, on constate des pourcentages sensiblement identiques des consultants par tranche d'âge par rapport à 2020. A noter une augmentation de fréquentation chez les plus de 50 ans.

Ces pourcentages sont établis sur la seule base des retours de consultations effectués par les professionnels du droit.

A noter que les mineurs et jeunes majeurs reçus par la MDEJ (maison des droits des enfants et des jeunes) ne sont pas intégrés dans ce pourcentage.

Domiciliation des usagers



Des contentieux abordés très diversifiés

Contentieux abordés - en %

28% DROIT DE LA FAMILLE

Les thèmes dominants sont le divorce, la séparation et ses conséquences, l'autorité parentale, le droit de visite, le régime matrimonial, les tutelles mais également les violences intrafamiliales.

15% DROIT DU TRAVAIL - 11%
DROIT SOCIAL - 4%

La fréquentation des permanences spécialisées du CPH et des MJD, la saturation de ces permanences, attestent de la réalité des besoins.

10% DROIT PÉNAL

8% CONSOMMATION - 6%
SURENDETTEMENT - 2%

10% DROIT DU LOGEMENT - 9%
EXPULSION - 1%

Ce pourcentage ne prend pas en compte les entretiens réalisés par l'ADIL (agence départementale d'information sur le logement) dans les points-justice et MJD du département, ainsi qu'au siège de la structure.

2% DROIT ADMINISTRATIF

4% DROIT DES ÉTRANGERS

Une permanence spécialisée en droit des étrangers est proposée à la MJD Reynerie.

3% DROIT NOTARIAL

L'objet de ces consultations concernent le PACS, les mesures de protection, les successions, la dimension patrimoniale du divorce, les séparations et l'accession à la propriété.

3% DROIT DE LA CONSTRUCTION

3% DROIT BANCAIRE & ASSURANCES

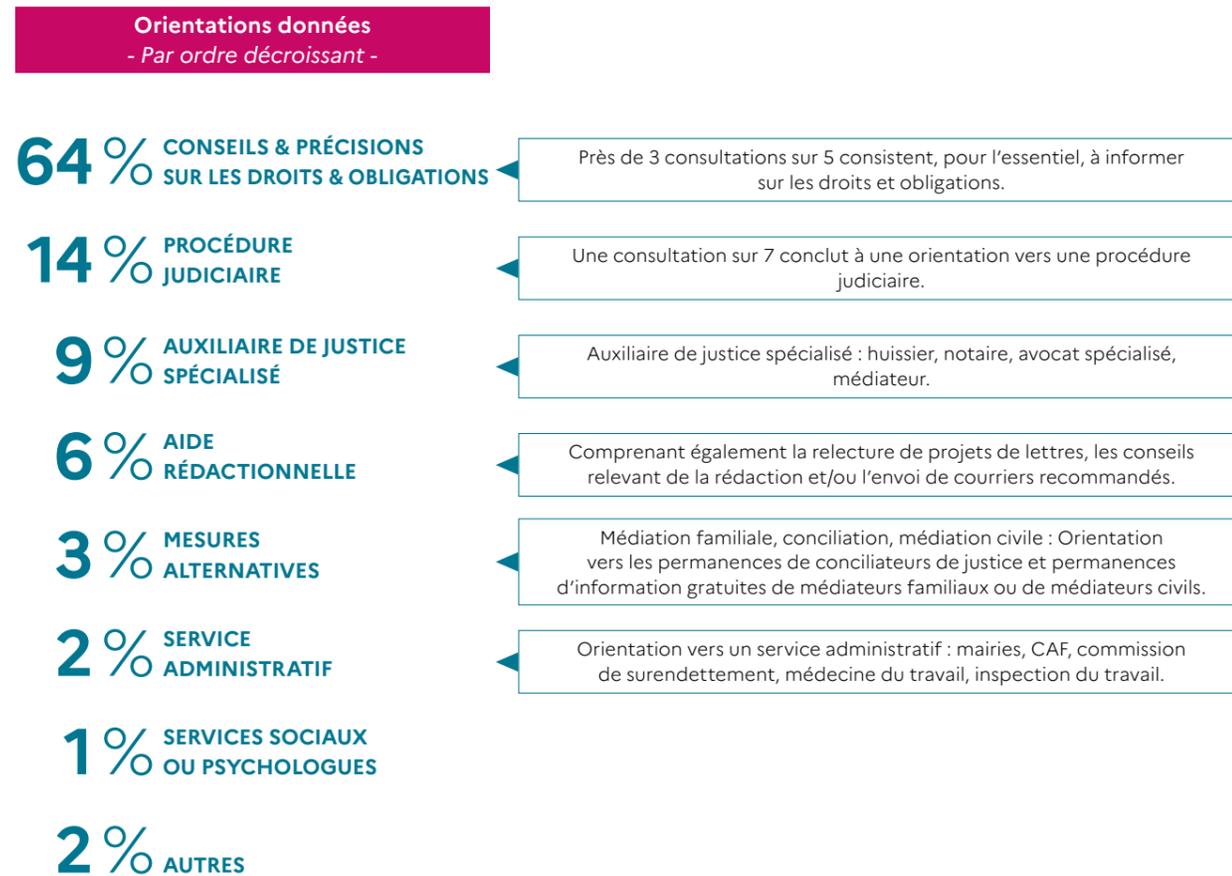
1% TROUBLES DU VOISINAGE

La présence de conciliateurs de justice dans les MJD permet de mieux prendre en compte ces litiges.

1% VIOLENCES CONJUGALES

11% AUTRES CONTENTIEUX (droit des sociétés, droit fiscal...)

Les orientations données



La satisfaction des bénéficiaires des consultations

Ce sondage permet de mieux connaître les bénéficiaires des consultations d'accès au droit : la part des primoconsultants, leurs motifs de venue, leurs taux de satisfaction, leurs attentes, les suites qu'ils envisagent dans leur démarche, leurs sources d'information sur les points-justice.

En 2020 les enquêtes satisfaction mises en place dans les points-justice **ont été partiellement maintenues** malgré la crise sanitaire. 16 points-justice ont maintenu ces enquêtes.

614 personnes interrogées

Menée par les agents d'accueil, cette enquête concerne les consultations juridiques des avocats. Ont participé à ces enquêtes les bénéficiaires de consultations dans :

La maison de justice et du droit de la Reynerie (192)

La maison de justice et du droit de Tournefeuille (133)

Les points-justice spécialisés : le tribunal administratif (21), le tribunal de commerce (2), le relais d'accès au droit (2).

Les points-justice généralistes : Blagnac (18), Castanet (78), Cazères (5), Cornebarrieu (7), Grenade sur Garonne (29), Maison de la citoyenneté Est (30), Lacroix-Falgarde (12), Quint-Fonsegrives (5), Muret (65), Montgiscard (5), Ramonville (10).

Qui sont-elles ?

72 % des personnes interrogées **consultaient pour la 1^{re} fois**.

28 % étaient déjà venues.

69 % sont venues de leur **propre initiative**.

31 % ont été **orientées par des tiers** (services sociaux / CCAS, mairies, personnels judiciaires...)

Les catégories socio-professionnelles :

Les employés et cadres moyens représentent 27 % des personnes interrogées, les demandeurs d'emploi 24 %, les retraités 15 %, les ouvriers 5 %, les étudiants 2 %, les professions libérales ou les cadres supérieurs 13 %.

Autres : 12 % (assistantes maternelles, contrats uniques d'insertion, artisans, aidants familiaux...)

Pourquoi choisir de venir dans un point-justice ?

59 % soulignent la **"simplicité de la démarche, l'accessibilité et le caractère plus humain"** des points-justice par rapport au tribunal.

62 % des personnes interrogées mettent en avant la **"gratuité des permanences"**.

8 % affirment être venues pour **"confirmer les dires de leur avocat"**.

97 % louent la **qualité de l'accueil**.

76 % des personnes interrogées **expriment le sentiment d'y voir plus clair** sur leurs droits et devoirs, à l'issue de l'entretien.

50 % se disent **confirmées dans l'envie de défendre leurs droits**.

71 % des personnes **comptent suivre les recommandations**.

4 % disent avoir pris **une autre option**.

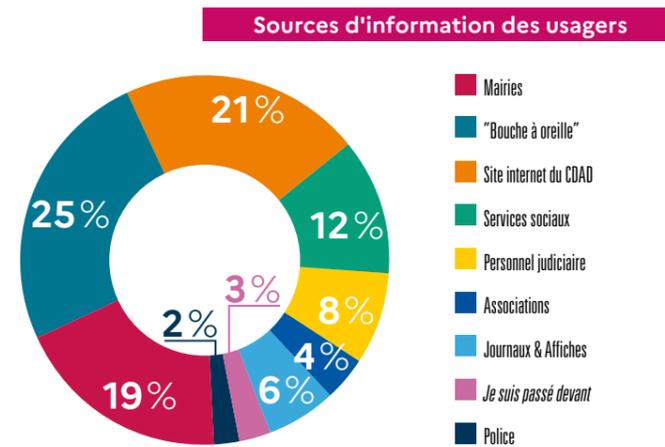
84 % des personnes interrogées sont d'accord pour **conseiller cette consultation à un proche**.

34 % des personnes interrogées disent **connaître l'existence d'autres points-justice** en Haute-Garonne.

Bilan des dispositifs d'accès au droit

Connaissance des permanences

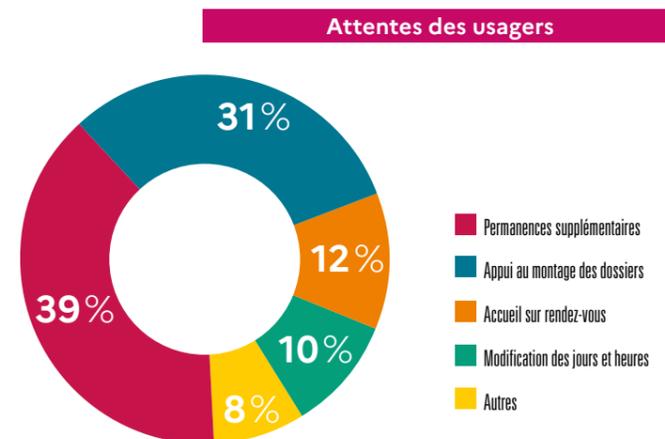
L'existence des permanences est connue par la mairie, le bouche à oreille, le site internet du CDAD, le personnel judiciaire, les services sociaux, les journaux/affiches et par les associations.



Des attentes prioritaires

Par ordre décroissant, elles portent sur :

- Des permanences supplémentaires
- Un appui au montage de dossiers
- Un accueil sur rendez-vous
- Une modification des jours et heures



02

Les dispositifs

Relais d'accès au droit

Tribunal Judiciaire de Toulouse

Maisons de justice et du droit

Reynerie
Point-justice des 3 Cocus
Tournefeuille

Points-Justice renforcés

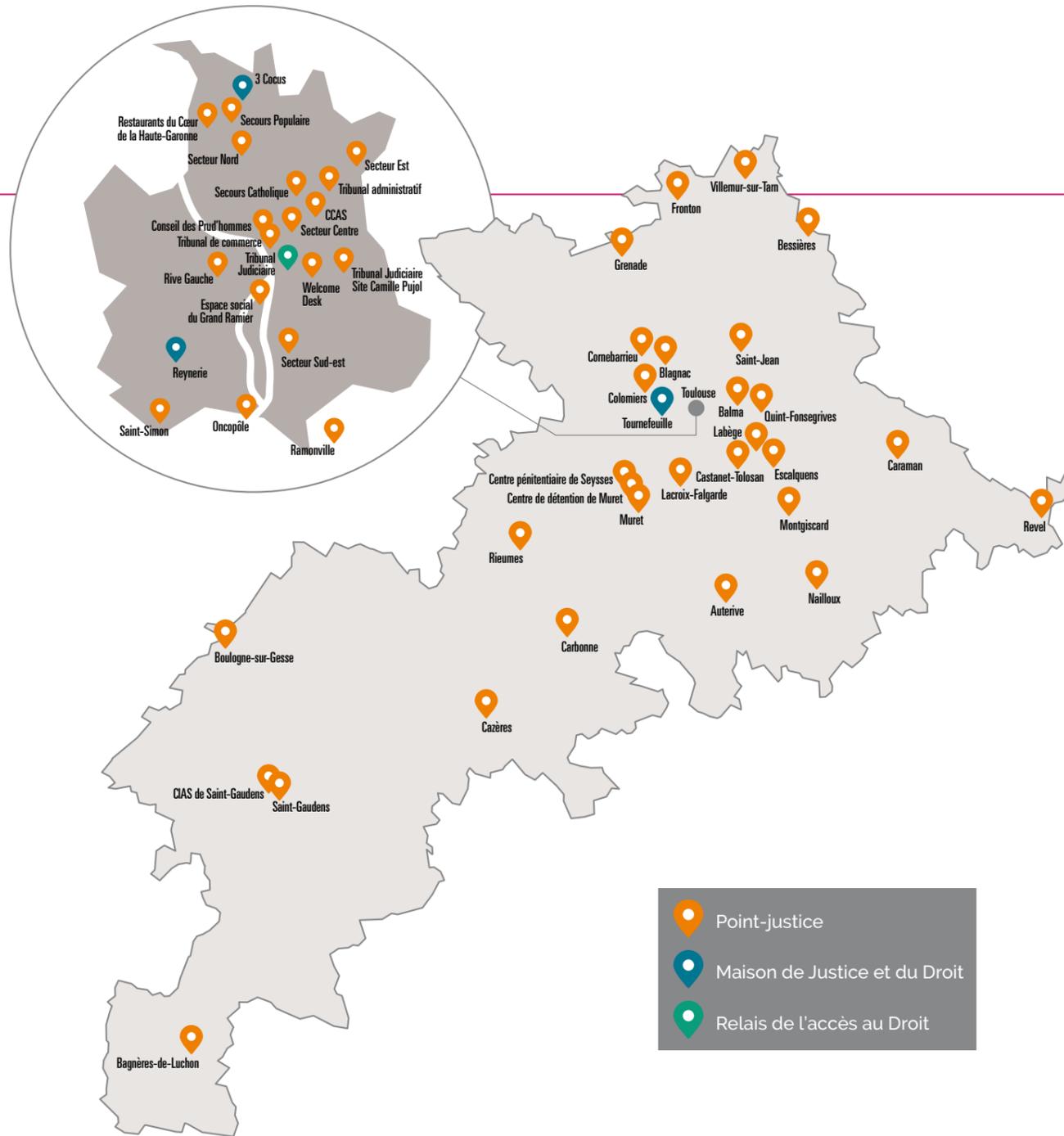
Muret
Ramonville
Saint-Gaudens

Points-Justice spécialisés

Notaires
Huissiers de Justice
Droit de la famille
Droits des femmes et des familles (CIDFF)
Droit des enfants et jeunes majeurs (MDEJ)
Droit des majeurs protégés
Droit du travail
Droit du logement (ADIL)
Droit du logement & de la consommation
Droit administratif
Aide aux victimes (France Victimes 31 et ACCJSE)
Permanences en Langue des Signes Française (Interpretis)

Points-Justice généralistes

Auterive
Bagnères-de-Luchon
Balma
Bessières
Blagnac
Boulogne-sur-Gesse
Caraman
Carbonne
Castanet-Tolosan
Toulouse CCAS
Toulouse maison de la citoyenneté Nord
Toulouse maison de la citoyenneté Centre
Toulouse maison de la citoyenneté Sud-Est
Toulouse maison de la citoyenneté Est
Toulouse maison de la citoyenneté Rive-gauche
Toulouse Saint-Simon
Oncopole
Accueil - Welcome Desk
Colomiers
Cornebarrieu
Escalquens
Etablissement pénitentiaire
centre de détention de Muret
Etablissement pénitentiaire
centre pénitentiaire de Seysses
Fronton
Grenade-sur-Garonne
Labège
Lacroix-Falgarde
Montgiscard
Nailloux
Quint-Fonsegrives
Rieumes
Saint-Jean
Villefranche-de-Lauragais
Villemur-sur-Tarn



Le Relais d'Accès au Droit

2021 • Une fréquentation en hausse



2019	2020
923	1 427

1 427
PERSONNES REÇUES PAR L'ÉLÈVE-AVOCAT
AU POINT-JUSTICE DU TJ DE TOULOUSE
938 par téléphone • 352 en présentiel
74 informées par mail • 63 en visio

Jusqu'au 16 mars 2020, date du confinement, les personnes étaient reçues uniquement en présentiel.

Du 16 mars au 11 mai 2020, le CDAD a proposé une réponse exclusivement en distanciel (téléphone et mail) réalisée par un élève-avocat, toutes les permanences en présentiel étant suspendues.

A partir du 11 mai 2020, le CDAD a proposé des permanences à la fois en distanciel (tél. et mail) et en présentiel, les permanences en distanciel étant réalisées par l'élève-avocat. **A partir de juin 2020**, des rendez-vous ont été proposés en visio-conférence sur Teams et une page de réservation en ligne sur Bookings a permis aux usagers de gérer leurs rendez-vous de manière autonome lorsqu'ils le souhaitent. **En 2021**, l'élève-avocat reçoit 1/3 des personnes en présentiel et les 2/3 restant par téléphone/en visio.

Ce relais d'accès au droit est issu de l'article 1^{er} de la loi du 18 novembre 2016 relative à la réforme de modernisation de la justice du 21^e siècle selon lequel **l'intégration de l'accès au droit dans les missions du service public de la justice implique de considérer les juridictions comme un lieu à part entière d'aide et d'information juridique**. Sous l'égide des Conseils Départementaux d'Accès au Droit, les Tribunaux Judiciaires doivent se doter d'un dispositif d'accès au droit fonctionnel et adapté aux spécificités locales.

Le relais d'accès au droit du TJ de Toulouse a ouvert ses portes en avril 2017. Il est constitué par les permanences préalables à la saisine du juge tenues par un élève avocat en stage PPI auprès du CDAD de la Haute-Garonne en complément des permanences d'avocats spécialisés en droit de la famille et de notaires sur les conséquences pécuniaires de la séparation.

En 2021, **788 personnes ont été reçues par un avocat** en droit de la famille et **68 personnes par un notaire**. En outre, 368 personnes ont été informées par un élève-avocat.

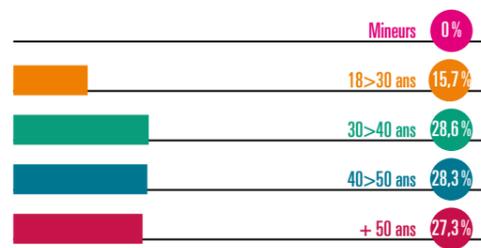
En 2021, les permanences préalables à la saisine du juge tenues par un élève-avocat ont été supprimées pour la période de septembre à janvier à la demande de l'EDASOP, école de formation des avocats du Barreau de Toulouse.

Le dispositif qui permettait l'intervention d'un avocat de permanence pour réagir à une situation urgente a également été suspendu.

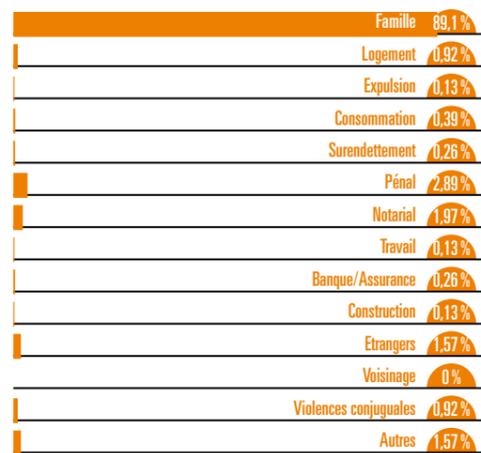
Les points de satisfaction

La possibilité de faire face aux situations d'urgence grâce à la possibilité de solliciter un avocat de permanence.

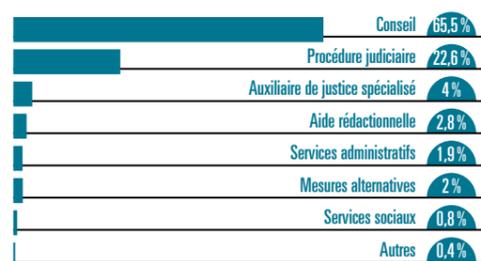
Un bon repérage lié très certainement à la mise à jour régulière du **flyer du TJ** intégrant une information sur le RAD, cette documentation étant disponible à l'accueil du TJ, au CDAD ainsi que sur le site internet du CDAD.



Tranches d'âge du public - en %



Contentieux abordés



Orientations données

02.1 MJD



Les Maisons de la Justice et du Droit



4 341 bénéficiaires de consultations en 2021, auprès de professionnels du droit, d'associations spécialisées, de conciliateurs de justice, délégués du défenseur des droits, mandataires judiciaires aux majeurs protégés et autres permanenciers...

1 740 personnes ont bénéficié de consultations juridiques gratuites auprès d'un avocat en MJD,

1 455 avec un juriste du France Victimes 31 au titre de l'accès au droit et de l'aide aux victimes.

559 avec des délégués du défenseur des droits,

410 avec des conciliateurs de justice,

59 avec des juristes de l'ADIL,

118 avec des juristes de la MDEJ,

(non communiqué) avec un mandataire judiciaire aux majeurs protégés.

Un éventail de services très bien repéré : pérennisation de la **permanence en langue des signes française** à la MJD de la Reynerie, renforcement des permanences des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des conciliateurs...

Dans l'attente de l'ouverture (dernier trimestre 2022) de la nouvelle MJD Toulouse Nord, le point-justice des 3 Cocus accueille les permanences des avocats (généralistes et spécialisées droit du travail) et celles de France Victimes 31.

Le fort engagement des permanenciers, des agents d'accueil, la qualité de l'accueil, de l'écoute et des conseils, ont permis, malgré une difficile gestion des désistements, de maintenir la fréquentation des permanences et le taux de satisfaction des usagers à un niveau particulièrement élevé.

Les perspectives

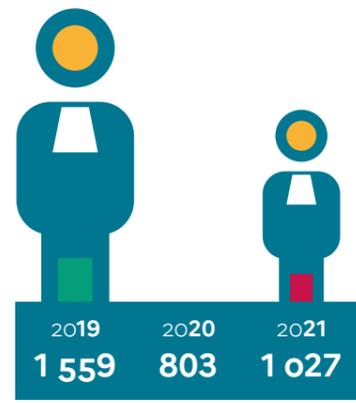
- Poursuivre les campagnes d'information sur les MJD, notamment en direction des services de police, des gendarmes, et via les sites internet concernés (sites municipaux, associatifs, etc.).
- Informer et former les agents d'accueil (en dehors des regroupements fonctionnels annuels)
- Organiser des bilans partagés avec le CDAD, le coordonnateur greffier des MJD, la coordonnatrice de Toulouse métropole, les représentants du conseil départemental de la Haute-Garonne, les partenaires, les agents d'accueil et l'ensemble des intervenants.
- Mettre en place un agenda partagé pour faciliter la gestion de rendez-vous.

MJD Reynerie, 2 impasse Abbé Salvat à Toulouse • tél : 05 61 43 06 94

MJD de Tournefeuille, 7 rue Paul Valéry à Tournefeuille • tél : 05 61 78 69 18

Point-justice des 3 Cocus, 97 rue Ernest Renan à Toulouse • tél : 05 34 24 52 21

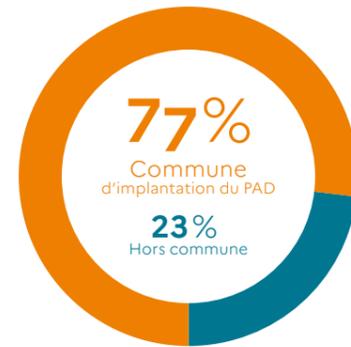
MJD Toulouse Reynerie



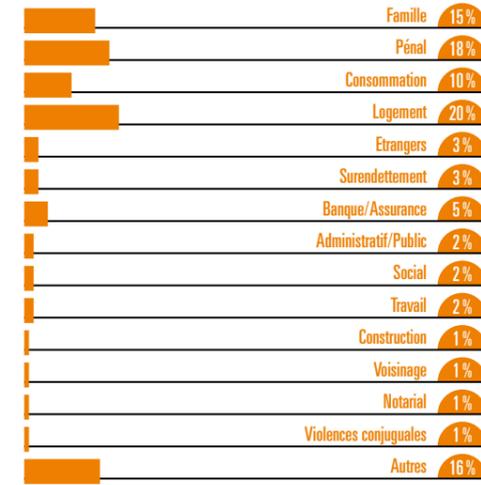
Consultations avocats



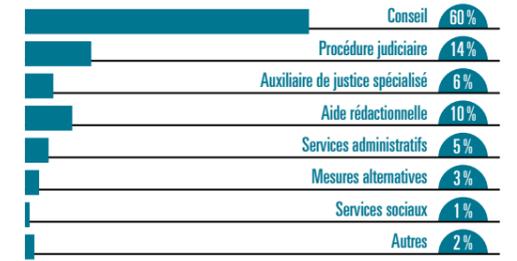
Taux horaire fréquentation



Domiciliation des bénéficiaires



Contentieux abordés



Orientations données

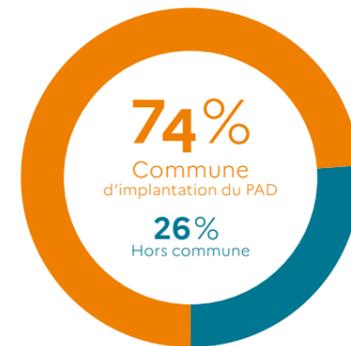
Point-justice des 3 Cocus



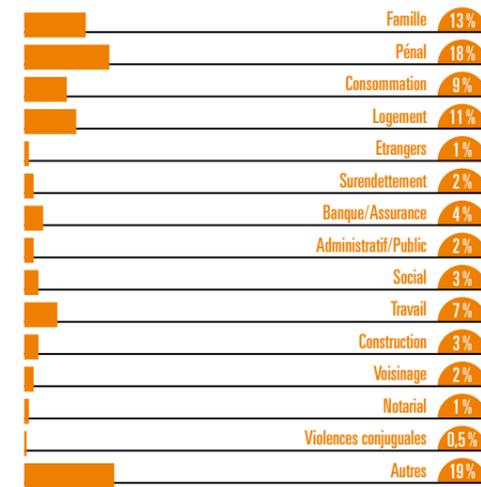
Consultations avocats



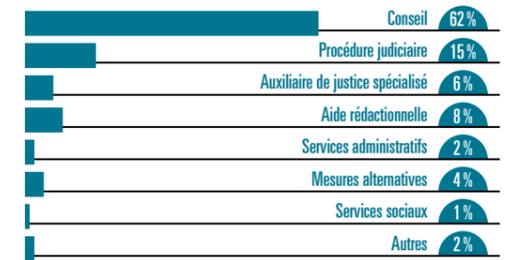
Taux horaire fréquentation



Domiciliation des bénéficiaires



Contentieux abordés



Orientations données

MJD Toulouse Tournefeuille



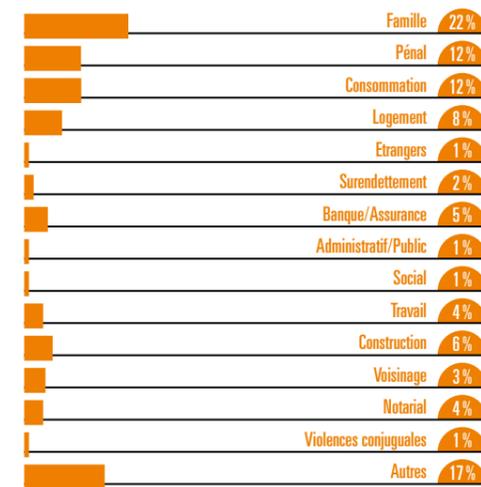
Consultations avocats



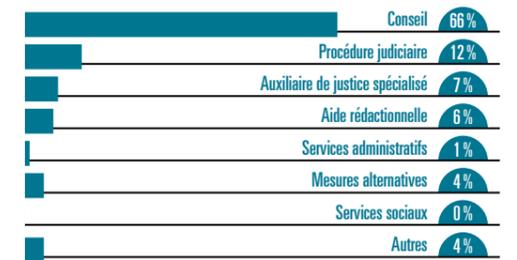
Taux horaire fréquentation



Domiciliation des bénéficiaires



Contentieux abordés



Orientations données

Point-justice des 3 Cocus

Dans l'attente de la livraison de la nouvelle MJD Toulouse Nord, le point-justice des 3 Cocus accueille depuis le 2^e semestre 2020 des permanences d'avocats généralistes et spécialisées en droit du travail ainsi que les permanences de France Victimes 31.

Cette solution transitoire vise à permettre aux habitants du quartier de bénéficier à nouveau de consultations juridiques gratuites à proximité de chez eux.

La fréquentation

754 personnes reçues par un avocat, soit 147 permanences dont 11 dans le cadre des consultations spécialisées en droit du travail.

198 personnes reçues par France Victimes 31 dont 78 au titre de l'accès au droit et 120 au titre de l'aide aux victimes.

Le taux horaire de fréquentation des permanences avocats est de 1,67 usagers par heure de permanence (généraliste) et 2,24 (droit du travail).

Le profil des publics

74% des bénéficiaires sont domiciliés à Toulouse et les femmes consultent légèrement plus que les hommes (52 %).

Des bénéficiaires plus jeunes que la moyenne départementale :

- Plus de 50 ans : 29 %** (41 % moyenne départementale)
- De 40 à 50 ans : 22 %** (26 % moyenne départementale)
- De 30 à 40 ans : 24 %** (22 % moyenne départementale)
- De 18 à 30 ans : 24 %** (11 % moyenne départementale)

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent page 45.

Permanences avocats généralistes • sur RDV le mercredi de 13H30 à 16H30, le jeudi de 9H à 12H et de 14H à 16H45

Permanences en droit du travail • le 2^e lundi du mois de 9H à 12H

Permanences de France Victimes 31 • le mardi et le vendredi de 9H à 12H et de 14H à 16H45

L'accès au droit à la MJD Reynerie

Un taux horaire de fréquentation stable

1 027 personnes reçues en 2021 par un avocat sur les 165 permanences dont 11 dans le cadre des consultations spécialisées en droit du travail, 11 en droit des étrangers et 10 dans le cadre des permanences en LSF.

29 personnes reçues par un juriste de l'ADIL.

877 personnes reçues par France Victimes 31 dont 449 au titre de l'accès au droit et 428 au titre de l'aide aux victimes.

352 personnes reçues par un délégué du défenseur des droits.

264 personnes reçues par un conciliateur de justice.

97 personnes reçues par la MDEJ.

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (non communiqué)

Au total, **2 646 usagers ont bénéficié de rendez-vous** avec des professionnels du droit, intervenants associatifs, conciliateurs de justice, délégués du défenseur des droits et mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Le taux moyen horaire de fréquentation des permanences avocats en MJD est de 2,07 personnes pour les permanences généralistes, 2,58 pour les permanences droit du travail et de 2,80 pour les permanences droit des étrangers.

Le profil des publics

77% des bénéficiaires sont domiciliés à Toulouse.

Des bénéficiaires plus jeunes que la moyenne départementale :

- Plus de 50 ans : 33 %** (41 % moyenne départementale)
- De 40 à 50 ans : 23 %** (26 % moyenne départementale)
- De 30 à 40 ans : 22 %** (22 % moyenne départementale)
- De 18 à 30 ans : 22 %** (11 % moyenne départementale)

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent page 45.

Commentaires d'avocats

« Cette permanence en LSF est une idée excellente et qui répond à un besoin certain. Toutefois il serait peut-être souhaitable de cibler aussi en fonction des problématiques des personnes pour les rdv.»

« Il serait préférable de prévoir des rdv de 30 minutes. (permanence droit des étrangers.)»

Points de vue des bénéficiaires

Parfait très à l'écoute.

L'avocate m'a reçu agréable et de très bon conseil

Accueil chaleureux, très satisfait

RAS Bon accueil, sympa et professionnel

Bien reçu par avocat, très sympa et sociable, merci

J'ai été satisfaite, je remercie l'avocat

Pouvoir envoyer les documents avant l'entretien

Merci beaucoup pour l'accueil, l'écoute,

les compétences

La personne qui m'a reçu est très gentille

et très professionnelle

Explication très claire

Accueil super avec accessibilité, interprète LSF

Tout est très bien sauf le délai d'attente

pour avoir un rdv

Permanence utile, à poursuivre et à instaurer

dans d'autres quartiers

D'avantages de panneaux pour nous guider

depuis le métro

Aide au montage dossiers

Un peu plus de temps par consultations,

trop de rdv à la suite

Je recommande la permanence à 100% / C'est très bien, et félicitation au tribunal pour l'aide / J'ai eu une connaissance de ce lieu par le TA

L'accès au droit à la MJD de Tournefeuille

Une fréquentation stable

Cette MJD connaît une bonne fréquentation qui reflète sa vocation intercommunale prononcée.

713 personnes reçues en 2020 par un avocat pour 103 permanences dont 16 dans le cadre des consultations spécialisées en droit du travail.

578 personnes reçues par France Victimes 31 dont 418 au titre de l'accès au droit et 160 au titre de l'aide aux victimes.

207 personnes reçues par un délégué du défenseur des droits.

146 personnes reçues par un conciliateur de justice.

30 personnes reçues par un juriste de l'ADIL.

21 personnes reçues par la MDEJ

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs (non communiqué)

Au total, **1 695 usagers ont bénéficié de rendez-vous** avec des professionnels du droit, intervenants associatifs, conciliateurs de justice, délégués du défenseur des droits et mandataire judiciaire à la protection des majeurs. Le nombre moyen de personnes reçues par heure est de 2,29 personnes par heure (2,44 pour la permanence droit du travail).

A noter : le renforcement en 2021 de la permanence spécialisée en droit du travail - Création d'une permanence supplémentaire de 3h/mois.

Le profil des publics

Une nette vocation intercommunale avec **52 % des bénéficiaires venant de communes avoisinantes**. Par ailleurs, les femmes consultent en plus grand nombre (58 %).

Plus de 50 ans : 39 % (41 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : 24 % (26 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : 24 % (22 % moyenne départementale)

De 18 à 30 ans : 13 % (11 % moyenne départementale)

Commentaires d'avocats

« 5 absents le 7 janvier - 3 absents le 25 janvier - Sur 8 rdv, 5 personnes ne sont pas venues... malgré les rappels systématiques avec les MJD. »

Droit du Travail :

- Temps pour l'entretien trop court.

Les personnes semblent découvrir ce créneau.

Au moment du rdv et s'attendaient à bénéficier de plus de temps. »

Points de vue des bénéficiaires

Le nombre de MJD est insuffisant pour la région

Très bon accueil et à l'écoute/

Donner rdv plus proches dans le temps et prévoir des consultations téléphoniques

Très bien continuez

Bons conseils. Très utile, merci

Tout est clair. Bien reçus

Très bien la consultation. Plus de temps pour laisser l'avocat rechercher les articles de loi

Avec tous mes remerciements

02.2 Les points-justice renforcés



Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent page 45.

Les points-justice renforcés



1 107 personnes reçues par des avocats,
79 par des notaires,
71 par des huissiers de justice,
32 par l'ADIL, au PADR de Ramonville,
132 par les délégués du défenseur des droits au point-justice de Muret,
84 par les délégués du défenseur des droits au point-justice de Ramonville,
(pour mémoire, 91 personnes reçues par l'ACCJSE dans le cadre de l'aide aux victimes au TJ de Saint-Gaudens).

*Sur le point-justice de Saint-Gaudens (permanences au TJ de Saint-Gaudens), sont également proposées des permanences d'information mensuelles de médiateurs familiaux (Ecoute Moi Grandir) et des permanences de mandataires judiciaires à la protection des majeurs (NG2T, UDAF 31 et l'association des mandataires du Comminges).
Un flyer a été réalisé pour communiquer sur les services proposés, et actualisé en 2020.*

Les points de satisfaction

- Le volume horaire des permanences avocats au point-justice de Saint-Gaudens, ce qui permet de proposer aux usagers 6h de permanence hebdomadaire, le mercredi et le jeudi de 13h45 à 16h45.
- La création au mois d'octobre 2019 d'un point justice à destination d'un public en situation de précarité au CIAS de Saint-Gaudens viendra compléter l'offre d'accès au droit proposée au point justice renforcé de Saint-Gaudens.
- La très bonne organisation de ces points-justice, la qualité de l'accueil et l'organisation des rendez-vous (rappel systématique des usagers) pour les points-justice de Muret et la pérennisation de la permanence en LSF à Ramonville Ramonville.
- Le relais joué par les services sociaux.
- L'engagement des villes et collectivités en matière de montage, d'animation, d'information et de suivi des points-justice.
- La présence au Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens d'un bureau d'aide aux victimes et la mise en place de permanences de mandataires judiciaires à la protection des majeurs.

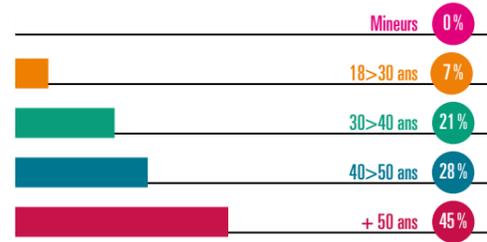
Les points de vigilance

- L'équilibre entre les consultations généralistes et les consultations spécialisées.
- L'information sur les consultations spécialisées des huissiers de justice.
- Les besoins d'aide rédactionnelle.

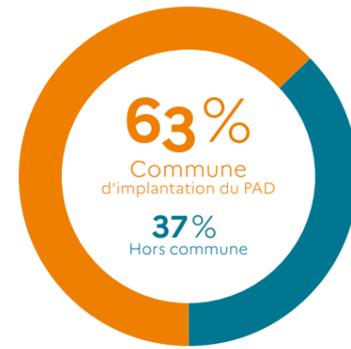
Les perspectives du CDAD en 2022

- Une meilleure communication sur les permanences d'huissiers de justice et sur l'ensemble des permanences pour Ramonville et Saint-Gaudens.
- La prise en compte des besoins du public dans les communes rurales et une meilleure communication sur l'existence de ces points-justice.
- Le développement des liens entre le CDAD, les points-justice renforcés, la poursuite de l'appui à leur promotion et à l'information des usagers.
- Un appui à l'animation au moyen de réunions de présentation des différents intervenants.
- la reprise des enquêtes de satisfaction suspendues en raison de la crise sanitaire pour le point justice de Saint-Gaudens.

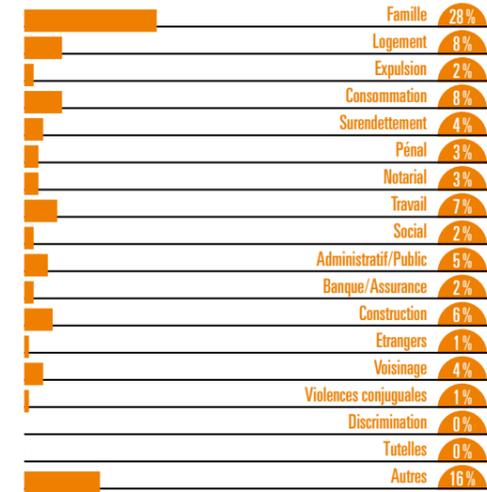
Point-justice de Muret



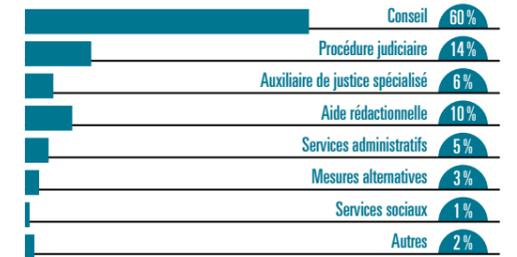
Bénéficiaires des consultations avocats



Domiciliation des bénéficiaires

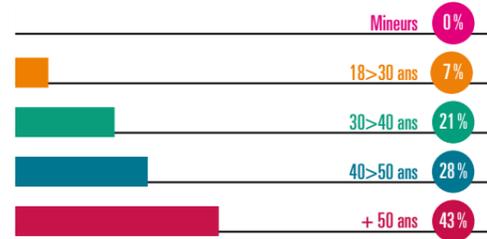


Contentieux abordés

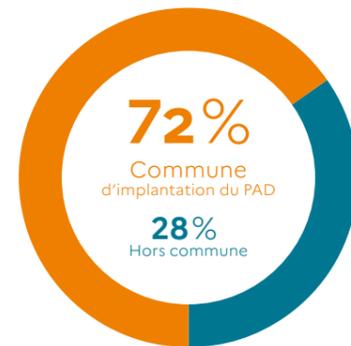


Orientations données

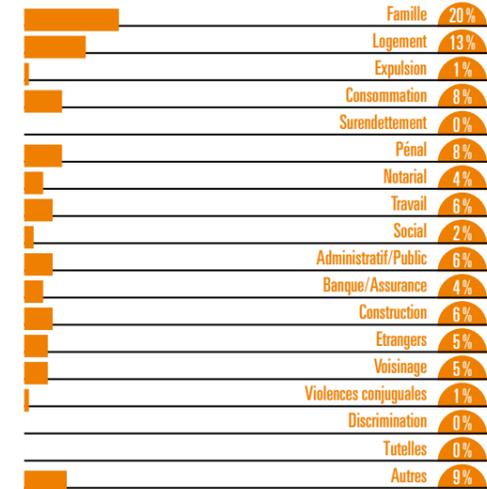
Point-justice de Ramonville



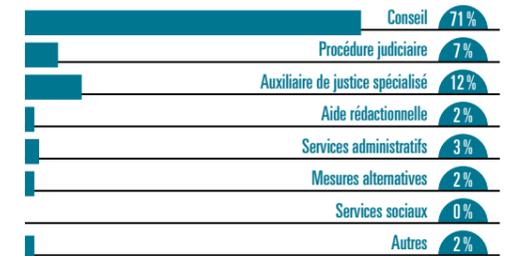
Bénéficiaires des consultations avocats



Domiciliation des bénéficiaires

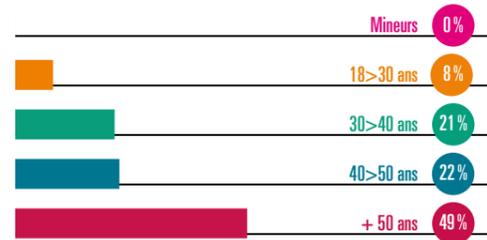


Contentieux abordés



Orientations données

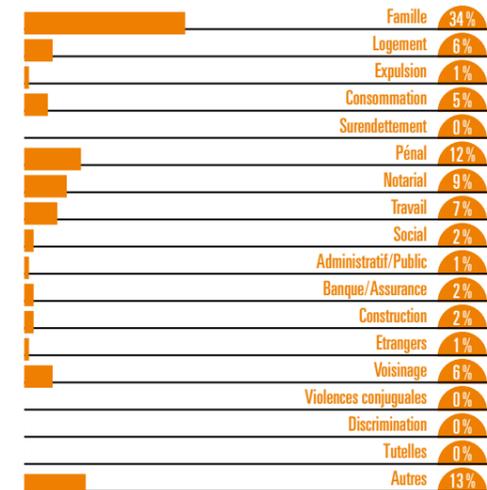
Point-justice de Saint-Gaudens



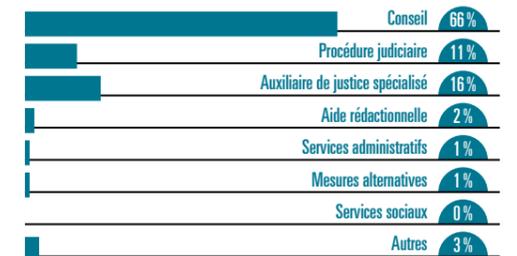
Bénéficiaires des consultations avocats



Domiciliation des bénéficiaires



Contentieux abordés



Orientations données

Le point-justice renforcé de Muret

Une fréquentation toujours très élevée

Très fréquenté depuis son ouverture en juin 2006, le point-justice renforcé de Muret connaît une fréquentation toujours très soutenue avec une vocation intercommunale marquée.

357 personnes reçues en 2021 des professionnels du droit.

320 personnes reçues par un avocat à l'occasion de 46 permanences, soit **2,32 personnes par heure** de permanence, ce qui situe ce point-justice dans la tranche horaire idéale.

37 personnes reçues par un huissier de justice.

125 personnes reçues par un délégué du défenseur des droits.

Le profil des publics

63% des bénéficiaires viennent de Muret et 59 % des consultants sont des femmes.

Age des usagers du point-justice renforcé de Muret :

- Plus de 50 ans : 45 %** (41 % moyenne départementale)
- De 40 à 50 ans : 28 %** (26 % moyenne départementale)
- De 30 à 40 ans : 22 %** (22 % moyenne départementale)
- De 18 à 30 ans : 7 %** (11 % moyenne départementale)
- Aucun mineur** n'a consulté

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent page 53.

Commentaires d'avocats

« Très bon accueil. »

Le point-justice renforcé de Ramonville

Une fréquentation stable

Le point-justice renforcé de Ramonville connaît une fréquentation stable. Le taux horaire de fréquentation des permanences avocats est de **1,67 usagers par heure** de permanence

273 personnes reçues en 2021 des professionnels du droit.

129 personnes reçues par un avocat dont :
110 personnes pour les permanences généralistes (22 permanences),
19 dans le cadre des permanences LSF (8 permanences).

45 personnes reçues par un notaire.

15 personnes reçues par un huissier de justice.

84 personnes reçues par un délégué du défenseur des droits.

Le profil des publics

Une vocation communale pour ces permanences avec :

72% des bénéficiaires venant de la commune de permanence (à l'exception de la permanence LSF avec 67% hors commune). Les femmes consultent plus majoritairement que les hommes (56 %).

Age des usagers du point-justice renforcé de Muret :

- Plus de 50 ans : 43 %** (41 % moyenne départementale)
- De 40 à 50 ans : 28 %** (26 % moyenne départementale)
- De 30 à 40 ans : 21 %** (22 % moyenne départementale)
- De 18 à 30 ans : 7 %** (11 % moyenne départementale)
- Aucun mineur** n'a consulté

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent page 53.

Commentaires d'avocats

« Lieu difficile à trouver. »
« Penser à téléphoner avant de s'y rendre, pour les explications. »

Commentaires d'huissier de Justice

« 3 consultations sur 4 étaient objectivement justifiées et pertinentes. »

Le point-justice renforcé de Saint-Gaudens

Une fréquentation élevée mais en baisse

Avec 714 personnes reçues en 2021 par des professionnels du droit, ce point Justice, dont les permanences sont tenues dans les locaux du TJ de Saint-Gaudens, connaît une fréquentation élevée.

714 personnes reçues en 2021 des professionnels du droit.

661 personnes reçues par un avocat, soit une fréquentation horaire de **2,37** personnes.

34 personnes reçues par un notaire.

19 personnes reçues par un huissier de justice.

91 personnes reçues par la juriste de l'ACCJSE.

Le nombre de personnes reçues dans le cadre des permanences d'information sur la médiation familiale et des permanences de mandataires judiciaires à la protection des majeurs, n'a pas été communiqué.

Le profil des publics

Une vocation communale pour ces permanences avec : **44%** des consultants qui demeurent à Saint-Gaudens.

Age des usagers du point-justice renforcé de Muret :

Plus de 50 ans : 49 % (41 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : 22 % (26 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : 21 % (22 % moyenne départementale)

De 18 à 30 ans : 8 % (11 % moyenne départementale)

1 mineur a consulté

Les comparatifs des contentieux abordés et orientations données dans les MJD figurent page 53.

02.3 Les points-justice spécialisés

L'essentiel

Notaires

Huissiers de Justice

Droit de la famille

Droit des femmes et de la famille - CIDFF

Droit des enfants et jeunes - MDEJ

Droit des majeurs protégés

Droit du travail

Droit du logement - ADIL

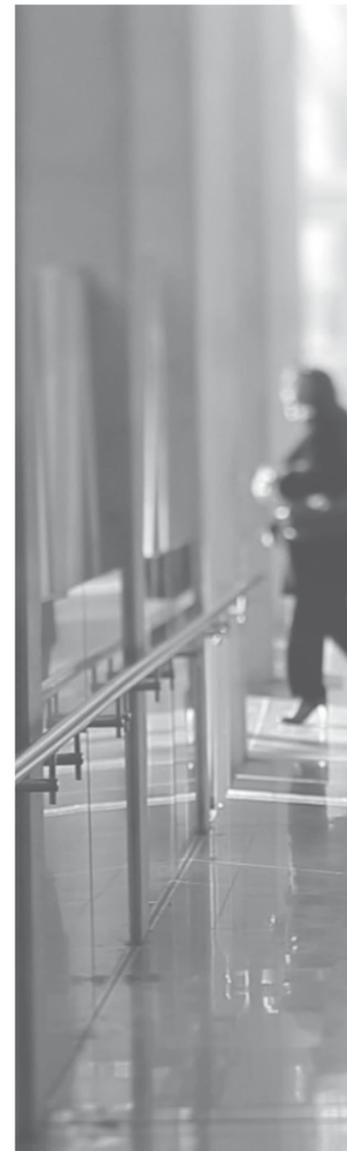
Droit de la consommation et du logement

Droit administratif

Aide aux victimes - France Victimes 31, ACCJSE

Permanences en langue des signes française

Interpretis



Les points-justice spécialisés

Tribunal Judiciaire - site Camille Pujol

Ouvert à l'automne 2002, offre des consultations spécialisées d'avocats (logement, consommation, surendettement), de notaires et d'huissiers de justice. Ces permanences concernent tous les usagers, dont les personnes avec une procédure en cours.

Pôle de la famille/TJ de Toulouse

L'utilisateur y trouve des permanences spécialisées d'avocats en droit de la famille (2/semaine), de notaires concernant les aspects financiers de la séparation (une fois par mois) mais aussi des permanences d'information sur la médiation familiale (1/semaine) ainsi qu'un bureau d'aide aux victimes.

Droits des enfants et jeunes majeurs

Permanences tenues par la MDEJ (maison des droits des enfants et des jeunes) dans les Maisons de Justice et du Droit.

Notaires

Permanences hebdomadaires au Tribunal Judiciaire - site Camille Pujol (2/mois), au point-justice de Saint-Gaudens (1/mois), au point-justice de Ramonville (1/mois) et au TJ de Toulouse (1/mois).

Huissiers de justice

Permanences au Tribunal Judiciaire - site Camille Pujol (2/mois), aux points-justice de Muret, Ramonville, Saint-Gaudens, Revel et Villemur-sur-Tarn.

Droit du travail

Permanences d'avocats spécialisés au TJ- site Antoine Deville (ancien Conseil de prud'hommes) et dans les MJD.

Ces permanences ont été renforcées en janvier 2021 avec la création de 2 permanences mensuelles de 3 h sur le site Antoine Deville et à la MJD de Tournefeuille.

Droit du logement

Permanences tenues par l'ADIL dans les maisons justice et du droit, au point-justice de Ramonville et dans d'autres lieux d'accueil.

Droit administratif

Une permanence spécialisée d'avocats toutes les 3 semaines.



Les points-justice spécialisés des notaires

Aide aux victimes

Des permanences sont tenues par France Victimes 31 de façon quotidienne au Bureau d'Aide aux Victimes (BAV) du Tribunal Judiciaire de Toulouse. Permanences tenues également au sein des MJD tous les jours. L'ACCJSE tient également des permanences au BAV du Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens.

Lutte contre les discriminations

Permanences de délégués du défenseur des droits au sein des points-justice renforcés de Muret, Ramonville et dans les MJD.

Droit des patients

Permanences spécialisées d'avocats et de notaires à l'Oncopole dans les locaux de la ligue contre le cancer.

Droit des femmes et des familles

Permanences spécialisées tenues par le CIDFF (centre d'information sur les droits des femmes et des familles).

Droit des étrangers

Permanence spécialisée d'avocats en droit des étrangers mensuelle à la MJD de la Reynerie.

Points-justice seniors

Permanences de mandataires judiciaires à la protection des majeurs au TJ - site Camille Pujol, au TJ de Saint-Gaudens, dans les maisons de justice et du droit de la Haute-Garonne et au CCAS de Muret.

Point-justice en langue des signes

En vue de développer une politique d'aide à l'accès aux droits et à la résolution amiable des conflits accessible aux personnes sourdes signantes, le CDAD de la Haute-Garonne et le service d'interprètes en langue des signes Interpretis ont établi un partenariat. Son objectif est de mettre en place une permanence de consultations juridiques en langue des signes. A l'issue d'une expérimentation du 11 septembre 2018 au 12 mars 2019, cette permanence a été pérennisée. Une seconde permanence en LSF a été pérennisée au point-justice renforcé de Ramonville depuis novembre 2019.

En 2021, l'intermédiation et la consultation supplémentaire avec un avocat ont été ajoutées à ce dispositif.

Une fréquentation élevée

306 personnes ont été reçues par les notaires en 2021, dans les 5 points-justice du département où ils tiennent des permanences, sachant qu'il n'y a pas de permanences en juillet-août.

La fréquentation de ces permanences se répartit comme suit :

Tribunal Judiciaire de Toulouse - site Camille Pujol

Deux permanences mensuelles de 3 h, sur rendez-vous

154 personnes reçues.

Point-justice de Saint-Gaudens

Permanence mensuelle sur rendez-vous

34 personnes reçues.

Point-justice de Ramonville

Permanence mensuelle sur rendez-vous

45 personnes reçues.

Tribunal Judiciaire de Toulouse

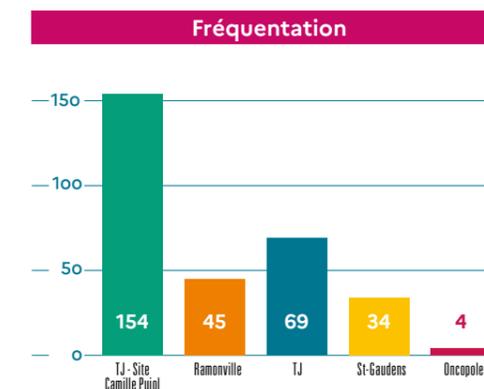
Deux permanences mensuelles de 3 h, sur rendez-vous

69 personnes reçues.

Oncopole - locaux ligue contre le cancer

permanence mensuelle de 2 h mise en place en 2013

4 personnes reçues.



Le profil des publics

58% des usagers consultent sur la commune d'implantation du point-justice.

Ce chiffre est bien plus élevé au TJ-site Camille Pujol (82%) ainsi qu'au TJ de Toulouse (71%). La tendance s'inverse dans le point-justice renforcé de Saint-Gaudens (21%).

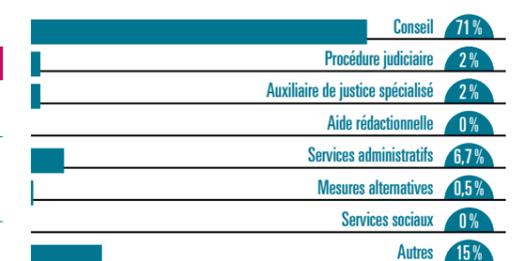
Âge des usagers :

- Plus de 50 ans : **58 %**
- De 40 à 50 ans : **24 %**
- De 30 à 40 ans : **13 %**
- De 18 à 30 ans : **5 %**

Parmi les questions traitées, le droit de la famille reste la principale préoccupation :

- **droit de la famille : 60 %**
- **droit notarial : 25,5 %**
- **droit du logement : 6 %**
- **droit de la construction : 1,25 %**
- **troubles du voisinage : 1 %**
- **autres thèmes : 4,25 %**

Orientations données



Les points-justice spécialisés des huissiers de justice

Une fréquentation élevée

112 personnes ont bénéficié en 2021 de ces permanences mises en place en 2006 dans 5 points-justice du département soit **un taux horaire moyen de fréquentation de 0,95 usagers/heure** de permanence.

La fréquentation de ces permanences se répartit comme suit :

Tribunal Judiciaire de Toulouse - site Camille Pujol

Deux permanences mensuelles

31 personnes reçues.

Point-justice renforcé de Muret

Une permanence mensuelle

37 personnes reçues.

Point-justice renforcé de Ramonville

Une permanence mensuelle

15 personnes reçues.

Point-justice de Saint-Gaudens

Une permanence mensuelle

19 personnes reçues.

Point-justice renforcé de Revel

permanence mensuelle de 2 h mise en place en 2013

10 personnes reçues.

Le profil des publics

Des permanences de proximité, dans l'ensemble des points-justice, avec une moyenne de : **62,5% des bénéficiaires qui sont originaires de la commune de la permanence.**

63% des consultants sont des femmes. Toutes les tranches d'âge sont représentées.

Âge des usagers :

Plus de 50 ans : **48 %**

De 40 à 50 ans : **30 %**

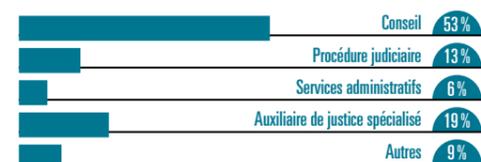
De 30 à 40 ans : **20 %**

De 18 à 30 ans : **3 %**

Parmi les questions traitées, le droit de la famille reste la principale préoccupation :

- **droit de la famille : 17,4 %**
- **droit de la consommation : 8 %**
- **droit du logement : 27 %**
- **droit de la construction : 7 %**
- **droit notarial : 7 %**
- **troubles du voisinage : 5 %**
- **droit bancaire & assurances : 4 %**
- **autres domaines du droit : 25 %** (droit des sociétés, droit fiscal, droit rural...)

Orientations données



Droit de la famille au TJ de Toulouse

Le droit de la famille représente 30,2 % des demandes formulées dans l'ensemble des permanences d'accès au droit de la Haute-Garonne, et environ 70 % du contentieux civil traité par les tribunaux.

Au point-justice spécialisé du TJ de Toulouse, le droit de la famille représente 89 % des demandes.

Une fréquentation toujours élevée

788 personnes reçues par un avocat en 2021, soit **un taux horaire de fréquentation de 2,12 usagers par heure** de permanence. En 2021, la prise de RDV n'est plus nécessaire (amélioration des contraintes sanitaires).

Permanences hebdomadaires de 4h sans rendez-vous les mardis et vendredis matin.

69 personnes reçues par un par un notaire en 2021 sur des permanences mensuelles portant plus particulièrement sur les aspects financiers de la séparation.

Les permanences d'information **de médiateurs familiaux (chiffre non communiqué)** : Permanences hebdomadaires d'information de médiateurs familiaux au TJ de Toulouse, tenues par le CIDFF (5 personnes informées), la MDEJ (chiffres non communiqués), l'Atelier Familial et l'Ecole des parents et des éducateurs (7 personnes informées). L'association Ecoute Moi Grandir (EMG - chiffres non communiqués), 4^e association labellisée, intervient à Saint-Gaudens.

Le profil des publics pour les consultations d'avocats

67% des personnes reçues sont domiciliées à Toulouse. Les femmes consultent en plus grand nombre que les hommes (60%).

Âge des usagers :

Plus de 50 ans : **27 %**

De 40 à 50 ans : **28 %**

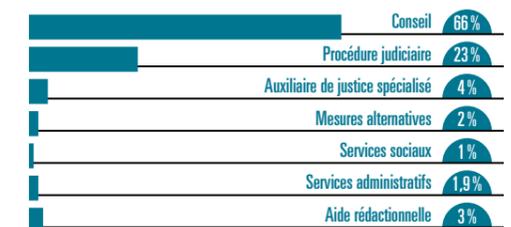
De 30 à 40 ans : **29 %**

De 18 à 30 ans : **16 %**

Les domaines traités :

- **droit de la famille : 89 %**
- **droit pénal : 3 %**
- **droit des étrangers : 1,57 %**
- **autres domaines du droit : 6 %**

Orientations données



Commentaires d'avocats

- « Beaucoup de questions lors du RDV. »
- « Difficulté de conseiller la personne lorsqu'elle a déjà saisi un avocat. »

Le droit des femmes & de la famille CIDFF 31

Le CIDFF 31 tient des permanences d'information juridique spécialisées en matière de droit de la famille.

En 2021 il a accueilli **452 personnes** dont :

Centre social CAF mairie de Nord-Izard à Toulouse
61 personnes reçues.

Centre social CAF mairie de Bagatelle à Toulouse
93 personnes reçues.

Maison de la famille et de la parentalité à Blagnac
48 personnes reçues.

Maison de la citoyenneté Seycheron à Colomiers
56 personnes reçues.

CCAS de Muret
68 personnes reçues.

CCAS de Tournefeuille
35 personnes reçues.

Saint-Gaudens
51 personnes reçues.

Nouvelles permanences 2021 :

Maison de l'orientation Toulouse Centre
17 personnes reçues.

Maison de l'orientation Toulouse Bellefontaine
23 personnes reçues.

Les permanences qui se sont déroulées **au siège du CIDFF** ont accueilli **711 femmes** et **95 hommes**.
297 situations violentes ont été constatées.

L'éventail des thèmes abordés

Principalement le **droit de la famille** (séparation, divorce, autorité parentale), mais également des **situations de violences pour 118 personnes** et des entretiens concernant le droit du travail ou le droit international privé.

Autres missions

Le CIDFF propose également :

- des missions d'information professionnelle sur l'emploi, les métiers, la formation et le droit du travail
- un accompagnement individuel par le bureau d'accompagnement individualisé vers l'emploi (BAIE) : construction de projets d'orientation personnelle et professionnelle, construction de CV, préparation aux entretiens d'embauche...
- un service point relais conseil en validation des acquis de l'expérience.

Le CIDFF intervient en matière de médiation familiale : 5 entretiens ont été réalisés auprès de 3 femmes et de 2 hommes lors des permanences au tribunal judiciaire de Toulouse.

Les permanences de la maison des droits des enfants & des jeunes dans les MJD

La maison des droits des enfants et des jeunes (MDEJ) tient des permanences dans les MJD, depuis 2005, à raison de deux demi-journées par mois dans chaque MJD. Il s'agit d'un accueil individuel et confidentiel pour une information juridique et sociale suivi parfois d'un accompagnement. La MDEJ intervient également en matière de médiation familiale.

Fréquentation en augmentation en MJD pour ces permanences spécialisées

118 personnes au total, dont **50 mineurs et jeunes adultes**, ont été informées par la Maison des droits des enfants et des jeunes (MDEJ) :

MJD Reynerie
97 personnes dont 42 jeunes.

MJD Tournefeuille
21 personnes dont 8 jeunes.

La MDEJ a **informé 291 personnes en rendez-vous physiques** en 2021 (dont 173 au siège de la MDEJ) et **195 par entretien téléphonique**, mail et visio.

Le nombre total d'entretien s'élève à 712.

Ces publics, dont la venue spontanée dans des structures d'accès au droit n'est pas évidente, ont été orientés vers la MDEJ principalement par :

- les professionnels et associations partenaires (55 %)
- via les actions de la MDEJ (26 %),
- internet (6 %),
- les MJD (9 %),
- l'entourage (3 %)
- ont déjà fait appel à la MJD (3 %)

Des demandes de nature juridique

Les sollicitations concernent presque toujours une demande juridique : droits et obligations, précisions, orientation...

Filiation : Reconnaissance ; Nom ; Adoption ; Succession.

Autorité parentale : Délégation (acte usuel/non usuel) ; Résidence de l'enfant ; Droit de visite et d'hébergement ; Obligation d'entretien ; Emancipation.

Relations intra familiales (hautement) conflictuelles : Parents/ enfants ; Grands-parents ; Beaux-parents ; Fratrie.

Droit civil : Explication de la procédure judiciaire (JAF ou JE) ; Mesures de protection des majeurs (curatelle, tutelle...) ; Assistance éducative.

Maltraitance et aide aux victimes : Atteinte sexuelle, viol ; Maltraitance physique et/ou psychologique ; Transmission CRIP ; Signalement ; Conduites à risques ;

Violences conjugales : Enfant victime et/ou témoin.

Droit pénal : Auteur d'une infraction ; Renseignements sur la procédure en tant que victime ou auteur.

Scolarité : Harcèlement ; Inscription.

Autonomie : Logement ; Passage majorité ; Relation avec parents.

Droit des étrangers : Mineurs non accompagnés ; Titre de séjour.

Tranches d'âge du public concerné



Déroulement des entretiens

Les entretiens sont co-animés par un juriste et un professionnel du champ social ou clinique. Le premier apporte des informations légales, explique la procédure et les démarches à effectuer, le second permet de formuler et préciser une demande, de prendre en compte la singularité de chaque situation, d'en développer les aspects psychologiques et sociaux.

La double écoute permet d'apporter des réponses plus adaptées. Des réunions d'équipe permettent la concertation à propos de situations nouvelles et/ou complexes et éventuellement la prise de décision.

Droit des majeurs protégés Permanences d'information & de soutien aux tuteurs familiaux

Ce service gratuit et confidentiel pour **soutenir les familles dans l'accompagnement des majeurs protégés** est disponible dans différents lieux à Toulouse, Muret et Saint-Gaudens. Ainsi, les aidants peuvent bénéficier d'une information juridique sur le fonctionnement de la mesure de protection, les obligations du tuteur ou du curateur, et également d'une aide à la rédaction des requêtes et des comptes de gestion. Ces permanences sont tenues par des professionnels expérimentés (mandataires judiciaires à la protection des majeurs et associations tutélaires).

Toulouse

Tribunal judiciaire de Toulouse Site Camille Pujol

Sans rendez-vous, les mercredis de 13h30 à 16h30
Tél. : 05 34 31 79 79

Maison de justice et du droit de la Reynerie

Sur rendez-vous, le 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h

Maison de justice et du droit de Tournefeuille

Sur rendez-vous, le 2^e et 4^e mercredi du mois de 9h à 12h

Maison de la citoyenneté secteur centre

AT2P-NG2T
Sur rendez-vous le 1^{er} jeudi du mois de 9h à 12h.

Maison de la citoyenneté secteur nord - Minimes

AT2P-NG2T
Sur rendez-vous le 1^{er} mardi du mois de 13h30 à 17h

Maison de la citoyenneté rive gauche

AT2P-NG2T
Sur rendez-vous le 2^e mardi du mois de 9h à 12h

Point d'information famille (PIF)

UDAF 31
Sur rendez-vous, le mercredi de 9h à 12h & de 14h à 16h15

Flourens 3, chemin du Chêne vert

ANRAS protection des majeurs
Sur rendez-vous, les lundis, mardis, mercredis et vendredis de 9h à 12h & de 13h15 à 16h, et les jeudis de 13h15 à 16h

Plaisance du Touch

AT2P-NG2T
Sur rendez-vous et permanence téléphonique, les lundis & jeudis de 16h30 à 18h

Muret

CCAS de Muret

UDAF 31
Sur rendez-vous, le 3^e mardi du mois de 9h30 à 12h30

Tribunal de proximité de Muret

Sur rendez-vous, le 2^e mardi du mois de 9h à 12h

Saint-Gaudens

Tribunal judiciaire de Saint-Gaudens

AT2P-NG2T
Sans rendez-vous le 1^{er} vendredi du mois de 9h30 à 12h

Association commingeoise des mandataires

Sans rendez-vous, le 1^{er} vendredi du mois de 9h30 à 12h

UDAF 31

Sans rendez-vous, le 3^e vendredi du mois de 9h30 à 12h

Droit du travail au tribunal judiciaire - site Antoine Deville (CPH), dans les MJD & au point-justice des 3 cocus

Le droit du travail constitue l'un des domaines dans lesquels le besoin d'information est en augmentation constante.

En 2021, l'offre de permanences en droit du travail a été renforcée, afin de permettre de répondre dans de meilleurs délais aux besoins exprimés et réduire les délais de fixation des rdv des consultations spécialisées avocats en droit du travail. Le CDAD a souhaité renforcer les 2 permanences hebdomadaires existantes au tribunal judiciaire site A. Deville (CPH) en créant une permanence mensuelle supplémentaire de 3h. Une permanence mensuelle supplémentaire a également été créée à la MJD de Tournefeuille afin de soutenir les salariés affectés par la crise sanitaire.

Les permanences avocats spécialisées en droit du travail ont permis d'informer **712 personnes en 2021** :

Tribunal Judiciaire de Toulouse - site Camille Pujol

2 permanences hebdomadaires de 3h, les mardis après-midi et vendredis matin, sur rdv et une permanence mensuelle le 3^e lundi du mois

436 personnes reçues.

Dans les 2 MJD - 1 permanence mensuelle sur rdv dans chaque MJD

202 personnes reçues.

85 personnes à la MJD Reynerie - le 1^{er} lundi après-midi du mois.

117 personnes à la MJD de Tournefeuille - le 2^e lundi après-midi du mois.

Au point-justice des 3 Cocus - le 2^e lundi du mois

74 personnes reçues.

Une fréquentation en hausse

La demande d'information en matière de droit du travail est très importante : en attestent les constats relayés par les agents d'accueil des MJD, le pourcentage élevé de demandes en droit du travail lors des consultations avocats généralistes sur l'ensemble des points-justice, ainsi que l'importante fréquentation des permanences spécialisées.

Les publics reçus

64% des bénéficiaires demeurent à Toulouse.

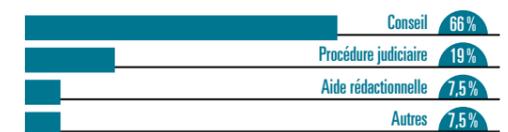
Âge des usagers :

- Plus de 50 ans : 15 %
- De 40 à 50 ans : 28 %
- De 30 à 40 ans : 29 %
- De 18 à 30 ans : 23 %
- 2 mineurs ont consulté.

Les domaines traités :

- droit du travail : 70 %
- droit social : 30 %

Orientations données



Commentaires d'avocats

- « Une erreur de "thème" (hors droit social). »
- « Certains usagers ont pensé que la permanence était téléphonique. »
- « Pourrait-on mettre en place un système de rappel quelques jours avant pour éviter que les gens ne se présentent pas sans que le rdv ne soit réaffecté ? »

Droit du logement Permanences ADIL

L'ADIL 31 tient des permanences spécialisées en droit du logement :

- Dans les deux maisons de la justice et du droit, à raison d'une permanence mensuelle de 3 heures dans chaque MJD.
- Dans les points-justice de Ramonville, Balma, Blagnac et Colomiers.

La fréquentation

128 personnes ont bénéficié de ces consultations dans les points-justice en 2021 :

MJD Reynerie
24 personnes reçues.

MJD Tournefeuille
31 personnes reçues.

Point-justice renforcé de Ramonville
31 personnes reçues.

Permanences de l'ADIL également dans les points-justice suivants :

Point-justice de Blagnac
21 personnes reçues.

Point-justice de Colomiers
21 personnes reçues.

Des demandes très diversifiées

70 % des consultations portent sur les rapports locatifs. Les thèmes abordés lors de ces entretiens sont :

Rapports locataires/propriétaires, charges locatives, location meublée, loyers impayés, impayés HLM, insalubrité HLM, obligations du bailleur, obligations locataire, révision du loyer, rédaction bail, expulsion, assignation bailleur, réparations locatives, recherche logement social, état des lieux, mandat gestion,

Congé, restitution du dépôt de garantie, congé personne âgée, abandon de logement par un locataire, expulsion,

Colocation, sous-location,

Location, impayés, congé, obligations locataire, obligations bailleur, expulsion, dépôt garantie, charges...

Troubles de voisinage, mitoyenneté, servitude,

Copropriété, travaux, mandat gestion, charges de copropriété, décompte des charges, indécence copropriété, désignation syndic,

Accession à la propriété, permis de construire, financement accession, fiscalité revenu foncier, frais agence, droit famille en accession

Amélioration de l'habitat, fiscalité TVA, dégâts des eaux, autres sinistres, réparations sur espace commun, amélioration énergétique de l'habitat...

Urbanisme, permis de construire

Sinistre incendie, habitat indigne

Saisine du tribunal etc...

Le droit du logement représente également plus de 7,1% des consultations auprès de professionnels du droit (avocats, notaires, huissiers de justice).

Droit de la consommation et du logement au TJ de Toulouse - site Camille Pujol

Un point-justice spécialisé stable mais toujours très sollicité

739 usagers (132 permanences) ont bénéficié d'une consultation avec un professionnel du droit dans ce point-justice spécialisé qui propose 2 permanences hebdomadaires d'avocats, spécialisées en droit du logement, de la consommation et surendettement, une permanence bimensuelle de notaires et une permanence bimensuelle d'huissiers de justice.

554 personnes reçues par un avocat.

154 personnes reçues par un notaire.

31 personnes reçues par un huissier de justice.

Ce point-justice connaît un **taux (en augmentation) de 2,05 usagers** reçus par heure de permanence **pour les consultations avocats, 2,57 pour les consultations de notaires et 0,47 pour les consultations d'huissiers** de justice..

Le profil des publics

71% sont originaires de Toulouse (consultations d'avocats) et 56 % des consultants sont des femmes.

Age des usagers du point-justice renforcé de Muret :

Plus de 50 ans : 39 % (41 % moyenne départementale)

De 40 à 50 ans : 29 % (26 % moyenne départementale)

De 30 à 40 ans : 19 % (22 % moyenne départementale)

De 18 à 30 ans : 13 % (11 % moyenne départementale)

Consultations d'avocats les domaines du droit abordés

Ce point-justice, spécialisé en droit du logement (24 % des demandes en 2021) et en droit de la consommation (14 %) traite également un large spectre de besoins relevant du :

- **droit de la famille : 9 %**,
- **surendettement : 7 %**
- **droit de la construction : 7 %**
- **droit bancaire et assurances : 5 %**
- **troubles de voisinage : 3 %**
- **droit notarial : 2 %**
- **autres thèmes : 29 %** (pénal, étrangers, travail...)

Concernant les permanences de notaires et d'huissiers de justice au Tribunal Judiciaire de Toulouse - site Camille Pujol, se reporter pages 63 & 64.

Orientations données - Lors des consultations d'avocats -



Commentaires d'avocats

- « Beaucoup trop de rdv, 12 en 3 heures. Créneau de seulement 15 min contre 20 min pour les autres CDAD, or 15 min c'est insuffisant. »
- « Bien préciser aux personnes la durée limitée des interventions et le domaine de compétences de l'avocat. »
- « Trop de rdv – 2 absents. »
- « Beaucoup de rdv ne sont pas honorés. »
- « La barrière de la langue avec certains particuliers. Il serait peut-être opportun de vérifier ce point et leur conseiller d'être accompagnés d'une personne parlant le français pour plus d'efficacité. »

Droit administratif au tribunal administratif

Mis en place en janvier 2010, suite à la demande du président du tribunal administratif, ce point-justice a rencontré son public. En effet, le succès de ces permanences spécialisées d'avocats a conduit à leur renforcement : initialement créées à un rythme mensuel, ces consultations se tiennent toutes les trois semaines depuis début 2011.

Une fréquentation en légère baisse

76 usagers reçus en 2021 sur les 16 permanences tenues soit un taux horaire de fréquentation de **1,58 usagers par heure** de permanence.

Les demandes concernent :

- **administratif/ droit public : 75 %**,
- **droit du logement : 1,5 %**
- **droit pénal : 3 %**
- **droit bancaire et assurances : 3 %**
- **droit de la construction : 3 %**
- **conflit de voisinage : 3 %**
- **autres domaines du droit : 11,5 %**

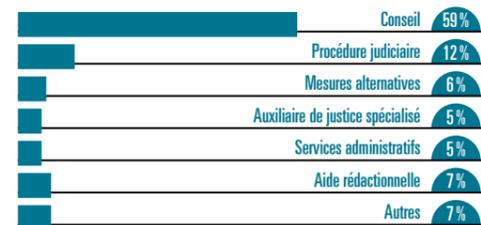
Le profil des publics

53% des bénéficiaires de ces consultations viennent de Toulouse. Plus d'hommes que de femmes consultent (54 % d'hommes et 46 % de femmes).

Âge des usagers :

- **Plus de 50 ans : 43 %**
- **De 40 à 50 ans : 25 %**
- **De 30 à 40 ans : 21 %**
- **De 18 à 30 ans : 11 %**

Orientations données



Points de vue des bénéficiaires

21 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du tribunal administratif de Toulouse

- **81 % venaient pour la 1re fois, 62% de leur propre initiative.** 38 % avaient été orientées par un tiers. Ils ont connu le point-justice par un personnel judiciaire (24 %), le site internet du CDAD (52 %), un service social (10 %).
- **76 % sont venus parce que c'est gratuit,** 10 % pour confirmer les dires de leur avocat.
- Ils sont demandeurs d'emploi (14 %), employés ou cadres moyens (52 %), retraités (14 %). Autres (19 %).
- **90 % des bénéficiaires conseilleraient cette consultation à un proche.** Très élevée, leur satisfaction concerne : la qualité de l'accueil 90 % ; la proximité 90 % ; la clarté des explications données 90 % ; le sentiment d'avoir été écouté et compris 90 %, la brièveté de l'attente sur place 76 % ; l'anonymat 90 % ; le caractère pratique des horaires 90 %.
- A l'issue de la consultation, 81 % disent y voir plus clair, et 81 % comptent suivre les avis reçus. 67 % se sentent confirmés dans l'envie de défendre leurs droits.
- **Des souhaits et suggestions :** des permanences supplémentaires (33 %), une aide au montage des dossiers (38 %), la modification des jours et heures (10 %), un accueil sur rendez-vous (10 %).

Commentaires

« 20 minutes c'est trop court » « Parfait »

Bureau d'aide aux victimes au TJ de Toulouse Permanences de France Victimes 31

Permanences de France Victimes 31

en MJD et point-justice des 3 Cocus

une fréquentation en hausse

1 837 entretiens dans les maisons de justice et du droit et point-justice des 3 Cocus.

1 653 bénéficiaires informés.

MJD Reynerie

877 personnes informées.
977 entretiens.

Point-justice des 3 Cocus

198 personnes informées.
246 entretiens.

MJD Tournefeuille

578 personnes informées.
614 entretiens.

Le bureau d'aide aux victimes

du Tribunal Judiciaire de Toulouse (France Victimes 31)

2 299 personnes ont été informées durant l'année 2021, soit un total de **3 759 entretiens** (augmentation des entretiens de 7% en 2021).

Nature des infractions

Sur les **2 299 victimes** aidées en 2021 :

2 280 ont été **victimes d'une d'infraction,**

19 personnes ont consulté pour un **problème civil.**

Sur ces **2 299** personnes :

1 337 ont consulté pour une **atteinte aux personnes,**

883 pour une **atteinte aux biens,**

60 pour **accidents de la circulation.**

1 117 personnes ont bénéficié d'un suivi de dossier.

Nature des infractions

Sur les **1 117 suivis :**

767 ont venaient une **atteinte aux personnes,**

326 pour une **atteinte aux biens,**

24 pour **accidents de la circulation.**

Aide aux victimes au point-justice

de St-Gaudens

Permanences de l'ACCJSE (Association Commingeoise de Contrôle Judiciaire Socio-Educatif).

298 consultations avec **91 victimes reçues** en 2021 par l'ACCJSE.

Permanence en langue des signes française à la MJD de la Reynerie & au point-justice renforcé de Ramonville



Dispositif mis en place

Des permanences juridiques en Langue des Signes Française se tiennent à la MJD de la Reynerie tous les seconds mardis du mois de 14 h à 17 h, et depuis 2019 au point-justice renforcé de Ramonville le dernier lundi du mois de 14h à 17h20. La permanence se découpe en un temps de préparation avec l'interprète d'une durée de 30 minutes suivi de l'entretien avec le professionnel d'une durée d'une heure.

Ainsi, 3 consultations sont positionnées par permanence.

Ce dispositif a été complété en 2021 par l'introduction de l'intermédiation et du rendez-vous supplémentaire avec l'avocat.

Fréquentation des permanences : 40 personnes reçues sur les 18 permanences tenues.

Information auprès des personnes sourdes : Avant l'expérimentation, le CDAD a mis en place une campagne de communication. Un affichage sur les lieux fréquentés par les personnes sourdes a été mis en place. Un encart spécifique a été créé sur nos plaquettes d'informations "Une question juridique" et "Les maisons de justice et du droit de la Haute-Garonne".

En parallèle, une information a été faite auprès des personnes sourdes via la diffusion de la vidéo en langue des signes sur la page Facebook d'Interpretis et via une liste de diffusion par mails.

Processus de réservation : Les personnes sourdes réservent leur consultation par SMS, email ou Skype. Le secrétariat d'Interpretis gère les plannings de réservation, la confirmation des rendez-vous pris et la résolution de la liste d'attente. Les vendredis précédant la permanence, un rappel est fait auprès des personnes qui ont réservé. La veille de la permanence, le secrétariat envoie à l'accueil de la MJD de la Reynerie les informations nécessaires (nom de la personne, objet de la demande de consultation).

Le public accueilli

Le public accueilli présente différentes pathologies et certaines personnes ont des déficiences associées à la surdité telles que :

- Déficiences intellectuelles
- Déficiences visuelles (sourd Usher)
- Déficiences pluri-handicap (trouble du langage, trouble de l'attention...)

C'est un public très féminin, les femmes représentant 81 % des consultants.

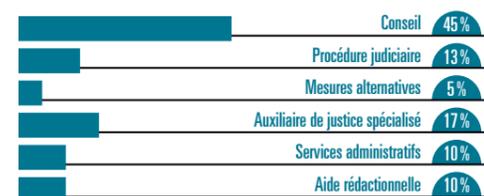
Âge des consultants :

- **Plus de 50 ans : 25 %**
- **De 40 à 50 ans : 38 %**
- **De 30 à 40 ans : 33 %**
- **De 18 à 30 ans : 10 %**

Les domaines traités :

- **droit de la famille : 57 %**,
- **administratif/public : 19 %**
- **autres demandes : 24 %**

Orientations données



Les points de vigilance

La gestion des réservations est difficile, les annulations de dernière minute ou les oublis demandent de mettre en place d'autres procédures de confirmation qui seront complémentaires à celles existantes.

Les points de satisfaction

Lors des consultations, les avocats ont su parfaitement s'adapter à la présence d'un interprète en LSF à leur côté. Il y a également eu une réelle prise de conscience des avocats sur la nécessité d'expliquer à la personne sourde le cadre de la consultation et l'organisation judiciaire. En outre, les avocats ont pu constater que les demandes d'information des personnes sourdes étaient multiples et parfois complexes.

Perspectives pour 2022

Mise en place d'une permanence notaire en LSF au tribunal judiciaire de Toulouse.

2.4 Les points-justice public ciblé



Ets pénitentiaires

- Centre de détention de Muret
- Centre de pénitencier de Toulouse-Seysses

Points-justice en langue des signes française

- MJD Reynerie
- Ramonville

Point-justice hospitalier

- Oncopole

Point-justice universitaire

- Accueil - Welcome Desk

Point-justice économique

- Tribunal de commerce

Points-justice caritatifs

Les points-justice dans les établissements pénitentiaires

Centre de détention de Muret

Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse

Les points-justice dans les établissements pénitentiaires permettent de répondre aux besoins des détenus.

Centre de détention de Muret

2 permanences • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère baisse



124 PERSONNES REÇUES

22 permanences en 2021 (69 en 2020/10 permanences)

1,88 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE
(1,97 en 2020)

Une communication régulière par voie d'affichage et par le biais des personnels n'a pas été un levier aussi efficace concernant la fréquentation de ce point-justice en 2021.

Le profil des publics

100%

PUBLIC EXCLUSIVEMENT MASCULIN

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 40 %
De 40 à 50 ans : 26 %
De 30 à 40 ans : 17 %
De 18 à 30 ans : 18 %

Les domaines du droit abordés

53 % droit pénal
11 % droit de de la famille
8 % chacun droit notarial & droit du travail
5 % droit des étrangers
3 % droit bancaire
2 % chacun droit de la consommation, droit administratif, violences conjugales & surendettement
1 % droit du logement
3 % autres domaines du droit

Les orientations données

60 % conseils exclusivement
15 % vers une procédure judiciaire
10 % vers une aide rédactionnelle
4 % chacun vers un auxiliaire de justice spécialisé & vers des services administratifs
1 % chacun vers des mesures alternatives & vers des services sociaux
5 % vers d'autres services

Perspectives 2022

Transformation d'une permanence généraliste, à coût constant, en permanence spécialisée droit des étrangers, une fois par trimestre à compter du mois de juin 2022.

Centre pénitentiaire de Toulouse-Seysse

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en hausse



46 PERSONNES REÇUES

10 permanences en 2021 (17 en 2020/3 permanences)

1,53 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE
(1,22 en 2020)

La fréquentation de ces permanences est étroitement liée à la régularité de l'information qui en est faite.

En 2019, un comité de suivi des intervenants en accès au droit a mis en évidence des besoins en droit des étrangers et un souhait de créer des ateliers en prévision de la sortie.

Le profil des publics

86%

PUBLIC MAJORITAIREMENT MASCULIN

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 17 %
De 40 à 50 ans : 40 %
De 30 à 40 ans : 31 %
De 18 à 30 ans : 17 %

Les domaines du droit abordés

83 % droit pénal
10 % droit de de la famille
5 % droit des étrangers
2 % droit bancaire

Les orientations données

69 % conseils exclusivement
10 % chacun vers une procédure judiciaire & vers une aide rédactionnelle
5 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
2 % chacun vers des services sociaux, vers les services administratifs & vers d'autres services

Commentaires d'avocats

« Horaires à modifier car les détenus arrivent tard. »
« Système de prise de rdv à revoir. »

Permanence en langue des signes française à la MJD de la Reynerie & au point-justice renforcé de Ramonville



Dispositif mis en place

Des permanences juridiques en Langue des Signes Française se tiennent à la MJD de la Reynerie tous les seconds mardis du mois de 14 h à 17 h, et depuis 2019 au point-justice renforcé de Ramonville le dernier lundi du mois de 14h à 17h20. La permanence se découpe en un temps de préparation avec l'interprète d'une durée de 30 minutes suivi de l'entretien avec le professionnel d'une durée d'une heure.

Ainsi, 3 consultations sont positionnées par permanence.

Ce dispositif a été complété en 2021 par l'introduction de l'intermé-diation et du rendez-vous supplémentaire avec l'avocat.

A la suite de la réunion du 25 novembre 2021, il a été décidé de mettre en place une intermé-diation au point-justice de Ramonville.

Les interprètes interviennent régulièrement pour des usagers sourds et entendants qui savent gérer une situation de communication en toute auto-nomie. Il arrive que la présence de l'interprète ne suffise pas à compenser la différence linguistique pour certaines personnes sourdes qui sont en grande difficulté. Dans ce cas, l'interprète inter-vient en collaboration avec un intermédiaireur sourd diplômé. L'intermé-diation a pour objectif de donner à chacun équité et autonomie maxi-males, dans le mode de communication choisi par l'usager sourd.

L'intermédiaireur permet de lever les obstacles linguistiques et culturels entre des interlocuteurs sourds et entendants. Il a été également convenu de proposer une consultation supplémentaire avec l'avocat et l'interprète présents lors du premier rendez-vous.

Lorsqu'à l'issue de la consultation, est identifiée la nécessité de compléter les informations données par l'avocat, l'usager sourd ou malentendant peut bénéficier d'une consultation supplémentaire d'1 heure au cabinet de l'avocat de permanence en présence dans la mesure du possible du même interprète.

Information auprès des personnes sourdes :

Avant l'expérimentation, le CDAD a mis en place unecampagne de communication.Un affichage sur les lieux fréquentés par les personnes sourdes a été mis en place. Un encart spécifique a été créé sur nos plaquettes d'informations "Une question juridique" et "Les maisons de justice et du droit de la Haute-Garonne".

En parallèle, une information a été faite auprès des personnes sourdes via la diffusion de la vidéo en langue des signes sur la page Facebook d'Interpretis et via une liste de diffusion par mails.

Processus de réservation : Les personnes sourdes réservent leur consultation par SMS, email ou Skype. Le secrétariat d'Interpretis gère les plannings de réservation, la confirmation des rendez-vous pris et la résolution de la liste d'attente. Lesvendredisprécédant la permanence, un rappel est fait auprès des personnes qui ont réservé. La veille de la permanence, le secrétariat envoie à l'accueil de la MJD de la Reynerie les informations nécessaires (nom de la personne, objet de la demande de consultation).

Le public accueilli

Le public accueilli présente différentes pathologies et certaines personnes ont des déficiences associés à la surdité telles que :

- Déficiences intellectuelles
- Déficiences visuelles (sourd Usher)
- Déficiences pluri-handicap (trouble du langage, trouble de l'attention...)

C'est un public très féminin, les femmes représentant 81 % des consultants.

Fréquentation des permanences :

17 personnes reçues sur les 9 permanences tenues.

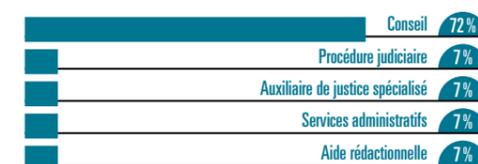
Âge des consultants :

- Plus de 50 ans : 25 %**
- De 40 à 50 ans : 38 %**
- De 30 à 40 ans : 33 %**
- De 18 à 30 ans : 10 %**

Les domaines traités :

- **droit de la famille : 57 %**,
- **administratif/public : 19 %**
- **autres demandes : 24 %**

Orientations données



Les points de vigilance

La gestion des réservations est difficile, les annulations de dernière minute ou les oublis demandent de mettre en place d'autres procédures de confirmation qui seront complémentaires à celles existantes.

Les points de satisfaction

Lors des consultations, les avocats ont su parfaitement s'adapter à la présence d'un interprète en LSF à leur côté.

Il y a également eu une réelle prise de conscience des avocats sur la nécessité d'expliquer à la personne sourde le cadre de la consultation et l'organisation judiciaire.

En outre, les avocats ont pu constater que les demandes d'information des personnes sourdes étaient multiples et parfois complexes.

Perspectives pour 2022

Mise en place d'une permanence notaire en LSF au tribunal judiciaire de Toulouse.

Point-justice hospitalier

Oncopole

2 permanences d'avocat • 2 h / mois

1 permanence de notaire • 2 h / mois

Depuis la fin de l'année 2011, des patients confrontés à des difficultés de tous ordres (consommation, surendettement, logement...) peuvent bénéficier de consultations juridiques gratuites de professionnels du droit. Ce point-justice, fruit d'une réflexion partenariale avec la Ligue contre le cancer, qui gère les rendez-vous. Les permanences ont lieu dans la maison commune.

Une fréquentation en baisse



28 PERSONNES REÇUES

24 personnes reçues dans les permanences d'avocat

0,90 USAGER / HEURE DE PERMANENCE
(1,17 en 2020)

4 personnes reçues dans les permanences de notaire

0,50 USAGER / HEURE DE PERMANENCE
(1,17 en 2020)

Le profil des publics

63 %

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 63 %
De 40 à 50 ans : 31 %
De 30 à 40 ans : 6 %

Les domaines du droit abordés

20 % chacun droit social, droit bancaire & droit du travail
6 % chacun droit pénal, droit administratif, droit de la famille & droit du logement
13 % autres domaines du droit

Les orientations données

62 % conseils exclusivement
15 % chacun vers une procédure judiciaire & vers une aide rédactionnelle
8 % vers des mesures alternatives

Point-justice universitaire

Accueil - Welcome Desk

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en octobre 2020, ce point-justice est destiné aux étudiants et enseignants chercheurs. Il se situe à l'accueil - Welcome desk de l'université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, 41 allées Jules Guesde. Les permanences mensuelles sont organisées sur rendez-vous le 1^{er} mardi des mois pairs, de 9 h à 12 h et le 1^{er} jeudi des mois impairs de 13 h 30 à 16 h 30. La prise de rdv s'effectue en ligne, sur la page de réservation du site internet du CDAD. Depuis janvier 2022, les permanences alternent entre le droit des étrangers et le droit généraliste.

Une fréquentation en légère hausse



31 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2021 (8 personnes reçues en 2020)

1,41 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE
(1,33 en 2020)

Le profil des publics

84 %

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À TOULOUSE

58 %

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • De 30 à 40 ans : 10 %
De 18 à 30 ans : 90 %

Les domaines du droit abordés

47 % droit des étrangers
16 % droit de la famille
12 % droit du logement
9 % droit de la consommation
6 % droit du travail
3 % chacun droit notarial, droit pénal & autres domaines

Les orientations données

34 % conseils exclusivement
18 % chacun vers des services administratifs & vers une aide rédactionnelle
15 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
5 % chacun vers des mesures alternatives, vers une procédure judiciaire & d'autres services

Commentaires d'avocats

« Espace totalement ouvert ne permettant pas la confidentialité. »

Point-justice économique

Tribunal de commerce

1 permanence de consultations d'avocats • 3 h / mois • sur rendez-vous

Le 18 février 2021, le président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, président du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne, le président du Tribunal de Commerce de Toulouse, le bâtonnier et le vice-bâtonnier du Barreau de Toulouse ont signé une convention visant à mettre en place un point-justice à destination des entrepreneurs individuels, commerçants, artisans, associations, agriculteurs confrontés à des difficultés d'ordre juridique et économique.

Partant du constat des effets de la crise sanitaire liée à la COVID 19 sur l'économie et l'emploi, les contractants ont souhaité rendre accessible une permanence de consultations juridiques gratuites d'avocats pratiquant habituellement le droit des entreprises en difficultés dans les juridictions toulousaines, adossée à la cellule de prévention du Tribunal de Commerce de Toulouse.

Création, à compter du mois de mars 2021 :

- d'une permanence de consultations d'avocats sur rendez-vous, le 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h.
- d'une permanence de consultations d'avocats par téléphone sur orientation du juge consulaire les autres mercredis du mois de 14h à 15h.

A noter que la permanence téléphonique a été supprimée au mois de juillet 2021, en raison d'une demande insuffisante.



27 PERSONNES REÇUES

9 permanences en 2021

1 USAGER / HEURE DE PERMANENCE

Le profil des publics

65 %
DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À TOULOUSE

58 %
DES CONSULTANTS SONT DES HOMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 40 %
De 40 à 50 ans : 20 %
De 30 à 40 ans : 32 %
De 18 à 30 ans : 8 %

Les domaines du droit abordés

9,5 % surendettement
6 % droit bancaire et assurance
3,5 % droit du logement
7 % droit du travail/ droit social
3 % droit de la construction
71 % autres domaines du droit

Les orientations données

53 % conseils exclusivement
15 % vers une procédure judiciaire
8,5 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
11 % vers une aide rédactionnelle
8,5 % vers des mesures alternatives
4 % vers des services sociaux

Les points-justice caritatifs

Points justice en faveur des personnes en situation de pauvreté et de précarité

Déclinaison locale de la charte nationale de l'accès au droit signée le 21 février 2017 entre le ministère de la Justice et sept associations (Droits d'urgence, les Restaurants du Coeur, le Secours catholique, la fondation Abbé Pierre, la Cimade, ATD Quart monde et le Réseau national d'accès au droit et à la médiation).

Ouverture de 5 points-justice pour les personnes en situation de précarité et de pauvreté. En complément du point-justice du CCAS de Toulouse, le CDAD de la Haute-Garonne propose des permanences mensuelles d'avocats gratuites au sein :

- Des Restos du Coeur (depuis le 11 mai)
- Du Secours Populaire (depuis le 18 mai)
- Du Secours Catholique (depuis le 22 juin)
- Du CIAS de Saint-Gaudens (le 5 octobre)
- De l'Espace Social du Grand Ramier (le 6 octobre)

Depuis leurs ouvertures, ces points-justice ont accueilli **63** personnes.

Restos du Coeur

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Lieu

Antenne départementale des Restaurants du Coeur
27, chemin du Séminaire - 31200 Toulouse

Permanence

Le 2^e mardi du mois de 14h à 17h - Sur rendez-vous.



10 PERSONNES REÇUES

6 permanences en 2021

0,67 USAGER / HEURE DE PERMANENCE

Le profil des publics

100%

DES CONSULTANTS VIENNENT DE TOULOUSE

50%

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 20 %
De 40 à 50 ans : 10 %
De 30 à 40 ans : 60 %
De 18 à 30 ans : 10 %

Les domaines du droit abordés

- 40 % droit des étrangers
- 20 % droit social
- 10 % droit du logement
- 10 % droit de la consommation
- 10 % droit de la famille
- 10 % autres domaines du droit

Les orientations données

- 55 % conseils exclusivement
- 18 % vers une procédure judiciaire
- 18 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 9 % vers une aide rédactionnelle

Secours Populaire

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Lieu

Siège du Secours Populaire
147, avenue des Etats-Unis - 31200 Toulouse

Permanence

Le 3^e mardi du mois de 14h à 17h - Sur rendez-vous.



22 PERSONNES REÇUES

6 permanences en 2021

1,22 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

Le profil des publics

95%

DES CONSULTANTS VIENNENT DE TOULOUSE

67%

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 14 %
De 40 à 50 ans : 24 %
De 30 à 40 ans : 52 %
De 18 à 30 ans : 10 %

Les domaines du droit abordés

- 44 % droit des étrangers
- 4 % droit social
- 4 % droit du logement
- 4 % surendettement
- 4 % expulsion
- 4 % droit notarial
- 4 % droit de la consommation
- 19 % droit de la famille
- 7 % droit bancaire et assurance
- 7 % autres domaines du droit

Les orientations données

- 62 % conseils exclusivement
- 19 % vers une procédure judiciaire
- 8 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 4 % vers des services administratifs
- 8 % vers d'autres mesures

Perspectives 2022

Mise en service d'un Bus de l'Accès au Droit en partenariat avec le Secours populaire.

Secours Catholique

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Lieu

56 rue de Périole
31500 Toulouse

Permanence

Le 4^e mardi du mois de 14h à 17h - Sur rendez-vous.



13 PERSONNES REÇUES

7 permanences en 2021

0,75 USAGER / HEURE DE PERMANENCE

Le profil des publics

100%

DES CONSULTANTS VIENNENT DE TOULOUSE

56%

DES CONSULTANTS SONT DES HOMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 44 %
De 40 à 50 ans : 11 %
De 30 à 40 ans : 22 %
De 18 à 30 ans : 22 %

Les domaines du droit abordés

- 36 % droit des étrangers
- 27 % droit du logement
- 4 % surendettement
- 9 % expulsion
- 4 % droit notarial
- 4 % droit de la consommation
- 9 % droit de la famille
- 7 % droit bancaire et assurance
- 9 % violences conjugales
- 9 % autres domaines du droit

Les orientations données

- 62 % conseils exclusivement
- 19 % vers une procédure judiciaire
- 8 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 4 % vers des services administratifs
- 8 % vers d'autres mesures

Grand Ramier

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Lieu

Espace social du Grand Ramier
10, avenue du Grand Ramier - 31400 Toulouse

Permanence

Le 1^{er} mercredi du mois de 10h à 13h - Sur rendez-vous.



12 PERSONNES REÇUES

3 permanences en 2021

1,5 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

Le profil des publics

100%
DES CONSULTANTS
VIENNENT
DE TOULOUSE

78%
DES CONSULTANTS
SONT
DES HOMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 44 %
De 40 à 50 ans : 11 %
De 30 à 40 ans : 22 %
De 18 à 30 ans : 22 %

Les domaines du droit abordés

60 % droit des étrangers
10 % droit du logement
20 % droit de la consommation
10 % autres domaines du droit

Les orientations données

50 % conseils exclusivement
10 % vers une procédure judiciaire
10 % vers une aide rédactionnelle
30 % vers d'autres mesures

CIAS de Saint-Gaudens

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Lieu

Centre communal d'action sociale de Saint-Gaudens
centre social Azimut - place de la Libération
Espace Pégot - 31 800 Saint-Gaudens

Permanence

Le 1^{er} mardi du mois de 13h30 à 16h30 - Sur rendez-vous



6 PERSONNES REÇUES

2 permanences en 2021

0,33 USAGER / HEURE DE PERMANENCE

Le profil des publics

67%
DES CONSULTANTS
VIENNENT
DE SAINT-GAUDENS

67%
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 33 %
De 40 à 50 ans : 67 %

Les domaines du droit abordés

67 % droit des étrangers
17 % droit notarial
17 % troubles de voisinage

Les orientations données

86 % conseils exclusivement
14 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

02.5 Les points-justice généralistes



Auterive	Colomiers
Bagnères-de-Luchon	Cornebarrieu
Balma	Escalquens
Bessières	Fronton
Blagnac	Grenade-sur-Garonne
Boulogne-sur-Gesse	Labège
Caraman	Lacroix- Falgarde
Carbonne	Montgiscard
Castanet- Tolosan	Nailloux
Cazères	Quint-Fonsegrives
Toulouse	Rieumes
CCAS	Saint-Jean
Maison de la citoyenneté nord	Villefranche-de-Lauragais
Maison de la citoyenneté centre	Villemur-sur-Tarn
Maison de la citoyenneté sud-est	
Maison de la citoyenneté est	
Maison de la citoyenneté rive gauche	
Mairie annexe Saint-Simon	

Muret (point-justice renforcé) - p. 60 & 62

Ramonville (point-justice renforcé) - p. 60 & 63

Saint-Gaudens (point-justice renforcé) - p. 60 & 64

Auterive

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en juin 2010, ce point-justice a tout d'abord été implanté au sein du CCAS pendant 10 ans, ce qui lui a donné une bonne visibilité à l'égard du public. Puis, en juin 2020 ce point-justice a été **intégré au sein de l'espace France Services** situé dans la zone industrielle Robert Lavigne à Auterive. Les permanences y sont tenues le 1^{er} jeudi de chaque mois.

Une fréquentation en hausse



50 PERSONNES REÇUES

10 permanences en 2021 (23 en 2020/6 permanences)

1,67 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,28 en 2020)

Le profil des publics

66%
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À AUTERIVE

64%
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 34 %
De 40 à 50 ans : 40 %
De 30 à 40 ans : 24 %
De 18 à 30 ans : 2 %

Les domaines du droit abordés

34 % droit de la famille
12 % chacun droit du travail & autres domaines du droit
10 % droit pénal
8 % droit de la construction
6 % chacun droit bancaire & droit notarial
4 % chacun droit du logement & droit de la consommation
4 % chacun surendettement & troubles de voisinage

Les orientations données

74 % conseils exclusivement
14 % vers un auxiliaire spécialisé
10 % vers une procédure judiciaire
4 % vers une mesure alternative

Bagnères-de-Luchon

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en février 2005, ce point-justice généraliste du sud du département est situé dans un secteur caractérisé par des difficultés de transport. Les permanences y sont tenues le 1^{er} mercredi de chaque mois.

Une fréquentation en légère baisse



32 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2021 (24 en 2020/5 permanences)

1,00 USAGER/HEURE DE PERMANENCE
(1,20 en 2020)

L'effort de communication doit être poursuivi, afin d'atteindre un taux de fréquentation idéal situé entre 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

81%

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À BAGNÈRES DE LUCHON

63%

DES CONSULTANTS SONT DES HOMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 56 %
De 40 à 50 ans : 33 %
De 30 à 40 ans : 11 %

Les domaines du droit abordés

19 % droit du logement
11 % droit de la famille
11 % droit pénal
7 % droit notarial
4 % droit bancaire
48 % autres domaines du droit

Les orientations données

78 % conseils exclusivement
16 % vers une aide rédactionnelle
3 % vers des services administratifs
3 % vers des procédures judiciaires

Balma

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en janvier 2003, ce point-justice situé à l'est de Toulouse accueille des permanences le 2^e et le 4^e mercredi du mois, sur deux lieux différents.

Une fréquentation stable



97 PERSONNES REÇUES

17 permanences en 2021 (50 en 2020/7 permanences)

1,9 USAGERS/HEURE DE PERMANENCE
(2,1 en 2020)

Ce point-justice se situe juste en deçà de la fourchette idéale de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

76%

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À BALMA

66%

DES CONSULTANTS SONT DES HOMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 53 %
De 40 à 50 ans : 25 %
De 30 à 40 ans : 15 %
De 18 à 30 ans : 7 %

Les domaines du droit abordés

26 % droit de la famille
13 % droit pénal
12 % droit du logement
11 % droit de la consommation
10 % droit du travail
5 % droit des étrangers
4 % chacun droit bancaire & droit notarial
2 % chacun droit social & droit de la construction
1 % chacun droit administratif, surendettement & troubles du voisinage
8 % autres domaines du droit

Les orientations données

58 % conseils exclusivement
19 % vers un auxiliaire spécialisé
10 % vers une aide rédactionnelle
4 % vers une procédure judiciaire
3 % vers une mesure alternative
6 % recours à d'autres services

Bessières

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Cette permanence de 3h a été créée en mars 2018 au sein du CCAS de Bessières en complément de la permanence de Villemur-sur-Tarn.

Une permanence en légère baisse



58 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2021 (39 en 2020/6 permanences)

1,32 USAGERS/HEURE DE PERMANENCE
(1,63 en 2020)

L'effort de communication doit être renforcé, afin d'atteindre un taux de fréquentation idéal situé entre 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

57%

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À BESSIÈRES

66%

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

ÂGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 55 %
De 40 à 50 ans : 21 %
De 30 à 40 ans : 14 %
De 18 à 30 ans : 10 %

Les domaines du droit abordés

33 % droit de la famille
14 % autres domaines du droit
10 % droit pénal
7 % droit du travail
5 % chacun droit de la construction, droit du logement, droit de la consommation & droit notarial
3 % chacun droit bancaire, droit social, droit administratif & troubles de voisinage
2 % problèmes d'expulsion & surendettement

Les orientations données

57 % conseils exclusivement
17 % vers un auxiliaire spécialisé
15 % vers une procédure judiciaire
9 % vers une aide rédactionnelle
1 % chacun vers des services sociaux & vers d'autres mesures

Blagnac

2 permanences • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère hausse



142 PERSONNES REÇUES

21 permanences en 2021 (77 en 2020/12 permanences)

2,25 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,14 en 2020)

Ce point-justice se situe dans la fourchette idéale du critère retenu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

68 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À BLAGNAC

62 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 44 %
De 40 à 50 ans : 19 %
De 30 à 40 ans : 26 %
De 18 à 30 ans : 11 %

Les domaines du droit abordés

- 40 % droit de la famille
- 10 % droit du logement
- 8 % droit pénal
- 6 % droit notarial
- 5 % chacun droit de la construction, droit des étrangers & droit du travail
- 4 % droit de la consommation
- 3 % chacun surendettement & troubles du voisinage
- 1 % chacun droit social, droit administratif, droit bancaire, thèmes de l'expulsion & les violences conjugales
- 6 % autres domaines du droit

Les orientations données

- 61 % conseils exclusivement
- 13 % chacun vers une procédure judiciaire & vers un auxiliaire spécialisé
- 7 % vers une aide rédactionnelle
- 4 % vers une mesure alternative
- 1 % chacun vers les services administratifs & vers les services sociaux

Points de vue des bénéficiaires Point-justice de Blagnac 2021

23 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

- 78 % venaient pour la 1^{re} fois et de leur propre initiative. Les sondés ont connu le point-justice principalement par la mairie (39 %) par le site du CDAD (28 %), par le bouche à oreilles (22 %), par le personnel judiciaire et par des affiches (6 %).
- 67 % sont venus parce que c'est gratuit.
- 33 % sont des employés, 17 % des demandeurs d'emploi et des retraités, 11 % sont des cadres et 6 % sont étudiants.
- Leur niveau de satisfaction est particulièrement élevé : la qualité de l'accueil est saluée par 100 % des sondés, 94 % conseilleraient cette permanence à un proche.

Les explications données sont claires pour 78 % d'entre eux, et 94 % ont le sentiment d'avoir été écouté et compris. 83 % sont satisfaits de la brièveté de l'attente sur place, de la facilité de prise de rendez-vous, des horaires et de la proximité du point-justice et 67 % de l'anonymat.

- A l'issue de la consultation, 89 % disent y voir plus clair, et 61 % comptent suivre les avis reçus. 11 % comptent prendre une autre option.

Des souhaits : 44 % souhaitent des permanences supplémentaires, 17 % une modification des jours ou des horaires de la permanence et 11 % souhaitent une aide au montage des dossiers ainsi que des permanences sur rdv.

Des suggestions et des remerciements

« Tout était parfait »

Boulogne-sur-Gesse

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en février 2005, ce point-justice du sud du département propose une permanence le 2^e mercredi du mois. Cette permanence répond à un objectif de proximité.

Le transfert de cette permanence dans la France Services de Boulogne-sur-Gesse a eu lieu en octobre 2021.

Un taux horaire de fréquentation en légère baisse



25 PERSONNES REÇUES

9 permanences en 2021 (20 en 2020/6 permanences)

1,39 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,67 en 2020)

Le profil des publics

60 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS À
BOULOGNE-SUR-GESSE

64 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 64 %
De 40 à 50 ans : 32 %
De 30 à 40 ans : 4 %

Les domaines du droit abordés

- 33 % droit de la famille
- 14 % droit notarial
- 8 % chacun droit bancaire & droit de la consommation
- 4 % chacun droit social & droit pénal
- 29 % autres domaines du droit

Les orientations données

- 63 % conseils exclusivement
- 13 % vers des auxiliaires spécialisés
- 10 % vers une procédure judiciaire
- 7 % vers une aide rédactionnelle
- 3 % chacun vers des services administratifs & vers d'autres mesures

Caraman

1 permanence • 2 h / 3 mois • sur rendez-vous

L'ouverture de ce point-justice en 2012 dans les locaux de la communauté de communes Terres du Lauragais, à raison d'une permanence tous les 3 mois de 2h, répond à un objectif de proximité. La fréquentation de ce point-justice, qui propose une permanence d'avocats bi-semestrielle de 2h, est en hausse.

Une fréquentation en nette hausse



21 PERSONNES REÇUES

(7 en 2020)

2,1 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,25 en 2020)

En complément, deux permanences bi semestrielle de 2 h ont été créées ; la première au sein de la MSAP de Naillouxen octobre 2018, labellisée France services en septembre 2019 et la deuxième à la mairie de Villefranche-de-Lauragais depuis septembre 2021.

Le profil des publics

57 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS À
L'EXTÉRIEUR DE CARAMAN

52 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 62 %
De 40 à 50 ans : 19 %
De 30 à 40 ans : 19 %

Les domaines du droit abordés

- 39 % droit de la famille
- 18 % troubles du voisinage
- 11 % chacun droit du logement & droit de la consommation
- 7 % chacun droit notarial, droit social & autres domaines du droit

Les orientations données

- 53 % conseils exclusivement
- 17 % vers une procédure judiciaire
- 14 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 10 % vers une aide rédactionnelle
- 3 % chacun vers des services administratifs & des mesures alternatives

Carbonne

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ce point-justice a été ouvert en mai 2010. Les permanences mensuelles d'avocats se tiennent à la mairie, le 1^{er} lundi après-midi du mois. La permanence a été intégrée au sein de la Maison de Services Au Public labellisée France Services en novembre 2020.

Une fréquentation en baisse



61 PERSONNES REÇUES

(38 en 2020)

1,7 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,11 en 2020)

Ce point-justice ne se situe plus dans la fourchette idéale du critère retenu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

57 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À CARBONNE

69 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 41 %
De 40 à 50 ans : 22 %
De 30 à 40 ans : 31 %
De 18 à 30 ans : 6 %

Les domaines du droit abordés

28 % droit de la famille
13 % droit du travail
9 % **chacun** droit pénal, droit notarial & autres domaines du droit
6 % **chacun** droit du logement, droit de la consommation & droit de la construction
4 % troubles du voisinage
2 % **chacun** droit administratif/public, droit social, droit des étrangers, surendettement & violences conjugales

Les orientations données

60 % conseils exclusivement
17 % vers une procédure judiciaire
7 % **chacun** vers un auxiliaire de justice spécialisé & vers une aide rédactionnelle
4 % vers une mesure alternative
3 % vers des services sociaux
2 % vers des services administratifs

Castanet-Tolosan

2 permanences • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère hausse



93 PERSONNES REÇUES

19 permanences en 2021 (45 en 2020/10 permanences)

1,63 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,5 en 2020)

Le profil des publics

69 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À CASTANET-TOLOSAN

57 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 38 %
De 40 à 50 ans : 34 %
De 30 à 40 ans : 24 %
De 18 à 30 ans : 4 %

Les domaines du droit abordés

38 % droit de la famille
12 % autres domaines du droit
10 % droit du logement
7 % droit du travail
5 % **chacun** droit de la consommation, droit pénal & troubles du voisinage
4 % **chacun** droit administratif & droit de la construction
3 % **chacun** droit social et droit notarial
2 % surendettement
1 % **chacun** droit bancaire & droit des étrangers

Les orientations données

53 % conseils exclusivement
18 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
14 % vers une procédure judiciaire
8 % vers une aide rédactionnelle
4 % vers une mesure alternative
2 % vers des services administratifs
1 % vers d'autres services

Points de vue des bénéficiaires Point-justice de Castanet-Tolosan 2021

78 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

- 74 % venaient pour la 1^{re} fois et de leur propre initiative. Les sondés ont connu le point-justice principalement par lamairie (37 %) par le bouche à oreilles (28 %) et par le site du CDAD (24 %).
- 72 % sont venus parce que c'est gratuit.
- 37 % sont des employés, 21 % des demandeurs d'emploi, 15 % d'entre eux sont retraités et 13 % sont des cadres moyens.
- Leur niveau de satisfaction est particulièrement élevé : la qualité de l'accueil est saluée par 99 % des sondés, 91 % conseilleraient cette permanence à un proche. Les explications données sont claires pour 85 % d'entre eux, et 94 % ont le sentiment d'avoir été écouté et compris. 82 % sont satisfaits de la brièveté de l'attente sur place, 73 % par la facilité de prise de rendez-vous. 78 % des sondés sont satisfaits par la proximité du point-justice, 74 % par l'anonymat, et 71 % par le caractère pratique des horaires.
- A l'issue de la consultation, 83 % disent y voir plus clair, et 41 % se sentent confirmés dans l'envie de défendre leurs droits, 72 % comptent suivre les avis reçus. 4 % comptent prendre une autre option.
- Des souhaits : 45 % souhaitent des permanences supplémentaires, 26 % souhaitent une aide au montage des dossiers, 6 % des permanences sur rdv, et 9 % une modification des jours ou des horaires de la permanence.

Des suggestions et des remerciements

« Parfait merci » « Très satisfait des explications et de l'accueil reçu » « Très bonnes réponses »
« Merci pour ce soutien très utile »

Points de vue des bénéficiaires Point-justice de Cazères 2021

5 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

- 80 % venaient pour la 1^{re} fois et 20 % de leur propre initiative. Les sondés ont connu le point-justice principalement par le service social (60 %) par le site du CDAD (20 %) et par des affiches (20 %).
- 80 % sont venus parce que c'est gratuit.
- 60 % sont des retraités et 20 % des demandeurs d'emploi.
- Leur niveau de satisfaction est plutôt élevé : la qualité de l'accueil est saluée par 80 % des sondés, 80 % conseilleraient cette permanence à un proche. Les explications données sont claires pour 60 % d'entre eux, et 80 % ont le sentiment d'avoir été écouté et compris. 100 % sont satisfaits de la proximité du point-justice, 80 % de la facilité de prise de rendez-vous, des horaires et 60 % de la brièveté de l'attente sur place et de l'anonymat.
- A l'issue de la consultation, 40 % disent y voir plus clair, et comptent suivre les avis reçus. 20 % comptent prendre une autre option.
- Des souhaits : 20 % souhaitent une aide au montage des dossiers.

Cazères

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Cette permanence de 3 h a été créée en juin 2018 au sein des locaux de la Communauté de communes Cœur de Garonne en complément de la permanence de Rieumes.

Une permanence stable



50 PERSONNES REÇUES

6 permanences en 2021 (29 en 2020/6 permanences)

2,5 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,58 en 2020)

Ce point-justice se situe dans la fourchette idéale du critère retenu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

55 %
DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
EN DEHORS DE CAZÈRES

71 %
DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 47 %
De 40 à 50 ans : 22 %
De 30 à 40 ans : 25 %
De 18 à 30 ans : 6 %

Les domaines du droit abordés

44 % droit de la famille
10 % **chacun** droit du logement, droit pénal & autres domaines du droit
8 % troubles du voisinage
4 % **chacun** droit notarial, droit de la consommation, droit des étrangers & droit du travail
2 % **chacun** droit bancaire & assurance

Les orientations données

72 % conseils exclusivement
11 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
9 % vers une procédure judiciaire
4 % vers une autre procédure
2 % vers des services administratifs
1 % **chacun** vers une aide rédactionnelle & vers les services sociaux

Centre Toulouse – CCAS

1 permanence • 3 h / semaine • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère hausse



219 PERSONNES REÇUES

43 permanences en 2021 (92 en 2020/21 permanences)

1,7 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE
(1,46 en 2020)

Le profil des publics

86 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

54 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 36 %
De 40 à 50 ans : 24 %
De 30 à 40 ans : 28 %
De 18 à 30 ans : 12 %

Les domaines du droit abordés

- 18 % droit de la famille
- 15 % droit des étrangers
- 13 % **chacun** droit du logement & autres domaines du droit
- 10 % droit pénal
- 7 % droit du travail
- 6 % droit de la consommation
- 4 % **chacun** surendettement & droit notarial
- 2 % **chacun** droit social, expulsions, droit bancaire & troubles du voisinage

Les orientations données

- 58 % conseils exclusivement
- 16 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 8 % vers des services administratifs
- 8 % vers une aide rédactionnelle
- 6 % vers une mesure alternative
- 3 % vers les services sociaux
- 2 % vers d'autres services

Commentaires d'avocats

« Très bon accueil »
« Attention à bien remplir les premiers créneaux afin d'éviter une perte de temps »
« Quelques personnes ne se sont pas présentées. »

Maison de la citoyenneté Nord

Nord

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en baisse



63 PERSONNES REÇUES

(53 en 2020)

1,85 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE
(2,21 en 2020)

Ce point-justice se situe légèrement en-dessous de la fourchette idéale de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics

95 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

69 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 38 %
De 40 à 50 ans : 15 %
De 30 à 40 ans : 29 %
De 18 à 30 ans : 18 %

Les domaines du droit abordés

- 22 % droit de la famille
- 16 % **chacun** droit du logement & autres domaines du droit
- 14 % droit pénal
- 12 % droit du travail
- 6 % droit de la consommation
- 3 % **chacun** droit bancaire, droit social, droit notarial & droit des étrangers
- 2 % droit de la construction

Les orientations données

- 60 % conseils exclusivement
- 16 % vers une procédure judiciaire
- 7 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 4 % **chacun** vers un service administratif, vers une aide rédactionnelle ou encore d'autres orientations
- 3 % vers une mesure alternative

Maison de la citoyenneté Centre

Centre

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère baisse



68 PERSONNES REÇUES

(47 en 2020)

1,79 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE
(1,97 en 2020)

Le profil des publics

83 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

59 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 35 %
De 40 à 50 ans : 28 %
De 30 à 40 ans : 25 %
De 18 à 30 ans : 12 %

Les domaines du droit abordés

- 19 % droit de la famille
- 11 % droit du logement
- 10 % droit du travail
- 9 % **chacun** droit pénal & droit de la consommation
- 7 % troubles du voisinage
- 4 % **chacun** droit des étrangers & droit de la construction
- 3 % droit notarial
- 1 % droit bancaire
- 23 % autres domaines du droit

Les orientations données

- 59 % conseils exclusivement
- 10 % vers une aide rédactionnelle
- 8 % **chacun** vers une procédure judiciaire & vers un auxiliaire spécialisé
- 5 % **chacun** vers une mesure alternative & vers d'autres services
- 4 % vers des services administratifs

Commentaires d'avocats

« Bonne organisation de la maison de citoyenneté avec un bureau dédié à la permanence propre et bien équipé »
« Bon accueil »

Maison de la citoyenneté Sud-est

Sud-est

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Positionné à la mairie annexe Pont-des-Demoiselles et transféré à la MDC sud-est en 2013, ce point-justice a subi les effets de la crise sanitaire en 2020. Les chiffres s'améliorent en 2021.

Une fréquentation en hausse



65 PERSONNES REÇUES

(32 en 2020)

1,71 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE
(1,33 en 2020)

Le profil des publics

80 %

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À TOULOUSE

58 %

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 43 %
De 40 à 50 ans : 25 %
De 30 à 40 ans : 18 %
De 18 à 30 ans : 13 %

Les domaines du droit abordés

- 33 % droit de la famille
- 11 % **chacun** droit du logement & droit du travail
- 7 % droit social
- 5 % **chacun** droit de la consommation & droit administratif
- 3 % **chacun** droit bancaire et droit pénal
- 2 % **chacun** surendettement, droit notarial, droit de la construction & troubles du voisinage
- 16 % autres domaines du droit

Les orientations données

- 72 % conseils exclusivement
- 7 % **chacun** vers une procédure judiciaire & vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 5 % **chacun** vers une aide rédactionnelle & autres services
- 4 % vers des mesures alternatives

Maison de la citoyenneté

Est

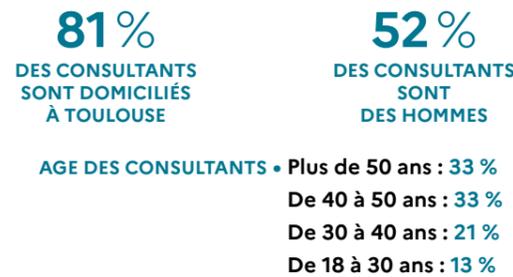
2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en hausse



La fréquentation se rapproche du taux idéal attendu de 2 à 3 usagers par heure de permanence.

Le profil des publics



Les domaines du droit abordés

- 23 % droit de la famille
- 11 % droit pénal
- 9 % droit du travail
- 7 % chacun droit du logement, droit administratif & droit bancaire
- 4 % chacun droit de la consommation, droit notarial, droit de la construction, troubles du voisinage & expulsions
- 16 % autres domaines du droit

Les orientations données

- 57 % conseils exclusivement
- 14 % vers une procédure judiciaire
- 10 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 8 % vers des mesures alternatives
- 4 % chacun vers une aide rédactionnelle & vers d'autres services
- 2 % vers les services sociaux
- 1 % vers des services administratifs

Points de vue des bénéficiaires Point-justice de la Maison de la citoyenneté Est 2021

30 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

- 77 % venaient pour la 1^{re} fois, 57 % de leur propre initiative. Les sondés ont connu le point-justice principalement par la mairie (30 %), par le « bouche à oreilles » (20 %), le site du CDAD (20 %), par les services sociaux (13 %).
 - 53 % sont venus parce que c'est gratuit et 63 % pour le côté plus humain, simple et accessible que le Tribunal.
 - 27 % des bénéficiaires sont employés, 17 % sont retraités ou cadres moyens et 13 % demandeurs d'emploi.
 - Leur niveau de satisfaction est particulièrement élevé : La qualité de l'accueil est saluée par 93 % des sondés, les explications données sont également claires pour 83 % d'entre eux, et 77 % ont le sentiment d'avoir été écoutés et compris ; la facilité d'obtention du rendez-vous (90 %) et la brièveté de l'attente (83 %) sur place, la proximité (73 %), le caractère pratique des horaires satisfont 67 % et l'anonymat 63 %.
 - A l'issue de la consultation, 73 % disent y voir plus clair et 50 % se sentent confirmés dans l'envie de défendre leurs droits et 83 % comptent suivre les avis reçus.
- Des souhaits : 13 % souhaitent des permanences supplémentaires, 7 % une aide au montage des dossiers et 3 % prendre des rendez-vous.

Des suggestions et des remerciements

« Permanence très utile »
« Pas de suggestions, permanence très efficace, merci. »

Maison de la citoyenneté

Rive Gauche

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en hausse



Le profil des publics



Les domaines du droit abordés

- 20 % droit de la famille
- 12 % droit du logement
- 9 % chacun droit pénal & droit du travail
- 6 % droit des étrangers
- 5 % chacun droit de la consommation, droit social, droit administratif & droit social
- 3 % chacun droit de la construction, droit bancaire & troubles du voisinage
- 15 % autres domaines du droit

Les orientations données

- 56 % conseils exclusivement
- 14 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 10 % vers une aide rédactionnelle
- 7 % vers une procédure judiciaire
- 6 % vers des mesures alternatives
- 4 % vers des services administratifs
- 3 % vers les services sociaux

Commentaires d'avocats

« Bonne organisation, très bien reçue mais durée des rendez-vous un peu courte. »

Toulouse - mairie annexe

Saint-Simon

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère hausse



Ce point-justice a été fermé en octobre 2021 en raison du manque d'affluence constante.

Le profil des publics



Les domaines du droit abordés

- 26 % chacun droit de la famille & droit de la consommation
- 12 % droit social
- 5 % chacun droit du logement, droit notarial, droit des étrangers, conflits de voisinage & expulsions
- 11 % autres domaines du droit

Les orientations données

- 62 % conseils exclusivement
- 13 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 10 % chacun vers une procédure judiciaire & vers une aide rédactionnelle
- 5 % vers des services administratifs

Colomiers

2 permanences • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère baisse



95 PERSONNES REÇUES

22 permanences en 2021 (65 en 2020/12 permanences)

1,44 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,81 en 2020)

Le profil des publics

78%

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À COLOMIERS

62%

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **41%**
De 40 à 50 ans : **29%**
De 30 à 40 ans : **25%**
De 18 à 30 ans : **5%**

Les domaines du droit abordés

- 41 % droit de la famille
- 8 % chacun droit pénal, droit du logement & droit des étrangers
- 7 % chacun droit notarial & autres domaines du droit
- 6 % droit du travail
- 4 % droit bancaire
- 3 % droit de la construction
- 2 % chacun droit de la consommation, expulsions & violences conjugales
- 1 % chacun surendettement & troubles du voisinage

Les orientations données

- 52 % conseils exclusivement
- 14 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 12 % vers une procédure judiciaire
- 8 % vers une aide rédactionnelle
- 7 % vers des services administratifs
- 4 % vers une mesure alternative
- 2 % vers les services sociaux
- 1 % vers d'autres services

Commentaires d'avocats

« CDAD très diligent. »
« RAS. Très bonne organisation. »

Cornebarrieu

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Une permanence en légère baisse



30 PERSONNES REÇUES

(28 en 2020)

1,43 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,75 en 2020)

Le profil des publics

60%

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À CORNEBARRIEU

53%

DES CONSULTANTS SONT DES HOMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **30%**
De 40 à 50 ans : **27%**
De 30 à 40 ans : **26%**
De 18 à 30 ans : **17%**

Les domaines du droit abordés

- 21 % droit de la famille
- 12 % droit du logement
- 9 % chacun droit pénal, droit social & droit de la construction
- 6 % chacun droit de la consommation, droit du travail, droit administratif, droit bancaire & troubles du voisinage
- 3 % chacun droit des étrangers, droit notarial, surendettement & autres domaines du droit

Les orientations données

- 66 % conseils exclusivement
- 17 % vers une procédure judiciaire
- 9 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 6 % vers une aide rédactionnelle
- 3 % vers des services administratifs

Points de vue des bénéficiaires Point-justice de Cornebarrieu 2021

7 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

- 71 % venaient pour la 1^{re} fois et 71 % de leur propre initiative. Les sondés ont connu le point-justice principalement par la mairie (57 %), par le « bouche à oreilles », les panneaux, le site du CDAD (20 %), les services sociaux et le personnel judiciaire (14 % chacun).
- 86 % sont venus parce que c'est gratuit et 71 % pour le côté plus humain, simple et accessible que le Tribunal.
- 57 % des bénéficiaires sont employés, 29 % retraités et 14 % sont cadres moyens.
- Leur niveau de satisfaction est particulièrement élevé : 100 % soulignent la qualité de l'accueil, 86 % la clarté des explications données et du caractère pratique des horaires. 71 % des sondés sont satisfaits de la courte attente, de la proximité ou de la prise de rdv, 86 % et 43 % de l'anonymat.
- A l'issue de la consultation, 57 % comptent suivre les avis, 86 % conseilleraient cette consultation à un proche et 43 % ont envie de défendre leurs droits.

Escalquens

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère hausse



90 PERSONNES REÇUES

(64 en 2020)

2,25 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,46 en 2020)

Ce point-justice se situe dans la tranche idéale de fréquentation horaire (2 à 3 usagers / heure).

Le profil des publics

70%

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À ESCALQUENS

64%

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **40%**
De 40 à 50 ans : **34%**
De 30 à 40 ans : **19%**
De 18 à 30 ans : **7%**

Les domaines du droit abordés

- 30 % droit de la famille
- 9 % chacun droit du logement & droit social
- 7 % chacun droit du travail, droit de la construction & autres domaines du droit
- 6 % droit notarial
- 5 % chacun droit pénal & troubles du voisinage
- 3 % chacun droit de la consommation, droit administratif & droit des étrangers
- 2 % chacun expulsions et droit bancaire
- 1 % violences conjugales

Les orientations données

- 62 % conseils exclusivement
- 16 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 12 % vers une procédure judiciaire
- 4 % chacun vers les services administratifs & vers une aide rédactionnelle
- 2 % vers une mesure alternative

Fronton

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en avril 2010, ce point-justice a rencontré son public.

Les permanences mensuelles sont organisées sur rendez-vous le 2^e lundi du mois, de 15 h à 18 h.

Elles sont signalées dans la rubrique *emploi/social/permanences sociales* du site internet de la mairie de Fronton.

Une fréquentation en baisse



52 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2021 (36 en 2020/6 permanences)

1,58 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,72 en 2020)

Le profil des publics

54 %

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À FRONTON

60 %

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 54 %

De 40 à 50 ans : 27 %

De 30 à 40 ans : 15 %

De 18 à 30 ans : 4 %

Les domaines du droit abordés

- 44 % droit de la famille
- 10 % **chacun** droit de la consommation & troubles du voisinage
- 8 % droit du logement
- 5 % **chacun** droit pénal et droit de la construction
- 4 % **chacun** droit notarial, droit administratif, surendettement & autres domaines du droit
- 2 % droit du travail

Les orientations données

- 69 % conseils exclusivement
- 12 % **chacun** vers une procédure judiciaire & vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 3 % vers une aide rédactionnelle
- 2 % **chacun** vers une mesure alternative & vers d'autres services

Grenade-sur-Garonne

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ouvert en 2008 en concertation avec la Communauté de Communes des Hauts-Tolosans, la permanence se tient tous les 3^es mercredis. Ce point-justice est signalé sur le site internet de la communauté de Communes.

Une fréquentation particulièrement élevée



88 PERSONNES REÇUES

(43 en 2020)

2,67 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(2,39 en 2020)

Ce point-justice se situe dans la fourchette élevée de l'indice de référence (de 2 à 3 usagers / heure de permanence).

Le profil des publics

55 %

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À GRENADE

66 %

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 41 %

De 40 à 50 ans : 29 %

De 30 à 40 ans : 23 %

De 18 à 30 ans : 7 %

Les domaines du droit abordés

- 29 % droit de la famille
- 12 % droit du travail
- 10 % **chacun** droit bancaire & droit de la construction
- 5 % **chacun** droit administratif & troubles du voisinage
- 4 % **chacun** droit de la consommation, droit pénal & droit notarial
- 3 % droit du logement
- 2 % **chacun** surendettement & violences conjugales
- 1 % **chacun** droit social & droit des étrangers
- 8 % autres domaines du droit

Les orientations données

- 58 % conseils exclusivement
- 15 % vers une procédure judiciaire
- 10 % vers une mesure alternative
- 7 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 3 % **chacun** vers des services administratifs, vers une aide rédactionnelle & vers d'autres services
- 1 % vers des services sociaux

Commentaires d'avocats : « Très bon accueil. »

Labège

2 permanences • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en hausse



89 PERSONNES REÇUES

(40 en 2020)

2,12 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,82 en 2020)

Le profil des publics

56 %

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À LABÈGE

63 %

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 35 %

De 40 à 50 ans : 38 %

De 30 à 40 ans : 18 %

De 18 à 30 ans : 9 %

Les domaines du droit abordés

- 32 % droit de la famille
- 10 % droit pénal
- 5 % **chacun** droit de la consommation & droit du travail
- 7 % droit de la construction
- 6 % droit du logement
- 5 % **chacun** droit notarial, troubles de voisinage & autres domaines du droit
- 4 % droit bancaire
- 3 % droit administratif
- 2 % surendettement & droit social

Les orientations données

- 67 % conseils exclusivement
- 13 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 12 % vers une procédure judiciaire
- 2 % vers une aide rédactionnelle
- 1 % vers des mesures alternatives
- 5 % autres orientations

Commentaires d'avocats

« Prise de rendez-vous à revoir par la mairie. »

Lacroix-Falgarde

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Une fréquentation en légère hausse



30 PERSONNES REÇUES

(15 en 2020)

1,36 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE

(1,25 en 2020)

Le profil des publics

52 %

DES CONSULTANTS SONT DOMICILIÉS À LACROIX-FALGARDE

56 %

DES CONSULTANTS SONT DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : 64 %

De 40 à 50 ans : 12 %

De 30 à 40 ans : 20 %

De 18 à 30 ans : 4 %

Les domaines du droit abordés

- 33 % droit de la famille
- 10 % notarial
- 10 % droit du logement
- 7 % **chacun** droit pénal, droit du travail, droit de la construction & troubles du voisinage
- 4 % **chacun** droit social, droit administratif & autres domaines du droit

Les orientations données

- 55 % conseils exclusivement
- 17 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 13 % vers une aide rédactionnelle
- 6 % **chacun** vers une mesure alternative & vers une procédure judiciaire
- 3 % vers d'autres services

Commentaires d'avocats

« Très bon accueil. »

« Les rdv sont trop courts. »

**Points de vue des bénéficiaires
Point-justice de Lacroix-Falgarde 2021**

**12 personnes ont répondu au sondage
réalisé par l'accueil du point-justice**

- **67 %** venaient pour la 1^{re} fois et **92 %** de leur propre initiative. Les sondés ont connu le point-justice principalement par la mairie (42%), par le site du CDAD et le bouche à oreilles (25 % chacun), par le service social (17 %) et par le personnel judiciaire (18 %).
 - **67 %** sont venus parce que c'est gratuit.
 - 33 % sont des retraités, 25 % sont des employés, 17 % des demandeurs d'emploi ou des cadres.
 - Leur niveau de satisfaction est très élevé : la qualité de l'accueil est saluée par 100 % des sondés, 100 % conseilleraient cette permanence à un proche.
- Les explications données sont claires pour 83 % d'entre eux, et 92 % ont le sentiment d'avoir été écouté et compris. 100 % sont satisfaits de la proximité du point-justice, de la facilité de prise de rendez-vous, 92 % des horaires, 100 % de la brièveté de l'attente sur place et 67 % de l'anonymat.
- A l'issue de la consultation, 75 % disent y voir plus clair, et 83 % comptent suivre les avis reçus. 67 % ont envie de défendre leurs droits.
- Des souhaits :** 33 % souhaitent plus de permanences et 25 % souhaitent une aide au montage des dossiers.

**Points de vue des bénéficiaires
Point-justice Montgiscard 2021**

**5 personnes ont répondu au sondage
réalisé par l'accueil du point-justice**

- **80 %** venaient pour la 1^{re} fois et **40 %** de leur propre initiative. Les sondés ont connu le point-justice principalement par la mairie (80 %) et par le personnel judiciaire (20 %).
 - **40 %** sont venus parce que c'est gratuit.
 - 40 % sont des demandeurs d'emploi, 20 % des retraités et 20 % des employés.
 - Leur niveau de satisfaction est très élevé : la qualité de l'accueil est saluée par 100 % des sondés, 100 % conseilleraient cette permanence à un proche.
- Les explications données sont claires pour 100 % d'entre eux, et 100 % ont le sentiment d'avoir été écouté et compris. 80 % sont satisfaits de la proximité du point-justice, 80 % de la facilité de prise de rendez-vous, 100 % des horaires, 100 % de la brièveté de l'attente sur place et 20 % de l'anonymat.
- A l'issue de la consultation, 60 % disent y voir plus clair, et comptent suivre les avis reçus. 20 % comptent prendre une autre option.
- Des souhaits :** 80 % souhaitent plus de permanences et 20 % souhaitent une aide au montage des dossiers.

Montgiscard

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Permanence intervenant le 2^e mercredi du mois sans accueil par la mairie qui est fermée au public.

Une fréquentation en légère hausse



Ce point-justice se situe dans la fourchette élevée de l'indice de référence (de 2 à 3 usagers / heure de permanence).

Le profil des publics



Les domaines du droit abordés

- 51 % droit de la famille
- 12 % droit notarial
- 8 % autres domaines du droit
- 6 % chacun droit du logement & droit du travail
- 4 % chacun droit pénal, droit social, droit de la construction & troubles du voisinage

Les orientations données

- 67 % conseils exclusivement
- 15 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 9 % vers une mesure alternative
- 7 % vers une procédure judiciaire
- 2 % vers une aide rédactionnelle

Nailloux

1 permanence • 2 h / 3 mois • sur rendez-vous

La MSAP de Nailloux, labellisée France services en 2019, accueille une permanence trimestrielle de 2h, créée en octobre 2018 en complément de la permanence trimestrielle de Caraman et de Villefranche-de-Lauragais.

Une permanence en légère hausse



Le profil des publics



Les domaines du droit abordés

- 40 % droit de la famille
- 20 % droit de la consommation
- 12 % droit administratif
- 5 % répartis entre droit du travail, droit de la construction, surendettement, troubles du voisinage & autres domaines du droit

Les orientations données

- 50 % conseils exclusivement
- 17 % chacun vers une procédure judiciaire & vers une aide rédactionnelle
- 11 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 6 % vers une autre mesure

Commentaires d'avocats

« Bureau permettant la confidentialité avec les fournitures nécessaires. Rdv à l'heure et courtois. »

Quint-Fonsegrives

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Cette permanence, auparavant bimestrielle, est devenue une permanence mensuelle de 2 h. Elle est signalée dans la rubrique *aide juridique* du site officiel de la mairie. Le taux de fréquentation depuis son passage à une permanence mensuelle a augmenté de façon significative.

Une fréquentation en nette progression



Cette année encore, ce point-justice se situe dans la fourchette élevée de l'indice de référence (de 2 à 3 usagers / heure de permanence).

Le profil des publics



Les domaines du droit abordés

- 49 % droit de la famille
- 13 % droit du logement
- 7 % chacun droit pénal et droit du travail
- 4 % chacun droit de la consommation, droit des étrangers, droit notarial, droit de la construction & autres domaines du droit
- 2 % chacun droit bancaire et expulsions

Les orientations données

- 63 % conseils exclusivement
- 14 % vers un auxiliaire de justice spécialisé
- 8 % vers une mesure alternative
- 5 % vers d'autres mesures
- 4 % chacun vers une aide rédactionnelle & une procédure judiciaire
- 2 % vers une aide rédactionnelle

Rieumes

1 permanence • 2 h / mois • sur rendez-vous

Ce point-justice a été dédoublé entre Rieumes et Cazères (2 permanences mensuelles de 2h en alternance). En juin 2020, la permanence de Rieumes a été transférée au sein d'une France Services.

Une fréquentation en légère baisse



Cette année encore, ce point-justice se situe dans la fourchette élevée de l'indice de référence (de 2 à 3 usagers / heure de permanence).

Le profil des publics



Les domaines du droit abordés

- 32 % droit de la famille
- 18 % autres domaines du droit
- 10 % droit du logement
- 8 % droit du travail
- 6 % droit notarial
- 4 % chacun droit de la consommation, droit pénal, droit de la construction, troubles du voisinage & violences conjugales
- 2 % chacun droit social, droit administratif & expulsions

Les orientations données

- 57 % conseils exclusivement
- 13 % vers une procédure judiciaire
- 10 % chacun vers un auxiliaire de justice spécialisé & vers une aide rédactionnelle
- 8 % vers des mesures alternatives
- 2 % vers des services administratifs

Commentaires d'avocats

« Attention à la prise de rendez-vous... merci. »

Saint-Jean

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Cette permanence a été créée en septembre 2016.

Une fréquentation stable



Cette année encore, ce point-justice se situe dans la fourchette de l'indice de référence (de 2 à 3 usagers / heure de permanence).

Le profil des publics



Les domaines du droit abordés

- 47 % droit de la famille
- 11 % droit du travail
- 7 % chacun droit pénal & droit bancaire
- 7 % chacun droit de la construction, troubles de voisinage, droit du logement, droit de la consommation, droit social, droit des étrangers & violences conjugales
- 2 % autres domaines du droit

Les orientations données

- 74 % conseils exclusivement
- 14 % vers une procédure judiciaire
- 6 % vers des services sociaux
- 3 % vers une aide rédactionnelle
- 3 % vers des mesures alternatives

Villefranche-de-Lauragais

1 permanence • 2 h / 3 mois • sur rendez-vous

Cette permanence a été créée en septembre 2021 en complément de la permanence trimestrielle de Caraman et de Nailloux.

Une fréquentation faible



Ces chiffres ne sont pas assez élevés mais la permanence venant d'être créée, les chiffres seront plus parlants en 2022.

Le profil des publics



Les domaines du droit abordés

- 66 % droit de la famille
- 17 % chacun droit administratif & droit bancaire

Les orientations données

- 66 % conseils exclusivement
- 17 % vers une mesure alternative
- 17 % vers d'autres mesures

Commentaires d'avocats

« Les créneaux sont un peu courts. La permanence est loin de Toulouse, le trajet prenant du temps, il serait opportun d'opter pour une permanence de 3 heures. »

Points de vue des bénéficiaires Point-justice de Quint-Fonsegrives 2021

5 personnes ont répondu au sondage réalisé par l'accueil du point-justice

- 80 % venaient pour la 1^{re} fois et 40 % de leur propre initiative. Majoritairement informés par la mairie (40 %), par le service social (20 %), par les panneaux (20 %), ou le site du CDAD (20 %).
- 60 % sont venus parce que c'est gratuit et 60 % pour le côté plus humain, simple et accessible que le Tribunal.
- 40 % des bénéficiaires sont employés ou ouvriers, 20 % sont retraités.
- Leur niveau de satisfaction est particulièrement élevé : 100 % soulignent la qualité de l'accueil, 80 % la clarté des explications données et 80 % des sondés ont le sentiment d'avoir été écouté et compris ; 60 % sont satisfaits de la courte attente ou de la prise de rdv, 40 % du caractère pratique des horaires, 60 % de la proximité, 60 % de l'anonymat
- A l'issue de la consultation, 80 % conseilleraient cette dernière à un proche, 60 % comptent suivre les avis, et 20 % ont envie de défendre leurs droits.

Villemur-sur-Tarn

1 permanence • 3 h / mois • sur rendez-vous

Ce point-justice a connu un aménagement en juin 2020, puisqu'il a été intégré au sein de la France Services de Villemur-sur-Tarn

Une fréquentation stable



60 PERSONNES REÇUES

11 permanences en 2021 (34 en 2020/6 permanences)

1,82 USAGERS / HEURE DE PERMANENCE
(1,89 en 2020)

Le profil des publics

70%

DES CONSULTANTS
SONT DOMICILIÉS
À VILLEMUR-SUR-TARN

59%

DES CONSULTANTS
SONT
DES FEMMES

AGE DES CONSULTANTS • Plus de 50 ans : **46 %**

De 40 à 50 ans : **39 %**

De 30 à 40 ans : **12 %**

De 18 à 30 ans : **3 %**

Les domaines du droit abordés

36 % droit de la famille

14 % droit pénal

11 % chacun droit du travail & droit notarial

4 % chacun droit du logement
& droit de la construction

3 % droit social

2 % surendettement

14 % autres domaines du droit

Les orientations données

66 % conseils exclusivement

16 % vers une procédure judiciaire

14 % vers un auxiliaire de justice spécialisé

3 % vers des mesures alternatives

1 % vers une aide rédactionnelle

Présentation du CDAD de la Haute-Garonne

03

Présentation



Statuts

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD) de la Haute-Garonne a pour mission de favoriser l'accès au droit pour tous, notamment des publics les plus défavorisés.

Convention constitutive

Le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne a été créé par **convention constitutive du 25 septembre 2000**, renouvelée le 12 septembre 2007 et le 26 novembre 2012 pour une durée de 10 ans, avec le soutien financier des collectivités territoriales, du ministère de la Justice, de l'Etat, des professionnels du droit et en partenariat avec le secteur associatif.

Textes de Loi

Articles 54 et suivants de la **loi N° 91-647 du 10 juillet 1991, modifiée par la loi N° 98-1163 du 18 décembre 1998**, articles 141 et suivants du décret N° 91-1266 du 19 décembre 1991, modifiés par le décret N° 2000-344 du 19 avril 2000 relatif à la composition, au fonctionnement, et aux missions du conseil national de l'aide juridique et des conseils départementaux de l'accès au droit, par la loi N° 2011-625 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, par le décret N° 2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux groupements d'intérêt public et l'arrêté du Premier Ministre du 23 mars 2012.

Membres du CDAD

Le CDAD de la Haute-Garonne est un groupement d'intérêt public placé sous l'autorité du président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, Xavier PAVAGEAU et vice-présidé par Dominique ALZARI, procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Toulouse.

Il est principalement financé par l'Etat (ministère de la justice et préfecture), les collectivités territoriales et les auxiliaires de justice.

Il est **constitué de membres de droit et de membres associés** que sont :

- L'Etat, représenté par le Préfet de Haute-Garonne,
- Le Président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, Président du CDAD de la Haute-Garonne,
- Le Procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Toulouse, Vice-Président du CDAD de la Haute-Garonne
- Le magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit de la Cour d'Appel de Toulouse, Commissaire du Gouvernement du CDAD de la Haute-Garonne,
- Le Département représenté par le Président du Conseil Départemental de la Haute-Garonne et un Conseiller Départemental,
- Toulouse Métropole,
- La Communauté d'Agglomération du SICOVAL,
- La Communauté de Communes cœur et coteaux du Comminges (5C),
- La Communauté de Communes des Hauts Tolosans,
- La Ville de Muret,
- L'Association Départementale des Maires de la Haute-Garonne,
- L'Ordre des Avocats au Barreau de Toulouse,
- La Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats au Barreau de Midi-Pyrénées,
- Les Chefs de Juridiction du Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens,
- L'Ordre des Avocats au Barreau de Saint-Gaudens,
- La Chambre Interdépartementale des Notaires de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Tarn et du Tarn-et-Garonne,
- La Chambre Départementale des Huissiers de Justice de la Haute-Garonne,
- L'association "Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Haute-Garonne" (CIDFF 31).

Organes statutaires

L'assemblée générale

Composition de l'assemblée générale

- L'État, représenté par M. le préfet du département de la Haute-Garonne ;
- Le président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, président du CDAD ;
- Le procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Toulouse, vice-président du CDAD de la Haute-Garonne ;
- Le magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit de la Cour d'appel de Toulouse, commissaire du gouvernement du CDAD de la Haute-Garonne ;
- Le département de la Haute-Garonne, représenté par le président et un conseiller du Conseil départemental de la Haute-Garonne ;
- La communauté urbaine de Toulouse Métropole ;
- La communauté d'agglomération du SICOVAL Toulouse Sud-Est ;
- La communauté de communes des Hauts Tolosans ;
- La communauté de communes du Cœur et Côteaux du Comminges ;
- La ville de Muret ;
- L'association départementale des maires de la Haute-Garonne, représentée par son président ;
- L'ordre des avocats au barreau de Toulouse, représenté par son bâtonnier ;
- La caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats de Midi-Pyrénées, représentée par son président ;
- La chambre interdépartementale des notaires de la Haute-Garonne, de l'Ariège, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, représentée par sa présidente ;
- La chambre départementale des huissiers de Justice de la Haute-Garonne, représentée par sa présidente ;
- Les chefs de juridiction du Tribunal Judiciaire de Saint-Gaudens ;
- L'ordre des avocats au barreau de Saint-Gaudens, représenté par son bâtonnier ;
- L'association "Centre d'Information pour le droit des Femmes et des Familles", représentée par sa présidente ;
- L'association commingeoise de contrôle judiciaire socio-éducatif ;
- L'association France Victimes 31 (Avenant N°3 du 7 décembre 2020).

Dates de réunion

L'assemblée générale du CDAD de la Haute-Garonne, composée de l'ensemble de ses membres, s'est réunie à deux reprises en 2020 : les 2 mars 2020 (approbation du compte financier) et 7 décembre 2020 (définition du programme d'activité et vote du budget prévisionnel 2021).

Le conseil d'administration

Composition du conseil d'administration

Le président du Tribunal Judiciaire de Toulouse, président du CDAD de la Haute-Garonne et le procureur de la République du Tribunal Judiciaire de Toulouse, vice-président du CDAD de la Haute-Garonne.

Au titre des représentants de l'Etat :

- Le préfet du département de la Haute-Garonne ou son représentant ;
- Le magistrat délégué à la politique associative et à l'accès au droit de la cour d'appel de Toulouse, commissaire du gouvernement du CDAD de la Haute-Garonne ;

Au titre des représentants des autres membres :

- Le département de la Haute-Garonne, représenté par son président et par un conseiller départemental désigné en son sein ;
- L'association départementale des maires de la Haute-Garonne représentée par son président ;
- L'ordre des avocats du barreau de Toulouse, représenté par son bâtonnier ;
- La caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats de Midi-Pyrénées, représentée par son président ;
- La chambre interdépartementale des notaires de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, représentée par sa présidente ;
- La chambre départementale des huissiers de justice, représentée par sa présidente ;
- L'association "Centre d'Information sur les droits des Femmes et des Familles" représentée par sa présidente ;
- L'association France Victimes 31 (Avenant N°3 du 7 décembre 2020).

Les membres associés :

- La communauté urbaine de Toulouse Métropole ;
- La communauté d'agglomération du Sicoval Toulouse Sud-Est ;
- La communauté de communes des Hauts Tolosans ;
- La communauté de communes du Cœur et Côteaux du Comminges ;
- La ville de Muret ;
- Avenant N°1 du 10 juin 2014 : sont membres associés avec voix délibérative les chefs de juridiction du TGI de Saint-Gaudens (ouverture du TGI de Saint-Gaudens en septembre 2014) et le bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Saint-Gaudens.

Dates de réunion

Le Conseil d'administration du CDAD de la Haute-Garonne, s'est réuni à une reprise en 2020 : le 29 juin 2020 (présentation du rapport d'activité).

Le Bureau

Créé par délibération de l'assemblée générale du 20 juin 2016, le Bureau s'est substitué à l'ancien comité technique. Cette instance intermédiaire est chargée de la préparation des travaux du CDAD, notamment de l'instruction des demandes de subventions, des projets innovants et de ceux relatifs au maillage territorial.

Composition du Bureau

Il est composé, outre le président du CDAD de la Haute-Garonne assisté de la secrétaire générale du CDAD de la Haute-Garonne :

- Du Bâtonnier de l'ordre des avocats au barreau de Toulouse,
- Du Bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Saint-Gaudens,
- Du président du conseil départemental de la Haute-Garonne
- D'un représentant des professions juridiques,
- D'un représentant d'une collectivité territoriale,
- D'un représentant du secteur associatif.

NB : Les représentants sont désignés en fonction de l'ordre du jour, chaque année en alternance parmi les membres de l'assemblée générale. En 2020, il était composé de la présidente de la chambre interdépartementale des notaires de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, du président du Sicoval et de la directrice du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

En fonction de l'ordre du jour, le Bureau a la faculté de s'adjoindre tout autre membre du Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Garonne.

Dates de réunion

Le Bureau s'est réuni à trois reprises : les 28 janvier, 15 juin et 12 octobre 2020.

Moyens en personnel

Le CDAD de la Haute-Garonne est présidé par M. Xavier PAVAGEAU, président du Tribunal Judiciaire de Toulouse. M. Dominique ALZARI, procureur de la République en est le vice-président.

M^{me} Elsa BOUCARD, directrice des services de greffe judiciaire, a été nommée secrétaire générale du CDAD de la Haute-Garonne le 1^{er} février 2016. Elle est mise à disposition du CDAD de la Haute-Garonne par le ministère de la Justice.

M. Philippe PAGES, assistant de la secrétaire générale depuis 2002 est agent contractuel de droit public recruté directement par le CDAD de la Haute-Garonne.

M^{me} Florence DALIBARD (1^{er} octobre 2019 au 30 avril 2020) puis M^{me} Marie-Laure DEL MORAL à compter du 5 octobre 2020, se sont succédées en qualité d'assistante administrative à temps partiel (50%).

Deux agents d'accueil sont mis à disposition du CDAD par le conseil départemental de la Haute-Garonne, dans le cadre de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE-PEC). En 2020, M^{me} Claire IMMORDINO, M. Thomas BOYER et M. Pierre THOQUET ont ainsi aidé le CDAD dans ses différentes missions. Sept autres agents d'accueil sont mis à disposition du CDAD et affectés au sein des MJD.

Deux élèves avocats en stage PPI se succèdent dans l'année. M. Mamadou WADE (janvier à juillet 2020) et M^{me} Léa LADOUCE (septembre 2020 à février 2021) ont apporté successivement leur concours principalement en tenant les permanences du point-justice du TJ de Toulouse, et également en intervenant dans le cadre des ateliers du droit et des rencontres ciné-jeunes-justice 2019.

Le dynamisme et l'implication de cette équipe rapprochée du CDAD contribuent pour beaucoup à la réactivité de celui-ci.